VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1756
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



// TRANSMISSION



L'agriculture c'est aussi le territoire !

Depuis le temps qu'on en parle nous y sommes à présent : toute une génération d'agriculteurs commence à partir à la retraite et le renouvellement des générations va devenir un défi très concret. Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or souligne, dans ce numéro, à quel point il s'agit aussi d'un défi pour les territoires ruraux dont vont devoir s'emparer les élus. Face à cet enjeu du renouvellement, les Chambres d'agriculture de BFC proposent également deux guides à destination des cédants envers les repreneurs et des repreneurs envers les cédants, afin que chacun trouve sa juste place dans ces phases délicates de passage de relais.

Pages 04 et 09



ACTUALITÉ P.05

Vétérinaires ruraux // Des étudiants en visite dans la Nièvre et l'Yonne



Réussir SAS

PRODUCTIONS P.13

Cultures // Cycle de l'azote et fertilité des sols



New Holland

DOSSIER P.14

Machinisme // Spécial moissonneuses-batteuses





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

.05 VÉTÉRINAIRES RURAUX : DES ÉTUDIANTS EN VISITE DANS LA NIÈVRE ET L'YONNE

.06 FERME CÔTE-D'OR : UNE BAZADAISE À DIJON

.07 AGRIVOLTAÏSME : GLHD ÉTAIT À LA BROSSE

.08 FÊTE DE LA NOIX : DES PRODUCTEURS, DES VISITEURS... ET BIEN SÛR, DES NOIX

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 CESSIONS - REPRISES : DEUX GUIDES POUR QUE CÉDANTS ET REPRENEURS AVANCENT ENSEMBLE

.10 TRIBUNE SYNDICALE : LA RÉGION AIME-T-ELLE RÉELLEMENT LES JEUNES ?

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 CHAROLAIS : DE TOUT POUR FAIRE UN MONDE

.12 FOIRE-CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT : LE RETOUR DE L'EFFERVESCENCE

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 SOLS : APPRÉHENDER LE CYCLE DE L'AZOTE POUR AMÉLIORER LA FERTILITÉ

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL MOISSONNEUSES-BATTEUSES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 INAUGURATION : LE NUMÉRIQUE POUR TOUS À LUZY

.20 PORTES OUVERTES : LE GOÛT DE L'APPRENTISSAGE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 GASTRONOMIE : LES RECHERCHES D'ANTHONY DENON, CHEF ÉTOILÉ

.31 ŒUF EN MEURETTE : FABIEN PAIRON CHAMPION DU MONDE 2023

.32 MÉDIAS : *« PRÉSENTER L'AGRICULTURE SOUS L'ANGLE DE LA JEUNESSE, DU COLLECTIF ET DE L'OPTIMISME »*



// LE DESSIN

// EN BREF

Réduction des pesticides *« Une catastrophe pour l'agriculture française »* selon la FNSEA

La Commission environnement du Parlement européen s'est prononcée, par un vote le 24 octobre, en faveur de la réduction des pesticides. Les parlementaires étaient invités à débattre sur le texte, inclus dans le Pacte Vert, déposé par la Commission européenne en juin 2022. Le projet initial prévoyait de réduire de moitié d'ici 2030, comparé à la période 2015-2017, l'utilisation et les risques à l'échelle de l'UE des produits phytosanitaires chimiques. Le texte adopté par la Commission environnement (par 47 voix pour, 37 voix contre et 2 abstentions) modifie légèrement la proposition initiale. L'UE devrait s'engager à réduire l'utilisation des pesticides chimiques de 65 %, et la période de référence est rallongée de deux ans pour couvrir les années 2013-2017. Les organisations professionnelles agricoles ont réagit sévèrement à ce vote. De son côté, la FNSEA dénonce *« une catastrophe pour l'agriculture française »*. *« Cet entêtement à retirer aux agriculteurs leurs moyens de production, à les placer en position de faiblesse, à freiner leur transformation agroécologique est parfaitement incompréhensible »* écrit la Fédération. Elle déplore que *« les députés de la majorité française à la Commission de l'Environnement »* aient voté en faveur de ce texte. Le texte doit être désormais débattu par le PE en séance, probablement au cours de la session plénière du 20 au 23 novembre prochains. Si le texte est adopté, le Parlement sera prêt à entamer des négociations avec les États membres de l'Union européenne.

Cotisations sociales: baisse de la CSG, hausse des cotisations retraites à horizon 2026

Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, les cotisations sociales des indépendants (agriculteurs compris) – qu'elles soient contributives (retraite, maladie...) ou non contributives (CSG/CRDS) – seront calculées, à partir de 2026, sur la base d'une même assiette, calculée comme le montant de chiffre d'affaires et de recettes duquel seront déduites les charges professionnelles hors cotisations et contributions sociales. Concrètement, l'institution de cette assiette unique aura pour conséquence une baisse de la CSG/CRDS payée par les agriculteurs et une hausse des cotisations sociales, indique à Agra Presse le ministère de l'Agriculture, qui n'a pas encore pu communiquer de simulations précises. La baisse de l'enveloppe de CSG étant plus forte que la hausse des cotisations sociales, le gouvernement demande aux professions de compenser le solde par une augmentation des cotisations des retraites complémentaires, *«afin d'augmenter les droits retraite»*. Dans le secteur agricole, la décision reviendra directement au ministère de l'Agriculture, en lien avec la MSA et après concertation avec la profession agricole. Dans un communiqué paru le 26 octobre, la FNSEA salue l'annonce comme *«un pas décisif pour l'avenir»*.

Biocarburants Le gouvernement espère la distribution d'un GNR décarboné en 2024

À l'occasion d'une réunion avec les représentants des filières de producteurs de biocarburants et de consommateurs de biocarburants le 26 octobre, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a annoncé vouloir élargir la distribution du biogazole décarboné XTL en *«levant les freins limitant sa commercialisation aux flottes professionnelles captive disposant d'une logistique d'approvisionnement dédiée»*. *«Nous militons auprès de l'Union européenne pour que le XTL ne soit pas dédié qu'à la flotte professionnelle captive d'ici le printemps 2024»*, a souligné la ministre. Un carburant décarboné pour les usages non routiers, le *«GNR XTL»*, sera par ailleurs créé afin de faciliter son utilisation par les engins agricoles et de chantier. *«L'objectif est de pouvoir se faire livrer directement ce carburant, de partager une cuve entre plusieurs entreprises, voire d'en avoir une distribution dans les stations, le rendant ainsi plus facilement accessible, notamment aux petites entreprises»*, souligne le ministère de la Transition énergétique auprès d'Agra Presse.

// EN IMAGE

FDJ et OFB Un jeu de grattage en faveur de la biodiversité

« Mission Nature » est un jeu de grattage lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et La Française des Jeux depuis le 23 octobre et disponible dans les 30 000 points de vente habituels. Il permettra de remporter jusqu'à 30 000 euros. Grâce à la vente (3 euros le ticket), 0,43 euro par ticket seront reversés à l'OFB pour financer des projets de restauration du vivant. Au total, 20 projets ont été sélectionnés sur l'ensemble du territoire dont celui de la Communauté de communes des Bertranges (Nièvre) pour son projet d'inventaire et de restaurations des milieux humides et des mares. Pour faire partie de cette initiative de financement, la Communauté de Communes des Bertranges avait répondu à un appel à projet lancé en mars dernier.



© FDJ

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// RÉGLEMENTATION

Dix-neuf recommandations pour des contrôles moins répressifs

Deux députés viennent de rendre un rapport sur la question des contrôles dans les exploitations agricoles. Le sujet, parfois très sensible, réclame une évolution dans ses mises en œuvre.



La députée du Maine-et-Loire Anne-Laure Blin.



Éric Martineau (chemise bleue, au centre) député de la Sarthe, était dans la Nièvre en mai dernier, en tant que membre d'une délégation de parlementaires venus échanger avec des agriculteurs sur les problématiques de gestion de l'eau.

« Les contrôles opérés dans les exploitations agricoles restent l'objet de fortes représentations négatives. Ils suscitent des incompréhensions qui ne contribuent ni à l'efficacité de l'action publique, ni au renouvellement d'une profession indispensable à l'indépendance alimentaire de la France et à la protection de la biodiversité », affirment Anne-Laure Blin, députée du Maine-et-Loire (LR) et Éric Martineau, producteur de pommes bio dans la Sarthe, en plus d'être lui aussi député (Modem). Au printemps dernier, les deux députés se sont déplacés en Mayenne pour examiner la teneur et le déroulement d'un certain nombre de contrôles sur les exploitations. Ensuite, ils ont analysé les suites données à ces contrôles puis leurs impacts sur le fonctionnement de ces exploitations. Le 11 octobre, Anne-Laure Blin et Éric Martineau ont rendu publique une communication intitulée « Les contrôles opérés dans les exploitations agricoles ». Ils y formulent dix-neuf recommandations pour *« remédier en particulier à l'insécurité juridique »* à laquelle les agriculteurs sont confrontés.

Besoin de simplification

En effet, l'activité agricole est rattachée à cinq Codes (rural, urbanisme, etc.). Les agriculteurs n'auraient plus à craindre les réglementations et les normes si le droit français était simplifié et cohérent. Les obligations et les règles du droit européen doivent aussi être transposées dans le droit français avec la plus grande rigueur, sans surtranspositions. Parmi les propositions d'Anne-Laure Blin et d'Éric Martineau, certaines *« contribuent à l'émergence et à l'approfondissement de nouveaux rapports et à de nouvelles pratiques entre les agriculteurs et les services ou opérateurs de l'État »*. Par exemple, les deux députés suggèrent de limiter le recours aux contractuels pour réaliser des contrôles dans les exploitations. Par ailleurs, les conditions du port de l'arme de service des agents de l'Office français de la Biodiversité (OFB) doivent être revues. Dans les départements, les « Mission inter-services de l'eau et de la nature » (Misen) et les « Comités de lutte contre la délinquance environnementale » (Colden) devraient être réunies.

Éviter au maximum les suspensions de paiement

Anne-Laure Blin et Éric Martineau suggèrent de réorganiser les opérations de contrôles sur les exploitations. Il s'agirait par exemple d'animer des journées pédagogiques aux contrôles qui seraient bénéfiques pour les agriculteurs et les contrôleurs. Dans les lycées agricoles et dans le parcours à l'installation, des modules de formation consacrés au déroulement et aux enjeux des contrôles pourraient être programmés. Avant chaque campagne de contrôle, les objectifs à atteindre pourraient être présentés aux représentants des Chambres d'agriculture. Et pour que les agriculteurs ne soient plus seuls durant une opération de contrôle, pourquoi ne pas systématiser la présence d'un tiers, proposent les deux députés. Par exemple, en faisant appel à un conseiller des Chambres d'agriculture ? Mais leurs missions devront alors être revues. Enfin, après chaque contrôle, les manquements constatés doivent être traités selon des parcours administratifs bien définis, sous l'autorité des préfets pour éviter tout imbroglio. Tout doit être entrepris pour éviter une suspension de paiement des soutiens publics convoités. L'administration *« travaillera aussi à l'amélioration de l'ergonomie et des fonctionnalités des outils numériques utilisés pour l'établissement et le suivi des demandes d'aides et de paiement de la PAC »*, prodiguent les deux députés… *« Une attention particulière sera apportée aux agriculteurs victimes de la fracture numérique »*.

Actuagri



// RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

21 C'est l'affaire de tous

Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or sollicite les élus des collectivités territoriales à la moindre occasion. Ces derniers ont, selon lui, un grand rôle à jouer dans l'avenir de l'agriculture.

Ça y est, elle a commencé. La vague de nombreux départs en retraite annoncée depuis des années a débuté. *« Le pic est encore devant nous mais nous sommes déjà entrés dedans. Un énorme défi est à relever, certainement le plus grand, celui du renouvellement des générations »*, souligne Vincent Lavier. La réussite des *« passages de témoins »* n'est pas seulement dans les mains des agriculteurs. Ça, le président de la Chambre en est persuadé : *« c'est l'affaire de tous. Je pense notamment aux élus des collectivités territoriales, comme ceux des communautés de communes et des Pays. Leur rôle est important. De très gros enjeux gravitent autour de l'agriculture, je leur rappelle dès que je le peux. Le renouvellement des générations est un sujet agricole mais pas que. Il y a des challenges à relever en termes d'occupation des territoires, de vie dans les villages… Cela va bien au-delà des enjeux purement agricoles »*. Pour Vincent Lavier, *« les potentiels candidats à la reprise des exploitations doivent être mis dans les meilleures conditions »* : *« les élus ont la capacité d'influer sur ce paramètre, les projets agricoles doivent être accompagnés autant qu'ils le peuvent. Un certain nombre de territoires, dont la principale activité économique est l'agriculture, sont aujourd'hui menacés de déprise, les élus doivent en avoir conscience. Le jour où il n'y aura plus d'agriculture, je ne sais pas ce que ces territoires deviendront. Les agriculteurs assurent l'entretien de ces mêmes territoires et quoiqu'en disent certains, ils le font bien ! Cela ne coûte rien à la société. S'il fallait payer des gens pour le faire, le pays France n'aurait clairement pas les moyens »*.



Vincent Lavier rencontre régulièrement les présidents des communautés de communes et des Pays.

Bien communiquer

Les élus doivent *« communiquer positivement sur les métiers agricoles »*, poursuit Vincent Lavier : *« certaines pratiques sont sans doute amenées à évoluer, mais ce n'est pas en donnant un coup de pied dans la fourmilière que nous avancerons… »*. Le responsable professionnel de Saulx-le-Duc rappelle également plusieurs vérités lors de ses sorties : *« sur le sujet très délicat de l'eau, plusieurs raisonnements sont réducteurs. Pour régler le problème de la qualité, certains nous renvoient systématiquement la balle… Ce sujet n'est pas aussi simple que cela, les agriculteurs ne trouveront pas les solutions seuls. Dans ce dossier comme dans d'autres, nous devons travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire, trouver des solutions en commun pour maintenir l'agriculture sur nos territoires. Par ailleurs, certains pensent que l'avenir de l'agriculture passe par de petites exploitations : je leur rappelle que nous manquons de bras et qu'il faudra toujours trouver quelqu'un pour s'occuper des grandes surfaces »*.

AG

// JA DE DECIZE

58 Élection du bureau

Le 20 octobre, à Verneuil, les JA de Decize (voir TDB n° 1753) ont élu leur bureau. Ainsi ont été nommés : Valentin Berthier, président ; Quentin Garnier, vice-président ; Quentin Cayre, secrétaire général ; Thibaud Tardivon, secrétaire général adjoint ; Antoine Bernier, trésorier et administrateur ; Baptiste Bellon, trésorier adjoint et administrateur stagiaire. Pour le moment, les JA de Decize comptent 21 membres. Pour toute nouvelle inscription ou renseignement : 07 63 08 84 76 (Valentin Berthier).

Chloé Monget



JA 58

Les membres du bureau (de gauche à droite) : Baptiste Bellon (20 ans), Thibaud Tardivon (20 ans), Quentin Cayre (19 ans), Quentin Garnier (22 ans), Valentin Berthier (20 ans) et Antoine Bernier (19 ans).

// DJA

58 Report d'application du nouveau système

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a pris la décision de repousser la mise en place de la nouvelle DJA et de maintenir le programme existant jusqu'en mai 2024. Après cette date la nouvelle réglementation sera mise en œuvre. Vous pouvez bénéficier de la programmation actuelle, si votre installation est prévue jusqu'au début d'automne 2024. Pour cela, il faudra avoir validé tout le parcours à l'installation (rendez-vous PPP, formations, étude technico-économique…) avant avril 2024.

Pour refaire le point sur votre projet n'hésitez pas à contacter le PAI : Justine Gamet au 03 86 93 40 38 ou Lauriane Perrier au 03 86 93 40 14.

CA 58



L'ancien programme DJA est maintenu jusqu'en mai 2024.

// VÉTÉRINAIRES RURAUX

Des étudiants en visite dans la Nièvre et l'Yonne

Dans le cadre de l'action visant à renforcer le maillage territorial vétérinaire dans la Nièvre et l'Yonne, neuf étudiants vétérinaires de l'école de Lyon étaient en visite dans ces deux départements, lors de la semaine du 16 au 20 octobre. Ces derniers ont pu rencontrer des vétérinaires et des éleveurs, mais aussi découvrir les nombreux atouts attractifs des deux territoires.



Neuf étudiants de l'école vétérinaire de Lyon étaient dans la Nièvre et dans l'Yonne pour échanger avec des vétérinaires, des éleveurs et les acteurs économiques et touristiques du monde agricole des deux territoires.



Les étudiants ont visité des cliniques vétérinaires et des exploitations durant les deux jours, avec un passage à Leugny (89) pour déjeuner avec certains vétérinaires et éleveurs de l'Yonne.

Dans le cadre de l'action visant à renforcer le maillage territorial vétérinaire, les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre, les Conseils départementaux 89 et 58, la fédération des GDS de Bourgogne Franche-Comté, les groupements techniques vétérinaires de BFC, le syndicat régional des vétérinaires d'exercice libéral et l'ordre des vétérinaires de BFC ont organisé une semaine « découverte des métiers de vétérinaires, d'éleveurs et de l'attractivité des territoires de la Nièvre et de l'Yonne », du 16 au 20 octobre.

Pour Romaric Gobillot, élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et président de la section bovine à la FDSEA 58, « *l'objectif à travers cela est de montrer ce qui se fait dans nos territoires* ». « *On leur a présenté les atouts et les attraits du département dans la vie au quotidien, aussi bien les clubs de sport et toutes les animations dont on peut bénéficier quand on est sur le territoire, mais aussi le travail que peuvent avoir les vétérinaires ici* », ajoute Gilles Abry, élu au Conseil départemental, en charge du dossier.

Pour cela, ils ont pu visiter des cliniques vétérinaires ainsi que des exploitations lors de leur passage dans les deux départements : le mardi 17 octobre dans la Nièvre, puis le mercredi 18 octobre dans l'Yonne. « *Notre but est de donner envie à de jeunes étudiants de venir, après leurs études, travailler dans un département comme le nôtre. Ce n'est pas parce que nous sommes des départements ruraux qu'il n'y a pas de nombreuses activités pour les jeunes* », poursuit Gilles Abry.

Une attractivité au sein des territoires mais aussi dans le travail, selon l'élu du département. « *Le travail est probablement plus intéressant à la campagne et plus diversifié que dans les grandes villes car les vétérinaires interviennent sur tous les animaux. Aussi, dans le milieu rural, le vétérinaire n'est pas seulement la personne qu'on appelle en cas d'urgence, c'est aussi le conseiller au quotidien. Il y a un vrai lien qui se crée avec les éleveurs* », assure-t-il.

La vie familiale et sociale, une priorité

Désormais, « *l'objectif est de continuer d'échanger* », confie Nadine Darlot, vice-présidente à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *On a déjà des pistes de travail après avoir écouté les étudiants. Lorsqu'ils nous parlent de leur crainte de conserver une vraie vie sociale à la campagne, on se dit qu'il y a certainement beaucoup de choses à mettre en place pour améliorer cela* ». « *On l'a vu en échangeant avec les étudiants : ce n'est pas vraiment le métier en tant que tel qui les questionne mais plutôt la vie dans un milieu rural. La vie familiale et sociale est la priorité des gens, plus que le salaire* », affirme Romaric Gobillot. « *Mais cela n'est pas lié au monde agricole, chez les artisans, il y a la même inquiétude* », reprend Nadine Darlot.

Plusieurs pistes de travail sont d'ores et déjà à l'étude. « *Cela peut passer par la création de maisons d'accueil pour les jeunes, qui se retrouveraient, peu importent leurs professions : des vétérinaires, des artisans, des médecins… Il y a aussi une réflexion sur l'aspect communication de ce qui se fait dans nos territoires. On s'aperçoit que les jeunes ne savent pas ce qui se passe dans nos départements. Il faut mettre en avant nos atouts* », conclut Nadine Darlot.

Christopher Levé

Vétérinaire, un rêve d'enfant qui devient réalité

Qui n'a jamais dit, lorsqu'il était enfant : « plus tard, je veux être vétérinaire ! ». Ce rêve, Quentin Oriol et Juliette Pouget (deux des neuf étudiants lyonnais) l'ont eu et sont en passe de le réaliser. « *Je veux faire vétérinaire depuis que je suis trop petit pour m'en souvenir* », **confie le premier.** « *Pour moi, aussi c'est un peu le cliché de la petite fille qui veut devenir vétérinaire* », **rit Juliette Pouget.**

Les deux rêvaient d'être vétérinaires, oui, mais l'attrait pour l'activité rurale est venu bien plus tard. « *Initialement, lorsque je suis rentré à l'école, je m'intéressais surtout à la médecine auprès des chats* », **avoue Quentin Oriol.** « *Puis, j'ai appris à découvrir d'autres animaux, comme les vaches et j'ai vraiment apprécié. J'y ai pris goût, peut-être même plus qu'à la pratique sur les chiens et les chats finalement. Le fait d'être dehors, d'aller d'élevage en élevage, c'est ce qui me plaît* ».

Chez Juliette Pouget, c'est la médecine canine qui primait, à l'origine. « *Mais je n'ai jamais voulu me fermer de porte. Au cours de mon cursus, j'ai pu faire des stages variés, notamment dans un élevage de vaches laitières où j'ai pu découvrir le quotidien d'un éleveur. Cela m'a permis, à moi qui viens de la ville, de découvrir complètement le milieu rural. Cela m'a plu et j'ai voulu creuser la médecine sur d'autres animaux que je n'avais pas l'habitude de fréquenter* ».

// EN BREF

JA Concours de jugement de bétail

Les concours de jugement de bétail reviennent dans l'Yonne. À commencer par les qualifications cantonales de l'Avallonnais, qui auront lieu le 4 novembre, à Magny (à l'Earl Dizien, 20 rue des écoles, dès 14 heures). Les qualifications cantonales du canton de Toucy auront, elles, lieu le 10 novembre à Leugny (à la SCEA du Gibon, 10 chemin du Gibon, dès 10 heures). Le même jour auront également lieu les qualifications départementales (toujours à Leugny). Les qualifiés accéderont aux qualifications pour le concours général agricole qui aura lieu à l'occasion du salon international de l'agriculture, qui se tient du 24 février au 3 mars 2024, à Paris.

À noter la présence du Service de remplacement 89 et de l'Anefa Yonne lors de la journée qualificative du 10 novembre en Puisaye.

Christopher Levé



// FERME CÔTE-D'OR

Une Bazadaise à Dijon

Une nouvelle édition de la Ferme Côte-d'Or ouvre ses portes ce samedi 4 novembre. Plusieurs races bovines sont de la partie, dont la Bazadaise, élevée près de Nuits-Saint-Georges.



Thomas Journot

Raphaël Lanier, Laurence Henriot et Hervé Naigeon élèvent des vaches originaires du sud de la Gironde depuis 2016.

De très beaux animaux sont à découvrir à la Ferme Côte-d'Or du 4 au 9 novembre à Dijon. Parmi ces derniers : une vache Bazadaise, élevée au Gaec Henriot de Villebichot.

Cette race et cet élevage bio feront leur toute première apparition sous le chapiteau dijonnais, installé en marge de la foire gastronomique. *« Nous répondons volontiers à l'invitation des organisateurs. Nous amènerons une jeune vache, nommée Lauréate »*, informe Laurence Henriot, qui élève la Bazadaise depuis sept ans avec ses deux associés : *« à l'époque, nous recherchions une deuxième race, en plus de la Charolaise que nous avions déjà. Nous avons fait connaissance avec la Bazadaise, originaire du sud-Ouest de la France. Celle-ci est très jolie et réputée pour sa qualité de viande. Elle nous a tapés dans l'œil ! Des achats dans son berceau, vers Bordeaux, se sont vite imposés… »*. La Bazadaise est une race à très faibles effectifs, les trois Côte-d'oriens y ont vu une motivation supplémentaire : *« celle-ci est menacée, elle a même failli disparaître dans les années 1970… L'élever nous permet de contribuer à sa sauvegarde, à notre petit niveau bien sûr »*.

Des clients conquis

Le cheptel de Raphaël Lanier, Laurence Henriot et Hervé Naigeon compte une quarantaine de Charolaises et désormais 25 Bazadaises : *« nous valorisons l'ensemble de ces dernières en vente directe, principalement en génisses ou jeunes vaches. En circuit long, la valorisation serait un peu plus difficile car ces animaux ont un gabarit plus petit, avec une croissance moins rapide que la Charolaise. Comme nous l'espérions, la viande est très appréciée par nos clients, certains ne jurent même que par ces produits ! Nous faisons également des veaux rosés. Plus récemment, nous avons proposé des bœufs de 2 ans et demi et 3 ans à notre clientèle, elle a adoré ! »*.

Des croisements avec les Charolais sont également effectués, le Gaec Henriot ayant en sa possession un taureau Bazadais : *« les résultats obtenus sont intéressants. Nous faisons naître de tout petits veaux mais leur croissance est très impressionnante par la suite »*.

Les qualités de la Bazadaise sont indéniables, comme l'indique l'éleveuse de Villebichot : *« elle présente tous les atouts que nous recherchons : de belles qualités maternelles, des vêlages faciles, de la rusticité… Cette vache n'a pas de besoins alimentaires très importants, la Bazadaise valorise très bien les aliments grossiers. La complémentation est de ce fait plus que limitée »*.

Jamais deux sans trois

Le Gaec Henriot compte en réalité une troisième race bovine, en l'occurrence la Ferrandaise : *« cette race est arrivée en 2019 sur notre ferme, nous avons aujourd'hui huit animaux. Il s'agit d'une race mixte originaire du Puy-de-Dôme. L'idée est de valoriser nos veaux mâles en veaux rosés, il faut donc du lait… Comme la Bazadaise, ses effectifs sont plus que limités, nous l'avons prise pour les mêmes raisons. Si nous sommes invités à une prochaine édition de la Ferme Côte-d'Or, nous prendrons plaisir à la présenter au grand public ! »*.

AG

Les autres élevages bovins présents

Simmental : EARL Menestrier (Villy-en-Auxois, 2). Prim'Holstein : EARL du Chanoy (Saint-Seine-sur-Vingeanne, 2), Gaec de Granvie (Vielverge). Montbéliarde : Gaec Buntz (Tarsul, trois animaux dont une suppléante), Gaec des Forges (Cussey-les-Forges). Brune : Gaec Loosli (Chazeuil, trois animaux dont une suppléante). Blonde d'Aquitaine : EARL Javelle (Puits). Salers : EARL de l'Ozerain (Villeberny). Limousine : SCEA Hazotte Père et Fils (Beaumont-sur-Vingeanne). Charolais : Jean-Marc Lucotte (Créancey), Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay).

// FOIRE SAINT-MARTIN

La Saint-Martin, la promesse d'un panier plein

Depuis plusieurs décennies, l'espace agricole de la foire Saint-Martin, organisé par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89, investit les trois esplanades de la place de l'Arquebuse, à Auxerre. Cette année, l'événement a lieu le dimanche 5 novembre, de 9 heures à 19 heures.

Ce dimanche 5 novembre, le monde agricole s'invite une nouvelle fois dans le centre-ville d'Auxerre, à l'occasion de la foire Saint-Martin. L'espace agricole, organisé par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89, sera, comme chaque année, situé sur les trois esplanades de la place de l'Arquebuse, ouvert au public de 9 heures, jusqu'à 19 heures (selon la météo).

Une vingtaine de producteurs locaux seront présents pour faire découvrir ou redécouvrir leurs produits au grand public : miels, escargots, fromages, bières, vin, pain, légumes de saison, foie gras, œufs, glaces et sorbets, conserves de légumes… et bien d'autres. L'occasion aussi pour eux d'échanger sur leurs métiers et leurs pratiques avec les citoyens.

Diverses dégustations proposées

Plusieurs animations sont au programme : dégustation de pain permettant de mettre en valeur la filière CRC du département ; de multiples dégustations de produits ; le stand de la FDSEA (accompagné de C'est qui le patron ? !) proposera du chaource, du lait et des échantillons de barbe à papa ; ainsi que des quiz autour de l'agriculture avec des cadeaux à gagner pour les enfants sur le stand de l'UPVY.

Les anciens exploitants agricoles feront, comme tous les ans, des gaufres et des crêpes. Sans oublier la tombola qui permet de gagner un panier garni rempli des produits des producteurs présents sur l'espace agricole. Les Jeunes agriculteurs proposeront de « l'épois-siflette » sur leur stand de restauration. Aussi, du matériel agricole sera exposé et des animaux (moutons, chèvres, vaches laitières et d'élevage) seront sur place. Pour les enfants, les tracteurs à pédales des JA seront disponibles.

Christopher Levé

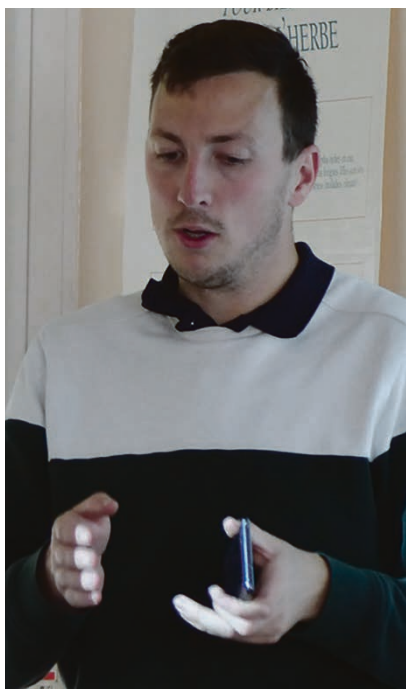


La foire Saint-Martin, c'est le dimanche 5 novembre, à Auxerre.

// AGRIVOLTAÏSME

GLHD était à La Brosse

Le vendredi 20 octobre, la société d'agrivoltaïsme GLHD est intervenue auprès d'étudiants de BTS Acse au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, avec l'objectif de présenter concrètement ce qu'est l'agrivoltaïsme et de mettre en avant les projets en cours dans le département.



Florian Fillon a présenté l'agrivoltaïsme et les projets icaunais aux étudiants de La Brosse.

Pour Florian Fillon, coordinateur territorial pour la Bourgogne Franche-Comté à GLHD, cette intervention du vendredi 20 octobre auprès d'étudiants du BTS Acse du lycée agricole d'Auxerre La Brosse « *s'inscrit dans une démarche de pédagogie autour de nos projets que l'on a depuis deux ans où on essaye d'expliquer à la population locale et aux services de l'État les problématiques que rencontrent les agriculteurs et comment le projet d'agrivoltaïsme va permettre de répondre en partie ou totalement à ces problématiques. Cela passe par de la pédagogie et on est dans cet esprit-là avec l'intervention à La Brosse* ».

D'ailleurs, l'agrivoltaïsme, qu'est ce que c'est concrètement ? « *C'est le fait de produire à la fois, sur une parcelle agricole, de l'énergie d'origine solaire et de l'agriculture* », répond Christopher Cosmus, chef de projets à GLHD. « *L'agrivoltaïsme se distingue du photovoltaïsme au sol. Il y a d'ailleurs un cadre réglementaire dans l'agrivoltaïsme, qui date du 10 mars dernier, qui demande que la production agricole soit significative dans un projet agrivoltaïque* », poursuit-il.

Six projets dans l'Yonne

En matière d'agrivoltaïsme, l'Yonne occupe une place forte sur le territoire français, avec plusieurs projets importants en cours de développement. Pour GLHD uniquement, ce sont six projets distincts en cours, incluant 70 agriculteurs, pour une surface totale d'un peu plus de 600 ha « *qui demain serait dédiée à de l'agrivoltaïsme* », reprend Florian Fillon.

« *L'agrivoltaïsme ne se résume pas à transformer une parcelle agricole pour une production énergétique. D'ailleurs, la loi sur l'agrivoltaïsme met bien en avant que la production agricole doit être principale et que la production énergétique doit être associée. Là-dedans, on essaye aussi d'intégrer une notion de reconquête de la biodiversité par un changement de pratique, par des plantations de haies, par tout un tas de dispositifs qui permettent de favoriser cette biodiversité* », continue-t-il.

Un moyen de favoriser l'installation

Si l'agrivoltaïsme permet à des agriculteurs de diversifier leur(s) production(s), il peut également permettre à des jeunes de s'installer. C'est le cas de Rémy Collon, intervenue ce jour-là pour parler de son futur projet. S'il n'a encore que 17 ans et est toujours en étude (en apprentissage en élevage bovin et grandes cultures), ce dernier anticipe déjà l'après. « *J'ai un projet sur les hauts plateaux de l'Yonne, avec 14 autres exploitations, sur une surface de 190 ha environ, dans le canton de Cruzy-le-Châtel. Ce projet concerne des terres à faible potentielle qui produisent entre 30 et 40 q/ha de blé en moyenne. Dans ce projet d'agrivoltaïsme (prévu pour 2027), l'objectif est de réintroduire de l'élevage ovin (350 animaux pour commencer) dans nos exploitations mais aussi de continuer de produire des céréales sous les panneaux solaires* », détaille le jeune homme.

Mais pourquoi choisit-il de s'installer avec un projet d'agrivoltaïsme ? « *Aujourd'hui, il est difficile pour un jeune de reprendre une exploitation, surtout dans certains secteurs. Un projet d'agrivoltaïsme peut aider les jeunes comme moi à s'installer. Je ne suis pas sûr que je m'installerais directement à l'issue de mes études sans ce type de projet* ». Aussi, Rémy Collon souhaite faire une agriculture « différente ». « *Je ne souhaite pas faire une agriculture « classique » avec une rotation simple et un élevage d'animaux. Je souhaite me diversifier, faire évoluer l'exploitation* ». L'agrivoltaïsme représente donc une possibilité dans cette démarche.

Christopher Levé

// LOUPS

Ça continue… encore et encore

Une nouvelle attaque de loup a été constatée en Côte-d'Or. Cette fois, c'est le secteur des Hautes-Côtes qui en a fait les frais.

Deux brebis le 13 octobre à Reulle-Vergy, une troisième à Ternant le jour suivant : voici le bilan d'une double attaque de loups dans les Hautes-Côtes. Cédric Naudin a été le premier éleveur sinistré. Pour ce jeune Côte-d'orien de 36 ans, il n'y a aucun doute sur l'identité du prédateur, le moutonnier ayant capturé des images à l'aide d'une caméra de chasse : « *J'ai plusieurs films de quelques secondes, il y a même deux loups… Cela a été confirmé par l'OFB. Et nous le voyons bien sur les deux brebis mortes : les traces laissées par les crocs sont différentes d'un animal à l'autre* ». Le lendemain de l'attaque, à quatre kilomètres de là, le loup a pris pour cible une brebis d'Aurélien Guenot, sur la commune de Ternant.

En plus du lynx

Ces trois ovins sont-ils les premières victimes du loup dans ce secteur de la Côte-d'Or ? Rien n'est moins sûr. « *Ces temps passés, il y a déjà eu des attaques dans le coin avec plusieurs moutons retrouvés morts par leurs propriétaires, mais la présence du loup n'a toutefois jamais été prouvée, du moins à ma connaissance* », confie Cédric Naudin, éleveur de 150 brebis en race Berrichon du Cher, en Gaec avec Pascal, son père. Une autre mésaventure était déjà arrivée aux deux membres du Gaec du val de Vergy : « *c'était l'année dernière, notre troupe ovine avait fait l'objet de trois attaques successives en l'espace de deux mois. Une brebis y a laissé la vie à chaque fois… Je suis persuadé que là, il s'agissait d'un lynx. Des contacts connaissant bien cet animal en étaient convaincus d'après les photos que j'avais prises. L'OFB n'excluait pas non plus cette hypothèse, d'autant plus que l'animal avait été vu du côté de Meuilley, à seulement cinq kilomètres à vol d'oiseau de notre exploitation. Moi-même, je suis sûr à 90 % d'en avoir vu un lors des foins, j'étais en train de presser et j'ai vu cet animal. Au début, je me demandais bien ce que c'était…* ».



Trois brebis ont été tuées sur les communes de Reulle-Vergy et Ternant.

Que faire maintenant ?

Lynx et loups ne font vraiment pas bon ménage avec l'élevage ovin : les éleveurs sont forcément dépités, à l'image de Cédric Naudin : « *mes deux brebis allaient mettre bas en décembre… Après cette attaque, j'ai aussitôt rentré mes ovins sous les bâtiments. D'ordinaire, le lot concerné, je ne le rentre pas avant la mi-novembre… Le sentiment qui me domine aujourd'hui, c'est l'incompréhension. Que dois-je faire maintenant ? Je n'ai pas envie de ressortir mes bêtes pour nourrir les loups. Alors certes, la DDT vient de me prêter un filet, il vient d'arriver aujourd'hui. Mais sans parler des contraintes que ce dispositif engendre dans le travail, son utilité serait sans doute plus grande à partir de la prochaine mise à l'herbe. Or, je dois rendre l'équipement en février… Bref, je ne sais pas du tout quoi faire !* ».

AG



// FÊTE DE LA NOIX

89 Des producteurs, des visiteurs... et bien sûr, des noix

La deuxième édition de la fête de la noix a eu lieu le dimanche 29 octobre, à Lainsecq (au Moulin Barjot). Avec cette année, les premières noix commercialisées par le collectif d'agriculteurs de l'association « noix et noisettes de Bourgogne ».

« *L'association que l'on a créée a pour objectif de promouvoir la production de noix et de noisettes et aider à faire reconnaître ces fruits qui étaient un peu oubliés. La fête de la noix, c'est l'occasion de mettre en valeur tout cela* », lance Hugo Verdonck, président de l'association « noix et noisettes de Bourgogne ».

C'est à Lainsecq, au Moulin Barjot, que l'événement a eu lieu le dimanche 29 octobre dernier. Une deuxième édition, après celle à Étais-la-Sauvin l'année passée, avec cette fois-ci un petit plus et non des moindres : la vente des premières noix et noisettes fraîchement récoltées par le collectif d'agriculteurs.



Environ 1,2 tonne de noix ont été ramassées pour cette première récolte.



Le fait marquant de cette nouvelle édition, c'était de pouvoir acheter des noix et noisettes issues du travail du collectif d'agriculteurs.

La fierté d'une première vente

Des producteurs de noix et noisettes, oui, mais pas seulement lors de cette fête de la noix. « *L'idée, avec le marché de producteurs, est de faire une vraie fête. Il y a bien sûr les producteurs de noix et de noisettes mais aussi les producteurs d'autres productions alimentaires que l'on trouve autour de nous. Ils viennent d'un rayon géographique assez proche de nous. Cela permet d'animer le territoire* », indique Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et membre du collectif, qui ne cache pas sa fierté de voir les premiers fruits se vendre à cette occasion. « *On savait, il y a six ans, que la première récolte finirait par arriver. Aujourd'hui on y est, et les fruits sont de belle qualité* », sourit-il. « *L'année prochaine, lors de la prochaine fête de la noix, on aura certainement des produits transformés à partir de ces noix et noisettes* ».

Une fierté en tant que producteur, mais aussi en tant que président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne de voir ce projet se concrétiser avec une première production. « *En tant que président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, c'est aussi un vrai plaisir de voir cela. C'est le rôle des Chambres d'agriculture d'accompagner les producteurs qui ont des projets de diversification, du début à la fin. C'est ce qui s'est passé ici et ce qui continue de se faire avec la prochaine étape qui est la transformation des produits* », conclut-il.

À l'année prochaine pour découvrir (et déguster) les produits transformés.

Christopher Levé

// LA FERMILLE

58 Ouverture imminente !

Depuis la pose officielle de la première pierre en 2022, le projet de l'atelier de découpe et de transformation de Saint-Benin-d'Azy (nommée La Fermille) se finalise et ouvrira les portes de son magasin de producteur au public le 8 novembre.



La devanture du magasin de la Fermille qui ouvrira ses portes le 8 novembre.

C'est désormais officiel, le magasin de producteurs de l'atelier La Fermille de Saint-Benin-d'Azy va ouvrir le 8 novembre. Baptisée la Fermille pour la contraction de Ferme et Famille, l'atelier de découpe et de transformation avec son magasin de producteurs accolé permettra aux membres fondateurs (voir encadré) ainsi qu'aux autres producteurs – sous la forme de prestations – de transformer leurs produits.

Un peu de patience

L'ouverture du magasin est prévue et celle de l'atelier est imminente, quelques ajustements sont encore à faire, comme l'explique Nicolas Fallet (Gaec Fallet-Gourdin). « *Dès l'ouverture nous pourrons proposer des légumes, des fromages, ou encore de la bière ainsi que de la charcuterie fraîche, telle que le saucisson à l'ail. Mais, pour la sèche (saucisson sec, poitrine, etc.), il faudra attendre au moins 8 semaines pour l'affinage dans le séchoir – que les clients pourront d'ailleurs observer depuis la boutique au travers d'une baie vitrée. Pour les jambons secs, il faudra encore de la patience, car un affinage de 12 mois est nécessaire* ». En plus, de la viande au détail et en libre service sera vendue dans le magasin.

Du côté de la prestation de services (découpe, transformation), les professionnels pourront faire appel au savoir-faire de La Fermille à partir de la deuxième quinzaine de novembre. « *Nous devons nous familiariser avec le matériel et tester nos recettes avant de nous lancer* », précise Nicolas Fallet. « *De ce fait, nous n'avons pas encore déterminé la tarification, mais nous serons prêts le moment venu à accueillir tous ceux qui souhaitent utiliser nos ateliers* » .

Là pour vous

Si tous les points ne sont donc pas encore fixés, Nicolas Fallet avoue être impatient d'ouvrir. « *Même si nous sommes un peu stressés. C'est énormément d'investissement en argent comme en temps puisque ce sont les exploitants qui tiendront la caisse* ». Pour les aider dans leurs missions, la Fermille comptera sur deux bouchers : Benjamin Tricoteau, et Étienne Bouillot, ainsi que Delphine Mezery, traiteur.

Chloé Monget

Le magasin de La Fermille, à Saint-Benin-d'Azy, sera ouvert du mercredi au vendredi de 15 heures à 18 h 30 et le samedi de 9 heures à 12 h 30. Plus d'infos sur www.lafermille.fr.

Les fondateurs

Pour rappel, les membres fondateurs de la Fermille sont : Gaec Maillault, Gaec de Verrières, Gaec Fallet-Gourdin, EARL de la Chaume, SCEA La Limonaise, Pascaline Loquet (La Petite ferme). D'autres se sont joints au projet dont Delphine Mezery « Aux petits oignons » (cuisinière/traiteuse) et la Maison Dejorges (pâtes fraîches et farcies).



Les transformations chaudes seront faites sur place.

RÉGION

// CESSIONS - REPRISES

Deux guides pour que cédants et repreneurs avancent ensemble

Face à l'enjeu du renouvellement des générations, les services des Chambres d'agriculture de toute la Bourgogne Franche-Comté ont travaillé pour donner corps à deux guides très pratiques. L'un pour la relation cédant - repreneur, l'autre pour la relation repreneur - cédant.

Le premier rendez-vous : c'est souvent là que se détermine l'essentiel d'une relation. C'est vrai, en particulier, dans le contexte toujours délicat de la cession reprise d'une entreprise agricole. Les enjeux, entre repreneurs et cédants, sont à la fois très forts, différents, et la réussite de l'opération consiste à faire converger au maximum des attentes parfois très éloignées, pour aboutir à la pérennisation d'une exploitation agricole et la poursuite de son activité. En arrière-plan, c'est du maintien d'un tissu agricole sur tout un territoire dont il est question. C'est justement en partant de l'importance de ce premier contact que les deux guides proposés par les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté ont été pensés.

Besoin de lignes directrices

« Tout est parti de l'action Cap Transmission menée l'an dernier, explique Alexis Parent, conseiller d'entreprise Installation - Transmission à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. *On a compris que les exploitants qui s'apprêtaient à céder, mais aussi les repreneurs, étaient en attente d'un fil conducteur permettant d'aborder au mieux la phase de prise de contact ».* Les guides proposés (entre un cédant et un repreneur / entre un repreneur et un cédant) sont porteurs de lignes directrices pour bien mener un premier entretien. Avoir conçu deux guides prouve bien que l'on se trouve, dans le cadre d'une cession - reprise, dans un double mouvement qui doit s'opérer en harmonie. *« La posture est une donnée importante,* poursuit Alexis Parent, *que ce soit du cédant vers le repreneur, ou du repreneur vers le cédant. Il faut trouver le bon positionnement. En concevant ces guides, on a cherché à apporter de la structuration à ces premiers rendez-vous ».* Les conseillers de Chambre qui œuvrent sur ces questions font en effet souvent le constat que les repreneurs ou les cédants ne savent pas toujours quelle est la meilleure manière d'aborder les multiples questions liées à la cession - reprise. Elles sont d'ordre technique, économique, humain ou même intime. *« Faire ces guides,* ajoute le conseiller de la Chambre de Côte-d'Or, *c'est aussi répondre à un constat : celui d'un grand nombre de prises de contact qui ne débouchent pas assez souvent sur des concrétisations et des cessions - reprises réussies. C'est le symptôme que quelque chose ne fonctionne pas ».*

Fonctionnement « en miroir »

Les deux guides proposent donc des conseils simples pour appréhender au mieux ces premiers contacts : on y aborde tout ce à quoi il est bon de penser avant le premier rendez-vous, histoire de s'y présenter dans un meilleur état de préparation. On y décrit les points à aborder lors du premier rendez-vous, du point de vue du cédant et de celui du repreneur. Pour le repreneur, l'étape suivante est la découverte de l'exploitation et pour le cédant, c'est la présentation de l'exploitation. Les deux sont ensuite incités à se livrer à un exercice de synthèse de leur visite et de ce qui devrait se passer dans le prolongement de celle-ci. Les deux guides fonctionnent ainsi en miroir, de manière très pratique. Bien utilisés, ils devraient fournir à leurs utilisateurs des jalons précieux pour structurer leurs démarches respectives. Disponibles depuis le début du mois d'octobre, ils sont diffusés selon plusieurs canaux : les cédants inscrits dans les bases de données des Chambres en sont destinataires, tous comme les candidats à une reprise inscrits au répertoire. On peut aussi les trouver dans les points Installation des Chambres.

Berty Robert



Du cédant au repreneur, ou du repreneur au cédants, ces guides sont des points d'appui pour aider à la prise de contact.

// ÉNERGIE

Deux outils pour la méthanisation

En matière de méthanisation, deux nouveaux services aux porteurs de projets sont proposés par l'Ademe et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

C'est dans le cadre du soutien apporté au développement de la méthanisation que la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) proposent deux nouveaux services à destination des porteurs de projets autour de la méthanisation : une permanence téléphonique et un site internet. La permanence téléphonique, mise en place depuis le mois de septembre, se tient les lundis et jeudis après-midi. Elle a pour objectif de répondre aux potentiels porteurs de projet qui se posent des questions sur la méthanisation, son développement et ses enjeux en Bourgogne Franche-Comté. Le numéro est le suivant : 03 45 81 06 30. On peut aussi poser ses questions sur l'adresse mail contact@methabfc.fr

Pour sa part, le site internet a été mis en ligne fin octobre. Il est consultable à l'adresse suivante : https://methabfc.fr Les porteurs de projets y trouveront toutes les informations utiles sur la méthanisation (sites ressources, webinaires, aides régionales, rapports d'études…) mais aussi les rendez-vous incontournables sur cette filière renouvelable. Un événement sera proposé chaque mois (visite sur site, webinaire…). La Région BFC, dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER), et en lien étroit avec l'Ademe, propose un programme d'animation, des aides aux études mais également à l'investissement pour le développement de la méthanisation agricole mais aussi de la méthanisation territoriale et industrielle afin de valoriser la matière organique issue de l'agriculture (effluents d'élevage, résidus de cultures), de l'industrie agroalimentaire, des biodéchets de restauration collective…

D'après communiqué

// EN SAVOIR +

Notez que, le 7 décembre, de 13 heures à 14 h 30 aura lieu un webinaire de présentation de l'animation régionale autour de la méthanisation. Le lien d'inscription est le suivant : https://teams.microsoft.com/registration/kiRsy4VKFUuFoe2U1H5YSQ,DMqx99XtiUaGuGRe8oVCMg,sBYW7MeSVkmJnkcBu6Yp3w,U2WgVeZsnUyenV1MxQT6Jg,UOAeGvG7D06QYq53WE7rfw,7EqiEYREK0GKD-683VpkUw?mode=read&tenantId=cb6c2492-4a85-4b15-85a1-ed94d47e5849&skipauthstrap=1.



RÉGION

// TRIBUNE SYNDICALE

La Région aime-t-elle réellement les jeunes ?

Florent Point, président des jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, s'exprime sur les problèmes de gestion des fonds européens destinés à l'agriculture régionale.



« Il faut que les jeunes soient encore mieux formés, pour qu'ils puissent faire face aux changements climatiques, sociétaux. On est là pour les accompagner et pour faire que la passion du métier demeure. » (Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional, SIA2023). Nous, Jeunes agriculteurs, représentant près de 8 000 jeunes exploitants de notre belle région Bourgogne Franche-Comté (25 % des exploitants), porteurs des attentes et des espoirs des futurs exploitants (15 000 jeunes et apprentis dans l'enseignement agricole), nous portons une ligne politique claire, d'avenir, positive et empreinte d'optimisme pour le renouvellement des générations en agriculture. Nous, Jeunes, portons l'espoir de pouvoir exercer notre métier sereinement, pleinement sécurisés économiquement, pouvant prétendre, comme tous nos concitoyens, à une vie personnelle. Les jeunes, installés et prochainement installés, exercent leur métier avec passion. Car être agriculteur, c'est, ainsi que l'a souvent dit la présidente de Région, exercer le « plus beau métier du monde » : nous nourrissons nos concitoyens, entretenons les paysages, préservons l'environnement, adaptons nos exploitations pour faire face au changement climatique et contribuons à son atténuation. Tout cela fait que nous sommes des acteurs essentiels de nos territoires ruraux. Mais s'installer comme agriculteur, chef d'entreprise, est loin d'être anodin.

Des actions très concrètes

Être agriculteur, c'est être éleveur, entrepreneur, comptable, vétérinaire, technicien, mécanicien, commercial… Pour cela, nous réaffirmons ici :

- l'importance de la formation, et la nécessité impérieuse pour tout nouveau chef d'entreprise d'être sécurisé et accompagné systématiquement au moment de la conception de son projet par des conseillers reconnus ;
- la nécessité pour tout jeune de pouvoir bénéficier d'un premier bilan deux ans après l'installation afin de prendre de la hauteur, ajuster si besoin son projet d'entreprise ;
- l'indispensable appui financier pour tout nouvel agriculteur qui s'installe et ce d'autant plus pour les filières en difficulté qui ont besoin d'attirer pour perdurer. Faut-il le rappeler et à nouveau tirer la sonnette d'alarme ? En élevage bovin, pourtant source de biodiversité, d'entretien des prairies et d'aménagement des territoires, seul un jeune s'installe pour trois départs à la retraite !

Ces actions très concrètes, à même de contribuer à ce renouvellement des générations que tous les politiques ne cessent de porter si unanimement dans leurs discours, sont primordiales si nous souhaitons réellement attirer des jeunes, valoriser nos métiers, et retisser du lien entre agriculteurs, futurs agriculteurs, et tous nos citoyens. Elles sont essentielles si nous souhaitons garantir notre souveraineté alimentaire, assurer une alimentation locale de circuits courts et préserver une vie dans les territoires ruraux, alors que la région BFC est la 1re région rurale de France. Elles sont la condition sine qua non si nous voulons préserver nos paysages et nos prairies et éviter qu'elles ne soient transformées en friches. Depuis le 1er janvier 2023, le Conseil régional assure la gestion des fonds du Feader. Il s'agit de fonds européens structurants et stratégiques pour l'agriculture. Ce sont des outils indispensables aux agriculteurs pour être résilients et relever les défis, complexes, qui sont devant eux. Ils ne sont pas de simples subventions mais une composante indispensable à l'équilibre financier des transitions pour des investissements ou pour s'installer en agriculture. La présidente du Conseil régional a jusqu'ici toujours été à nos côtés ; C'est loin d'être le cas de ses équipes administratives et les élus qui l'entourent. Nous avions pourtant réussi, ensemble, profession agricole, Région, État, à augmenter de 30 % l'enveloppe Feader sur la nouvelle programmation Pac.

Des jeunes agriculteurs livrés à eux-mêmes

Mais à quoi bon cette réussite, face à l'incapacité actuelle à octroyer aux agriculteurs les aides auxquelles ils ont pourtant légitimement droit, et en l'absence de réelle politique agricole régionale, de soutien aux Jeunes ? La Région est l'une des seules en France à avoir choisi de centraliser à Dijon et Besançon une politique qui aurait pu rester décentralisée, par la création d'antennes sur les différents territoires, afin de rester au contact et en appui direct de chaque agriculteur. Elle a choisi de couper tout contact avec les agriculteurs et les conseillers formés et mandatés pour les accompagner. Les agriculteurs, jeunes et moins jeunes, se retrouvent livrés à eux-mêmes, sans aucune réponse face à leurs questionnements, avec une administration régionale lointaine, inopérante, désorganisée, sans aucun pilotage ni aucune transparence. Dix mois après le transfert de responsabilité de l'État à la Région, les problèmes perdurent et les retards se font sentir dans les cours de ferme. Ce sont les agriculteurs qui en subissent les conséquences, que ce soit sur l'installation ou sur les investissements. Nous ne pouvons pas accepter cette totale incapacité de la Région à mettre en place une politique européenne dont l'essence même est d'accompagner les agriculteurs, sachant que nous proposons des solutions depuis des mois. Cela suffit de voir cette idéologie dont est imprégnée la Région, portée par des personnes déconnectées du terrain et bien incapables de gérer nos exploitations. Nous avons le sentiment d'un abandon des agriculteurs, jeunes et moins jeunes, et d'un mépris des corps intermédiaires et des structures élues pourtant démocratiquement et qui sont en charge de les représenter. Comment expliquer que la région BFC soit l'une des seules à vouloir refuser tout appui notamment des Chambres d'agriculture, alors même que la Commission européenne l'y encourage ?
Comment expliquer qu'elle préfère brader l'installation, privilégier le quantitatif au qualitatif ? Tous ces dysfonctionnements conduisent à de nombreux problèmes sur les corps de ferme. Les préjudices subis par les agriculteurs, économiques et moraux, ne peuvent plus être passés sous silence. Pour ces problèmes d'idéologie et d'incompétence administrative, les agriculteurs sont aujourd'hui découragés et remettent en cause leurs évolutions et même leurs installations alors même que nous essayons de maintenir le renouvellement des générations en agriculture. La politique agricole régionale est un sujet qui mérite d'être traité avec sérieux, écoute et respect, ainsi que nous en avions l'habitude jusqu'ici. De notre côté, nous continuons à espérer, encore, une issue favorable, basée sur l'écoute et le respect réciproque et le dialogue. Nous appelons tous les élus de la Région, Députés, Sénateurs, Conseillers départementaux et préfets à nous soutenir en faveur d'une véritable politique agricole régionale ambitieuse.

Florent Point, président des JA BFC



// FILIÈRE BOVINE

Une journée pour l'élevage en BFC

Les différents représentants de la filière organisent une journée dédiée à l'élevage de notre région le 10 novembre, à Jalogny, en Saône-et-Loire, intitulée *« Fiers d'être éleveurs bovins en Bourgogne Franche-Comté »*.

La filière bovine est la 1re production en nombre d'éleveurs en Bourgogne Franche-Comté, source de valeur ajoutée et d'emplois dans nos territoires. Particulièrement emblématique pour notre région, elle valorise plus d'1,26 million d'ha de prairies permanentes, sur des terres qui, bien souvent, ne pourraient être cultivées. Ces surfaces sont de véritables puits de carbone et sont gages de biodiversité de par leur variété floristique. Notre région dispose de réels atouts pour répondre aux défis de taille de notre société, vers plus d'alimentation locale, valorisant nos territoires, notre environnement, alors que la consommation de viande a augmenté ces deux dernières années mais qu'un quart de la viande bovine consommée en France est malheureusement importé. C'est dans ce contexte que nous organisons un évènement le 10 novembre à la ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire, afin de redessiner, ensemble, les contours et l'avenir de nos filières bovines régionales. La matinée sera l'occasion, sous forme de portes ouvertes, de présenter les différents travaux menés à la ferme expérimentale Ferm'Inov, dont l'excellence est largement reconnue au niveau national. L'après-midi se déroulera en présence de la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, et alternera témoignages et présentation de perspectives concrètes d'actions. Nous aurons la chance de bénéficier du regard éclairé de Christian Vanier, diplômé de Polytechnique et de l'Engref, qui a occupé différents postes de haut niveau lui ayant permis de se forger une analyse particulièrement fine des différentes filières, dont celle des bovins viande : ancien Draaf de Bourgogne, ancien directeur adjoint de France Agrimer, directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), et tout récemment jusqu'à juillet dernier, directeur du BIVB. La journée se clôturera par la signature d'une *« charte d'avenir pour la filière et les éleveurs de bovin viande en Bourgogne Franche-Comté »*, avec la présidente de Région et le représentant du Préfet de Région.

Chambre régionale d'agriculture, Interbev, Fédération régionale bovine, FRSEA et JA BFC

// CHAROLAIS

21 De tout pour faire un monde

Le concours de l'Auxois sud a réuni des reproducteurs inscrits, non inscrits et même quelques animaux de boucherie.

Le 28 octobre s'est déroulé le traditionnel concours de l'Auxois Sud. Cette édition s'ouvrait à des reproducteurs inscrits, non inscrits et, pour la première fois, à des animaux de boucherie pour faire suite à la demande de plusieurs éleveurs. Tout le monde a pu trouver sa place lors de ce dernier rendez-vous de l'année au pôle agricole de Créancey. Dans le concours phare, on retiendra notamment le premier prix d'honneur d'Umberto, veau du Gaec Baudot Élevage, qui avait déjà fait parler de lui un mois plus tôt : lors de la vente aux enchères de Charolles, ce veau avait fait l'objet d'une enchère à 8 600 euros, réalisée par un élevage de la Nièvre. Parmi les autres performances du jour, le Gaec de Pergeot est reparti avec le prix Maurice Rerolle (super prix d'ensemble), devant le Gaec de la Fontaine. Le Gaec de Pergeot s'est aussi imposé dans le concours de boucherie en s'adjugeant le prix de l'excellence bouchère. Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, dressait un bilan positif de cette édition : *« Nous avons dépassé la barre des 80 animaux, leur présentation a été très bonne, une nouvelle fois. Pour la boucherie, il s'agissait d'un essai, avec seulement sept bovins. Toutes les bêtes ont été vendues, avec de meilleurs prix qu'en ferme. Nous pourrions voir un peu plus grand l'an prochain ».*

AG

Palmarès

Reproducteurs

Animaux inscrits

Prix d'honneur jeunes mâles : 1) Gaec Baudot Élevage, 2) Gaec de la Fontaine, 3) Gaec Lechenault Frères. Super prix d'ensemble (Trophée Maurice Rerolle) : Gaec de Pergeot. Prix d'ensemble fort effectif : 1) Gaec de la Fontaine, 2) Gaec Lechenault Frères. Prix d'ensemble faible effectif : 1) Gaec de Pergeot, 2) Gaec Froidurot. Trophée Bien-naître : Gaec de Pergeot. Trophée viande : Gaec de Pergeot. Prix de la communauté de communes : SCEA Lucotte Jean-Marc. Prix de la ville de Pouilly : SCEA Tursin Sébastien. Prix du public : Gaec de la Fontaine. Prix Ajec : Gaec Froidurot. Section 1 : EARL Guenot Nicolas (2), section 2 : Gaec Froidurot, Gaec de Pergeot, section 3 : Gaec Baulot Yannick et Xavier, Gaec Lechenault Frères, section 4 : Gaec de la Fontaine, Gaec Froidurot, section 5 : Gaec de Pergeot, Gaec Lechenault Frères, section 6 : Gaec Baulot Yannick et Xavier, Gaec Lechenault, section 7 : Gaec Baudot Élevage, section 8 : SCEA Lucotte Jean-Marc, SCEA Tursin Sébastien. Section veaux femelles : Gaec Froidurot. Section taureaux 18 mois : Gaec Froidurot.

Animaux non inscrits

Prix d'honneur jeunes mâles non inscrits : SCEA Tursin Sébastien, Prix d'ensemble mâles : Gaec Guenot Père et fils. Trophée viande veaux mâles non inscrits : Gaec Guenot Père et fils.

Section 1 : Stéphane Léger, Gaec de Pergeot, section 2 : SCEA Tursin Sébastien, Stéphane Léger.

Boucherie

Grand prix de l'Auxois sud : Gaec de Pergeot. Section 1 : EARL des Lavières, section 2 : Fabrice Diolot, section 3 : Gaec Loiseau, Gaec Dupaquier Posanges, Gaec Thevenot.



Jean-Luc et Michel Baudot, avec Umberto, premier prix d'honneur.



Le Gaec de la Fontaine, prix du public et deuxième prix d'honneur avec Uranus.



Le Gaec de Pergeot remporte le super prix d'ensemble (prix Maurice Rerolle).



Geoffrey Froidurot, jeune éleveur à Jours-lès-Baigneux a raflé le 14ème prix de l'Ajec de sa jeune carrière avec Uranus. Pour rappel, les prix de l'Ajec (Association des jeunes éleveurs charolais) récompensent les meilleurs sélectionneurs de 16 à 35 ans sur un concours donné.

// EN SAVOIR +

Retrouvez toutes les photos du concours sur notre site à l'adresse suivante : https://www.agribourgogne.fr/articles/30/10/2023/De-tout-pour-faire-un-monde-92179/

// TRAITS AUXOIS

21 Au-dessus du lot

Le concours de poulains de Saulieu a été l'occasion de sacrer trois nouveaux champions.

Le dernier rendez-vous 2023 de l'Union nationale du cheval de Trait Auxois s'est tenu le 21 octobre à Saulieu. Au programme de la journée : un concours modèles et allures de poulains, couplé à une épreuve spécialement dédiée aux pouliches d'un an. *« Cette dernière catégorie se réunit généralement dans le cadre du Spécial de Semur »*, précise Christophe Chardron, vice-président de l'UNCTA, *« mais cette année, l'Union a fêté son 10e anniversaire et le Trait Auxois ses 110 ans : le programme du Spécial avait été modifié pour organiser un défilé d'équidés au centre-ville… Dans ce contexte, nous avions décidé de reporter le concours des pouliches d'un an au mois d'octobre, ici, à l'espace Jean-Bertin »*. Ce n'est donc pas deux, mais trois champions que la rencontre de Saulieu a permis de désigner. Le laiton lauréat répond au nom de Nectar de Cissey et appartient au Gaec Gaugey Père et fils, de Merceuil. Il succède à Mistigri, élevé par Florian Renon, de Lacour-d'Arçenay. Dans la catégorie des femelles, la victoire est revenue à Nocturne de Posanges, née chez Déborah Renon et appartenant désormais à Guillaume Picard. Une pouliche née également chez Déborah Renon, Muse de Posanges, s'était imposée un an plus tôt sur le même site. Chez les pouliches d'un an, Marine de La Crôte appartenant à Éric Duverne, de Saône-et-Loire, a *« tapé »* dans l'œil du jury et monte elle aussi sur la plus haute marche du podium. *« Ce rendez-vous a une nouvelle fois été très réussi »*, analyse Christophe Chardron, *« tout s'est très bien passé, nous avions un bel effectif de 76 équidés avec 55 laitons et laitonnes, ainsi que 21 pouliches d'un an. Cerise sur le gâteau : plusieurs ventes, au moins quatre, ont été actées ce 21 octobre »*.

AG



Les lauréats de 2023 : Nocturne de Posanges (Guillaume et Nicolas Picard), Marine de La Crôte (Éric Duverne) et Nectar de Cissey (Gaec Gaugey Père et fils).

ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT

58

Le retour de l'effervescence

La traditionnelle foire-concours Charolais (inscrits et non-inscrits) de Moulins-Engilbert se tenait le 21 octobre au champ de foire. Une édition marquée par plus d'apports.

« Au total nous avons plus de soixante animaux participants » indique sobrement Gilles Trinquet, président du comité des foires de Moulins-Engilbert lors de la tenue, le 21 octobre, de la traditionnelle foire-concours d'automne de la ville. Pour mémoire, la date avait été changée afin que cet événement ne se chevauche pas avec un autre.

Avec un peu plus d'animaux au rendez-vous, Gilles Trinquet se félicite de ce résultat et s'attarde sur le nombre d'élevages : *« Nous avons une vingtaine d'éleveurs différents avec une majorité d'éleveurs de moins de 50 ans. Pour tout le comité des foires, ces effectifs sont un beau témoignage de la confiance que les participants des nouvelles générations portent à cette première édition orchestrée par le nouveau bureau »*.



Ici, le prix d'honneur HBC attribué au Gaec Deboux. Crédit photo : Comité des foires de Moulins-Engilbert.

S'ajuster

S'il se félicite donc de l'affluence professionnelle, il tient à rappeler qu'outre la date, d'autres éléments avaient été modifiés : *« Nous avons essayé de changer quelques points afin d'attirer un peu plus de monde comme les passages des animaux commentés par Martial Tardivon (membre du bureau et chef des ventes de la Sicafome) ou encore les explications – pour chaque catégorie – des jurés (Frédéric Borne, Frédéric Morin, Anthony Gaudet). Par tous ces petits éléments nous essayons de remettre la vie et les échanges au centre de cette manifestation »*. En sus de la foire-concours dédiée aux Charolais inscrits et non-inscrits, il rappelle la mise en place d'une exposition de Limousines, la présence d'autres stands dédiés au conseil d'élevage (Alsoni) ou aux produits phytosanitaires et une exposition de matériel (Malécot Poirier, Buchez, Ets Guillaumot). Durant cette journée, 160 repas ont été servis par le comité des foires, et quelques ventes ont eu lieu.

Remontées du terrain

Au final, le concours récompensait les animaux dans 11 catégories, avec en plus un prix d'honneur, le prix de la ville de Moulins-Engilbert et l'ajout cette année du Trophée viande où deux animaux furent primés. Pour ce dernier, Gilles Trinquet précise : *« Ce trophée nous paraissait incontournable d'une part pour attirer un nouveau public mais aussi pour s'attacher aux envies du terrain qui affectionnent particulièrement ce genre de distinction »*. Il conclut : *« Les retours que les participants vont faire sur cette première édition nous permettront d'améliorer certains points. De notre côté, nous avons déjà quelques idées, mais nous ne pouvons rien dévoiler pour le moment »*.

Chloé Monget

Palmarès

Prix d'ensemble non inscrits : 1. Gaec de Germenay, 2. Gaec Pautet.
Prix d'honneur non inscrits : Gaec Pautet.
Prix d'ensemble HBC : 1. Gaec Deboux, 2. Trinquet Gilles, 3. Lemaitre Rosanne.
Prix d'honneur HBC : 1. Gaec Deboux, 2. Lemaitre Rosanne, 3. Beauzon Nicolas.
Prix de la ville de Moulins-Engilbert : Lemaitre Rosanne.
Prix trophée viande : Trinquet Gilles.
Catégorie 1 - section 18 mois : 1. SCEA Élevage Martin, 2. Lemaitre Noizillier.
Catégorie 2 – Laitonne automne : 1. Bouche François.
Catégorie 3 – laitonne née après 1er décembre : 1. Lemaitre Rosanne.
Catégorie 4 – section veaux d'automne non-inscrits : 1. Earl Trameson, 2. De Givry Clément.
Catégorie 5 – section veaux non-inscrits : Du 01.12.2022 au 18.12.2022 : 1. et 2. Gaec Pautet. Du 19.12.2022 au 10.02.2023 : 1. Gaec Pautet, 2. Gaec de Germenay.
Catégorie 6 – section veaux HBC : 1. EARL Renaud, 2. De Givry Clément.
Catégorie 7 - section veaux HBC : Du 01.12.2022 au 18.12.2022 : 1. et 2. Lemaitre Rosanne. Du 19.12.2022 au 31.12.2022 : 1. Gaec Deboux, 2. Beauzon Christophe.
Catégorie 8 – section veaux HBC janvier : 1. Lemaitre Rosanne et 2. Beauzon Nicolas. Catégorie 9 - section veaux HBC février : 1. et 2. Trinquet Gilles.
Catégorie 10 - section veaux HBC du 1er mars au 14 mars : 1. Beauzon Nicolas, 2. Trinquet Gilles.
Catégorie 11 – section veaux HBC du 15 mars au 3 mai : 1. Beauzon Nicolas, 2. Gauthier Ludovic.

// PRODUCTION OVINE

21

Le joli coup de 2010

Le Côte-d'Orien Gilles Duthu retrace l'évolution de la coopérative Terre d'Ovin, qu'il préside depuis sa création il y a treize ans.



Une hausse d'activité de 43% est observée depuis la fusion entre Cooprovosel et l'ancienne section ovine de Bourgogne Élevage. *«Nous sommes passés de 39 000 à 60 000 animaux commercialisés chaque année»*, informe l'éleveur de Francheville.

De l'année 2010, certains retiennent -peut-être- la grève des footballeurs de l'équipe de France restés dans leur bus pendant la coupe du monde. Les *« moutonniers »*, eux, se souviennent avant toute chose de la fusion entre Cooprovosel et la section ovine de Bourgogne Élevage. *« L'idée de base, avec cette nouvelle entité nommée Terre d'Ovin, était de massifier l'offre, de disposer de volumes plus importants face aux acheteurs pour peser davantage sur le marché »*, rappelle Gilles Duthu, ancien président de la section ovine de Bourgogne Élevage, qui avait pris aussitôt les rênes de Terre d'Ovin. L'éleveur de Francheville, aujourd'hui à la retraite, se félicite du développement de la coopérative depuis sa création : *« les éleveurs nous font confiance dès le début, nous comptons entre 350 et 400 adhérents à ce jour dans toute la Bourgogne, avec même quelques troupes en Haute-Marne. Passer de 39 000 à 60 000 animaux commercialisés chaque année, ce n'est pas rien. Cela nous a permis d'atteindre nos objectifs de départ, dans un contexte d'érosion du nombre de cheptels »*.

Un nouveau siège

Cette hausse d'activité a engendré un changement de siège social : le site historique de la coopérative situé à La Boulaye, en Saône-et-Loire, n'était plus adapté aux volumes d'animaux. *« Depuis le mois d'avril dernier, nous disposons d'un nouveau siège à Montceau-les-Mines, toujours dans le 71. Une nouvelle bergerie de 1 100 m2, capable de loger 900 ovins, a été construite à côté du centre bovin de Feder Élevage. Elle comprend notamment un centre d'engraissement »*, informe Gilles Duthu, en remerciant une nouvelle fois l'ensemble des financeurs de la structure. Ce site, beaucoup plus performant, permet en outre d'envisager des économies grâce aux synergies et aux mutualisations entre Terre d'Ovin et Feder Élevage.La coopérative conserve bien entendu son deuxième *« local »* à Venarey-les Laumes, en Côte-d'Or.

Tout va bien

Comme toute la filière, Terre d'Ovin profite d'une politique agricole redevenue favorable. *« Et surtout : les prix ont bien évolué, ils redonnent du baume au cœur aux éleveurs. Cela fait du bien à tout le monde. Si cela perdure, cela devrait se ressentir dans le renouvellement des générations »*, observe le président, qui rappelle que Terre d'Ovin est engagée dans Tendre agneau et Agneau des Lys, deux démarches qualité Label rouge qui permettent de viser davantage de valorisation (jusqu'à 1,80 euro/kg supplémentaire en décembre).

Cette coopérative née en 2010, *« ce n'est pas que de la vente de moutons »*, insiste Gilles Duthu : *« c'est aussi de l'accompagnement technico-économique pour prétendre à de meilleurs résultats sur sa ferme. Terre d'Ovin augmente également son activité appros, au service des éleveurs. L'accompagnement ne s'arrête pas en si bon chemin : nous aidons nos adhérents dans divers projets, notamment agrivoltaïques »*.

La coopérative multiplie de plus en plus ses collaborations avec ses partenaires : les Chambres d'agriculture mais aussi les organismes de sélection, pour ne citer qu'eux.

Attention toutefois

Les deux seules « ombres au tableau », en ce moment, restent la prédation et la baisse de la consommation, comme l'explique l'homme de 64 ans, devenu aide familial au Gaec des Champs fleuris, désormais géré par Antoine, son fils : *« concernant le loup, cette menace est extrêmement pesante pour les éleveurs, des solutions rapides et efficaces doivent être trouvées. Pour la consommation, heureusement, la part de l'agneau français diminue moins vite que les autres venant d'Angleterre, d'Irlande et de Nouvelle-Zélande pour le congelé. La situation reste tout de même fragile. Les prix se tiennent bien car la production et la consommation s'équilibrent. Autre point : les écarts entre les prix de l'import et notre propre viande approchent désormais les 2 euros/kg, il faut s'en méfier »*.

AG

// FERTILITÉ

Appréhender le cycle de l'azote pour améliorer la fertilité des sols

Dans le cadre de ses prochaines Journées de l'innovation consacrées aux sols fertiles, Arvalis propose une série d'articles abordant plusieurs domaines liés à cette thématique. Le premier traite du cycle de l'azote comme moyen d'améliorer cette fertilité.

Arvalis organise, début 2024, des Journées de l'innovation dédiées à des sujets d'avenir ancrés dans les problématiques régionales des exploitations. Les participants pourront y entendre des interventions, assister à des tables rondes présentant les dernières innovations et les perspectives offertes par la recherche. Ces journées sont ouvertes aux agriculteurs et techniciens et la thématique retenue pour l'édition 2024 est « Les sols fertiles au cœur des enjeux ». Pour les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, deux journées sont à noter sur les agendas : la première, le 6 février 2024 à Troyes, dans l'Aube, et la seconde, le 8 février, à Lyon. Dans ce cadre, Arvalis propose un premier article traitant du cycle de l'azote comme moyen d'améliorer la fertilité des sols.

Une composante vitale de la croissance végétale

En tant que composant de la chlorophylle, l'azote joue un rôle vital dans la photosynthèse et donc dans la croissance végétale. Si les légumineuses sont capables d'utiliser l'azote contenu dans l'air, les plantes assimilent l'azote principalement sous la forme d'ions nitrates (NO_3-) présents dans le sol. Cet azote peut provenir des engrais minéraux et de la minéralisation des matières ou engrais organiques. Attention toutefois, cette forme d'azote est soluble dans l'eau, ce qui la rend sensible aux pertes par lixiviation des sols. Il convient donc de promouvoir des pratiques qui réduisent les risques pendant les périodes de forte pluviosité. De même, des pertes par dénitrification et volatilisation ammoniacale sont à l'origine d'une moindre efficience des apports. Ces dernières dépendent des conditions d'apport des engrais minéraux et organiques.

Assurer une bonne fertilité du sol pour un accès optimal à l'azote disponible

Pour optimiser les ressources en azote, une attention particulière doit donc être portée au bon fonctionnement du sol. Si aujourd'hui, la composante biologique de la fertilité du sol est encore mal connue, ses composantes physique et chimique ont déjà livré de nombreux secrets. De fait, il est admis que pour assurer une bonne disponibilité de l'azote pour les cultures, la structure du sol et le type de matières organiques sont les deux paramètres à surveiller.

Limiter le risque de tassement en profondeur

Une bonne structure du sol (superficielle et en profondeur) permet une bonne implantation et un enracinement optimal des cultures. Les racines pourront ainsi explorer au mieux le sol et garantir une bonne absorption de l'azote présent sur l'ensemble du profil racinaire. Une bonne structure du sol permet aussi de maximiser la minéralisation naturelle de la matière organique du sol. De nombreuses méthodes de diagnostic sur la structuration du sol existent : profil cultural, mini-profil télescopique, test bêche, drop test… pas besoin d'être pédologue pour diagnostiquer un problème de tassement en profondeur ou un problème de prise en masse superficielle. Il suffit d'une bêche et d'un sol suffisamment réhumecté. En cas de problème, les leviers à actionner dépendront du type de sol et du système de cultures. Néanmoins, le mieux est de prévenir tout risque de tassement en profondeur. Pour cela, il faut porter une attention particulière à la charge des engins, aux pneumatiques utilisés, aux conditions d'interventions. Pour les sols fragiles en surface, la présence de résidus ou de couverts permet de limiter les risques de croûte de battance, de prise en masse en surface.

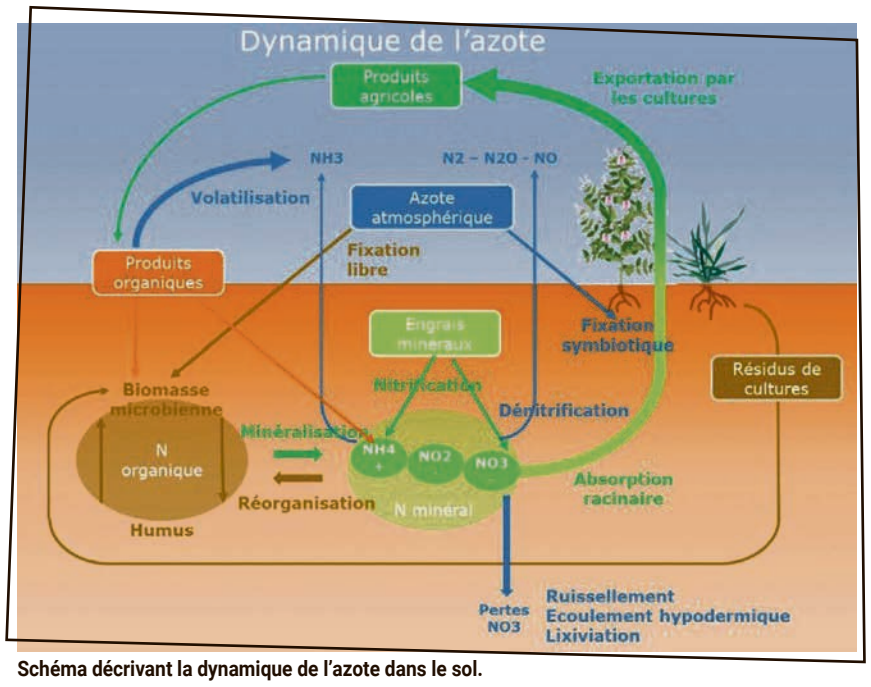


Schéma décrivant la dynamique de l'azote dans le sol.

La disponibilité de l'azote dépend du type de matières organiques apportées ou restituées

À court terme, en dehors des apports d'engrais organiques à libération rapide, ce sont les résidus de légumineuses qui permettent de libérer le plus d'azote pour la culture suivante. Ces apports se chiffrent en dizaines de kilogrammes par hectare (quantités prises en compte dans les méthodes de bilan). À moyen et long terme, augmenter ses restitutions de résidus de végétaux et/ou ses apports exogènes influe positivement sur la teneur en matière organique du sol, avec des économies d'engrais à la clé. La teneur en matière organique (souvent nommée humus) évolue cependant très lentement. La dynamique dépend de l'état initial (faible ou forte) et des pratiques. Une analyse de la matière organique de ses parcelles est indispensable pour prioriser les actions.

Arvalis

Renseignements et inscriptions sur les Journées de l'Innovation à Troyes le 6 février et à Lyon le 8 février 2024 : arvalis.fr

// PROTÉINES VÉGÉTALES

Le pari de la structuration de filières régionales

Lors du dernier Sommet de l'Élevage, une conférence a porté sur l'intérêt de structurer des filières régionales de protéines végétales, au service de l'élevage. En Auvergne-Rhône-Alpes, c'est déjà du concret, qui entre en résonance avec la démarche Profilait, lancée en Bourgogne Franche-Comté.

Prendre conscience de ses fragilités, c'est souvent le meilleur moyen d'avancer. La conférence, organisée début octobre dans le cadre du dernier Sommet de l'Élevage, à Cournon-d'Auvergne, et intitulée « Structurer une production régionale de protéines végétales au service des filières d'élevage : les projets des coopératives » l'illustrait parfaitement. En Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) comme dans de nombreuses autres régions françaises, le changement climatique associé à la hausse des coûts d'alimentation du bétail pousse à s'interroger sur le modèle économique jusqu'alors employé, et à en faire émerger d'autres. Dans ce cadre, le secteur de la coopération agricole a les moyens d'être moteur et les actions mises en œuvre sur la région Aura peuvent aussi nourrir la réflexion menée depuis plusieurs années en Bourgogne Franche-Comté à travers la démarche Profilait, qui porte, elle aussi, sur la structuration d'une filière protéine végétale régionale à destination de l'alimentation des élevages. La conférence mettait en lumière plusieurs exemples concrets. *« Nous faisons le constat de dépendances fortes,* expliquait Fabrice Pannekoucke, vice-président du Conseil régional d'Aura, en charge de l'agriculture. *Les exploitations d'Aura doivent trouver les ressources dont elles ont besoin sur leur territoire et la question de la protéine végétale doit être appréhendée dans ce cadre ».* Cette ressource régionale, un premier exemple en était fourni avec le projet mené par la coopérative Ucal, basée dans l'Allier, à Varennes-sur-Allier, entre Vichy et Moulins. Elle a fait le choix d'un outil de trituration de graines qui fonctionne depuis juillet 2022. *« Nous avons un potentiel de 30 000 t de graines triturées, de tous types, par an,* précisait son directeur, Yves Courrier. *Cette usine est capable de décortiquer du colza, ce qui donne des tourteaux plus riches en protéines et en matière grasse ».*



Parmi les projets présentés lors de la conférence figurait l'usine de trituration de Varennes-sur-Allier, portée par le groupe coopératif Ucal.

Bon contexte

Pour sa première année de fonctionnement, l'unité a trituré 26 000 t (en majorité du colza et du tournesol) aux deux tiers transformés en tourteaux et pour le dernier tiers, en huile. Le débouché commercial des tourteaux ainsi produits, est directement commercialisé par le groupe Ucal qui les commercialise sous sa marque d'aliments pour animaux Atrial. *« Économiquement, le bilan est bon,* soulignait Yves Courrier, *il est même au-delà des prévisions. Il faut dire que nous avons bénéficié d'un bon contexte de démarrage entraîné par le conflit russo-ukrainien, et l'envol des prix. Le retour aux coopératives adhérentes d'Ucal est également bon : nous avons reversé 20 euros/t aux adhérents, ainsi que 20 euros/t sur les tourteaux reversés aux adhérents éleveurs. La récolte 2023 permettra d'assurer largement l'approvisionnement de l'usine, avec une grande proportion de colza et de tournesol, la sole de soja peinant, pour sa part, à évoluer ».* Le soja, justement, c'est tout l'objet de la filière mise en place par Oxyane, autre groupe coopératif d'Aura implanté sur dix départements. Son vice-président, Xavier Vincent, a expliqué que le groupe travaille déjà avec l'usine de trituration Extrusel de Chalon-sur-Saône, qui dépend de la coopérative Bourgogne du Sud, elle-même partie intégrante d'Alliance BFC, au côté des coopératives Dijon Céréales et Terre Comtoise.

Parier sur de nouvelles variétés en soja

Dans ce contexte, Oxyane a donc opté pour un outil de transformation entièrement dédié au soja. 30 000 t de tourteaux sont consommés chaque année par les adhérents du groupe et en complément du choix de cet outil, Oxyane s'est aussi impliquée dans l'union de coopératives Top Semence : le but est de sécuriser la recherche pour les futures variétés. *« On recherche notamment des variétés de soja moins gourmandes en eau,* précisait Xavier Vincent. *Nous souhaitons que les producteurs aient des semences certifiées garanties non OGM. C'est un dossier qui réclame l'implication conjointe des comités de pilotage Production animale et végétale au sein de la coopérative ».* Une approche qui démontre aussi que structurer une offre régionale en matière de protéines végétales nécessite de développer une vision globale qui n'ignore aucun des aspects complexes de la question.

Berty Robert

// MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Quels moteurs pour les modèles de demain ?

Les constructeurs vont-ils se tourner vers les carburants alternatifs et l'hybridation avant de développer des machines entièrement électrifiées à l'aide de piles à combustibles ou d'hypothétiques batteries à haute densité énergétique ?

Les enjeux autour de la réduction des émissions de CO_2 poussent les constructeurs et motoristes à développer des solutions alternatives aux énergies fossiles. La tâche s'annonce toutefois ardue pour les matériels les plus puissants comme les moissonneuses-batteuses. Une chose est sûre, le tout électrique ne sera pas pour demain sur ces machines qui demandent puissance et autonomie. Mais les énormes moyens accordés au développement des batteries dans l'automobile et le poids lourd, avec chaque mois de nouvelles annonces sur l'allongement de l'autonomie, donnent de bonnes raisons pour rester optimistes quant à l'augmentation progressive de la puissance des engins électrifiés. Pour se passer de grosse batterie, il existe aussi la solution de la pile à combustible alimentée en hydrogène. Là encore, la technologie n'est pas mature pour être intégrée à court ou moyen terme dans les engins agricoles. Cette fois-ci, ce sont davantage le coût encore bien trop élevé et le manque de fiabilité pour les conditions agricoles qui vont demander encore de longues années de développement.

L'hybridation pour limiter la consommation des moteurs existants

En attendant, il est possible d'agir en optimisant l'utilisation des moteurs thermiques. Cela passe notamment par l'hybridation. Claas explore cette piste en intégrant un moteur électrique et une batterie qui viennent en renfort du moteur thermique lors des pics de charge. Le régime de ce dernier est ainsi maintenu constant, ce qui optimise les performances de battage.

Bon nombre d'organes des moissonneuses pourraient aussi être entraînés électriquement, de manière à supprimer des transmissions sources de perte d'énergie. La barre de coupe, les secoueurs ou encore le caisson de nettoyage sont facilement électrifiables, puisque peu gourmand en puissance. Les entraînements mécaniques ou hydrauliques seraient alors réservés aux organes demandant de la puissance : batteur, rotors, broyeur et transmission.

Le remplacement du GNR par des carburants alternatifs est une autre piste sérieuse. Issu d'huile végétale, le HVO (Hydrotreated Vegetable Oil) peut se substituer au gazole dans la plupart des moteurs de dernière génération. Ce diesel de synthèse est plus facilement utilisable que le B100, un biocarburant qui impose davantage de contraintes aux motoristes. Mais le HVO est victime de son succès. Tous les modes de transport se l'arrachent, à commencer par l'aérien qui pourrait bien s'approprier la majeure partie de sa production.

Des moteurs adaptés l'hydrogène, le biométhane et l'éthanol

D'autres solutions émergent pour convertir les moteurs thermiques. Par exemple, JCB mise gros sur l'hydrogène, tandis que New Holland concentre ses efforts sur le méthane produit à la ferme. Le premier se heurte pour l'instant à l'indisponibilité de l'hydrogène produit à partir d'énergie renouvelable. Sur des engins de forte puissance comme les moissonneuses-batteuses, se pose aussi la question de la taille des réservoirs et par conséquent de l'autonomie. L'hydrogène a une densité volumique très faible. Comprimés à 700 bars, 7 litres d'hydrogène contiennent autant d'énergie qu'un litre d'essence. Et même en le liquéfiant pour le comprimer davantage à une température de - 253 °C, 4 litres d'hydrogène équivalent à seulement un litre d'essence.



John Deere

John Deere a adapté son moteur six cylindres 9 l pour le faire fonctionner à l'éthanol. En récoltant le blé ou le maïs qui fournira l'éthanol, la moissonneuse-batteuse deviendrait ainsi autonome.

C'est aussi en liquéfiant le biométhane, que New Holland a récemment présenté un tracteur de plus forte puissance (270 chevaux), à l'autonomie rallongée, similaire à celle offerte par le gazole. Reste à savoir si la technologie serait transférable sur une moissonneuse-batteuse deux fois plus puissante…

Dernier exemple en date, John Deere vient d'annoncer qu'il présentera au salon Agritechnica en novembre prochain, un concept de moteur fonctionnant à l'éthanol. L'étude a été réalisée sur un bloc six cylindres de 9 litres, dont la puissance culmine à 450 chevaux quand il carbure au gazole et qui équipe les moissonneuses-batteuses John Deere série T et le plus petit modèle de la série S.

Michel Portier



Claas

Claas développe un concept de moissonneuse-batteuse hybride dont la partie électrique soulage le moteur thermique lors de pics de charge.



CROSSOVER HARVESTER
Twin Rotor separation

2 MODÈLES
CH7.70
CH7.70 Latérale

Extension de garantie 3 ans
ou 1200 h moteur offerte
jusqu'au 31 décembre 2023

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53
Groupe Sureau – Sureau Agriculture – Europagri	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Conception et réalisation : À LA UNE

MACHINISME

La récolte vendue au meilleur prix avec les capteurs proche infrarouge NIR

Éprouvés sur les ensileuses et les tonnes à lisier, les capteurs proche infrarouge NIR équipent désormais les moissonneuses-batteuses. Leur intérêt est de mesurer la qualité de la récolte pour mieux la commercialiser, mais aussi pour piloter la fertilisation.

Deux constructeurs proposent aujourd'hui d'adapter un capteur proche infrarouge NIR (Near InfraRed) sur leurs moissonneuses-batteuses, afin de connaître en temps réel la qualité de la récolte. La solution Grain Sensing de John Deere est compatible avec les machines de la série T (à partir de l'année modèle 2016) et celles de la série S (S760, S770, S780, S785 et S790). L'équipement NutriSense de New Holland est pour le moment réservé aux moissonneuses-batteuses de la gamme CR. Les deux marques montent également ces capteurs sur leurs ensileuses pour mesurer l'humidité, la teneur en protéine brute et en amidon, ainsi que la fibre détergente neutre et acide (NDF et ADF). Elles les valorisent aussi sur les tonnes à lisier pour déterminer la matière sèche et les valeurs fertilisantes des produits épandus (azote, phosphore, potassium et ammonium). Ces capteurs se retrouvent enfin sous la forme de mini-laboratoires portables pour réaliser des analyses à poste fixe.



John Deere

Connu sur les ensileuses et les tonnes à lisier, le capteur HarvestLab 3000 est disponible sur les moissonneuses-batteuses de la série T (à partir de l'année modèle 2016) et de la série S (S760, S770, S780, S785 et S790).



John Deere

Le capteur NIR permet d'établir une cartographie de la qualité de récolte et de l'utiliser, par exemple, pour piloter la fertilisation.

Mesure en continu du taux de protéines

Sur les moissonneuses-batteuses, le capteur NIR mesure, en plus du taux d'humidité, les protéines du blé, de l'orge et du colza, ainsi que la teneur en amidon de l'orge et celle en huile du colza. Comme il fonctionne en liaison avec le récepteur GPS, il fournit des informations géolocalisées permettant de définir dans la parcelle des zones en fonction des résultats. Cette cartographie de la qualité de la récolte s'exploite ensuite pour piloter la fertilisation azotée, par exemple, en complément des données relevées par le capteur de rendement. Les mesures du capteur NIR servent aussi à valider ou à sélectionner les variétés qui donnent les meilleurs résultats en fonction des terres. La connaissance en temps réel du taux de protéines présente un avantage économique. Elle permet, au sein même d'une parcelle, de trier le grain en vidangeant les trémies contenant le plus pauvre dans une remorque et le plus riche dans une autre. Ainsi, les lots sont stockés ou livrés avec une qualité homogène, qui favorise la commercialisation au meilleur prix.

Des programmes dédiés aux céréales

L'équipement Grain Sensing de John Deere utilise le capteur HarvestLab 3000, qui se monte sur l'élévateur à grains à l'aide d'un kit spécifique. Pour cette application, le capteur intègre un programme spécifique et impose de disposer sur la moissonneuse-batteuse d'un récepteur GPS StarFire, d'une console de quatrième génération et de la solution de télématique JDLink. Les données collectées au champ sont consultables sur l'interface Operations Center, accessible via le portail myJohnDeere.com. Chez New Holland, le capteur NutriSense, fourni par la société italienne Dinamica Générale, est livré de base avec la capacité d'analyser trois cultures, telles que le blé, le colza et l'orge. Il est possible d'en choisir d'autres. Le capteur NIR de New Holland nécessite un calibrage à partir d'échantillons pris au champ, qui sont envoyés dans un laboratoire pour définir de nouveaux paramètres de réglage et renforcer la précision de ses mesures. Comme la mise à jour s'effectue par le service de télématique PLM Connect, toute évolution dans la programmation profite à tous les utilisateurs. Les mesures au travail sont envoyées automatiquement sur le portail my.newholland.com, décliné aussi sous la forme d'une application sous Android et iOS (Apple).

David Laisney



DR

Sur les moissonneuses-batteuses, le capteur proche infrarouge NIR prend place sur l'élévateur à grains.



New Holland

Le prix tarif d'un capteur NIR pour moissonneuse-batteuse est de l'ordre de 25 000 euros HT.





Sélection de nouveautés

Par la rédaction Machinisme

New Holland

Le Seed Terminator sonne le glas des graines d'adventices



New Holland

Afin de détruire les graines d'adventices, notamment lorsqu'on fait face à du ray-grass ou du vulpin résistant aux herbicides, New Holland développe une solution intégrée sur les moissonneuses-batteuses CR du destructeur d'adventices Seed Terminator. Réduisant en farine la menue paille contenant les graines d'adventices, le Seed Terminator dispose d'une trappe permettant d'adapter l'intensité du broyeur depuis la cabine, notamment en fonction du niveau de salissement constaté par le chauffeur. Ce réglage pourra à terme être automatisé. Prévu pour une commercialisation d'ici deux ans, ce système consomme jusqu'à 80 ch de puissance.

New Holland

Une moissonneuse-batteuse à double rotor axial très efficiente



New Holland

95 % de pièces neuves, plus de productivité et beaucoup moins de pertes. C'est le résumé de New Holland à propos de sa nouvelle moissonneuse-batteuse. Positionnée au-dessus de la CR 10.90 et reprenant le principe de battage à double rotor axial, cette nouvelle machine s'en distingue par son principe d'entraînement, pensé pour limiter toute perte d'énergie. Les deux rotors sont ainsi directement entraînés par un moteur plus puissant que la CR10.90 placé en position longitudinale et incliné comme les rotors. À l'avant, le rotor gauche sert d'arbre de renvoi pour le tambour d'alimentation DFR. L'espace libéré par l'absence de transmissions de part et d'autre du châssis a pu être exploité pour élargir le canal de battage, tout comme le nettoyage (+ 13 %). L'alimentation de l'élévateur à grain est optimisée, tandis qu'une régulation assistée par capteur mesure la pression dynamique et donc la répartition de la récolte séparément sur la grille supérieure avant et arrière, corrigeant les répartitions irrégulières. À l'arrière, des capteurs scannent la répartition des résidus et la corrigent, tout en limitant les besoins énergétiques pour cette fonction. Recevant une coupe MacDon de 15 m, cette nouvelle machine reste dans un gabarit de 3,50 m sur la route et n'est pas beaucoup plus longue que la CR10.90, ni beaucoup plus lourde.

New Holland

Les moissonneuses-batteuses CR relookées et mises à jour pour 2024



New Holland

Pour 2024, New Holland peaufine ses six modèles de moissonneuses-batteuses à deux rotors CR. Pas de changement côté motorisation, ni sur la conception du système de battage. Le constructeur identifie ces nouvelles machines avec de nouveaux capots majoritairement jaunes arborant une signalétique modernisée. Les améliorations concernent principalement les dispositifs électroniques. Après le blé, l'orge, le maïs, le soja, le colza et le riz, l'automatisme de réglage IntelliSense intègre deux nouvelles cultures : le sorgho et l'avoine. Cette fonctionnalité équipe désormais de série les deux plus gros modèles, les autres bénéficiant d'une prédisposition d'usine. La régulation automatique de l'avancement Intellicruise II profite désormais de série à toute la gamme. Cet automatisme ne se base plus que sur l'analyse de la charge du moteur.

Le récent capteur NIR NutriSense devient disponible en montage d'usine. Ce système optionnel, analysant la qualité de la récolte, est proposé avec un abonnement de 3 ou 5 ans donnant accès aux mises à jour des courbes d'étalonnage de trois cultures et sept nutriments. Les CR embarquent aussi un nouveau capteur pour la trappe à pierres, permettant de contrôler la position de celle-ci. Les trois petites CR équipées de rotors de 17 pouces (CR7.80, CR7.90 et CR8.80) reçoivent, comme leurs grandes sœurs, des couvercles de rotors à réglage électrique. En cabine, ces moissonneuses-batteuses accueillent une nouvelle offre de sièges. Elles disposent d'un second terminal lorsqu'elles sont dotées des automatismes IntelliSteer et IntelliSense. En option, apparaît un dispositif à trois caméras, dont les vues s'affichent sur l'Intelliview, pour plus de sécurité.





Claas

Les Trion 540 et 540 Montana 4 complètent l'offre des moissonneuses-batteuses



Claas

Claas ajoute deux nouveaux modèles à sa gamme de moissonneuses-batteuses Trion. Complétant par le haut les modèles 530, la conventionnelle Trion 540 en reprend l'architecture (APS, batteur, tire-paille et 5 secoueurs) et s'en distingue par une motorisation Cummins 8,9 l, lui permettant de développer 354 ch (306 ch sur la Trion 530). Elle reprend la grosse trémie de 10 500 l de sa petite sœur. Le constructeur allemand ajoute une version Montana 4 de la Trion 540. Celle-ci dispose d'une nouvelle architecture du train roulant avec des essieux spécialement destinés aux parcelles en forte pente. L'essieu avant adopte une transmission par cardans, et non une cascade de pignons sur les réducteurs, tandis que l'essieu arrière est monté sur lève-arrière. De ce fait, alors que la Trion 530 Montana compense jusqu'à 18 % en dévers, la Trion 540 Montana 4 corrige jusqu'à 32 % en dévers, mais aussi jusqu'à 30 % en montée et 9 % en descente. Sa construction limite en revanche la capacité de trémie à 8 000 l. Cette machine affiche une largeur hors-tout de 4,20 m avec des pneumatiques de 800 mm, contre 3,48 m sur la Trion 530 Montana ou la Trion 540. Les Trion 540 et 540 Montana 4 peuvent recevoir une coupe de 7,70 m de large ou un cueilleur à maïs 8 rangs.

Claas

Des petites moissonneuses-batteuses richement dotées

Reprenant 60 % de pièces et composants communs aux Trion et Lexion, les moissonneuses-batteuses Claas Evion disposent d'un batteur de 1 420 mm de large pour 600 mm de diamètre, non précédé d'un APS, mais suivi d'un tire-paille synchronisé alimentant les cinq secoueurs de 4,40 m de long. L'écartement entre le batteur et le contre-batteur est réglable hydrauliquement depuis la cabine et se combine à des boules d'azote pour gommer les pics de charge. En option, des capteurs de surveillance du flux de récolte informent, en cas de pic de charge, le chauffeur par un signal sonore et un affichage sur le terminal 7 pouces Cemis 700. Ils peuvent même stopper l'outil frontal lorsque l'Evion est équipée de l'optionnelle Cemos Auto Crop Flow. Les deux grilles inférieure et supérieure, à mouvement contraire et à réglage électrique, offrent une surface totale de 4,80 m². Dotées d'un capteur de pertes, les Evion disposent en option du système Auto Slope de modulation des vents en fonction de la pente. En finition Business, ces machines accèdent en standard à la correction de dévers 3D effective jusqu'à 20 %. La trémie se vidange au rythme de 90 l/s et la goulotte affiche une course de 105 degrés, permettant d'avoir une position avancée confortable pour le chauffeur. Le broyeur de paille, repris aux Trion, compte 52 couteaux en standard et 72 en option. Le moteur Cummins 6,7 l dispose du Dynamic Power ne délivrant que la puissance nécessaire, avec à la clé une économie de carburant pouvant atteindre 10 %. Ces moissonneuses-batteuses reçoivent une transmission hydrostatique à trois plages, animant le train avant et ses pneumatiques de 1,85 m de diamètre : l'essieu arrière accède à des pneumatiques de 1,35 m de diamètre (1,50 m en option). Spécifique, la cabine intègre une commande Cmotion, un terminal Cemis 700, la climatisation automatique, une caméra et un pack d'optiques à led. En option, s'ajoutent une seconde caméra, des repose-pieds de chaque côté de la colonne de direction, une glacière de 30 l sous le siège passager, des rétroviseurs électriques ou un siège pneumatique. Les Evion reçoivent des barres de coupe jusqu'à 6,80 m de large ou un cueilleur à maïs six rangs.

Modèle : Evion 410, 430 et 450 - **Puissance :** 204, 231 et 258 ch

Capacité de trémie : 5 600, 6 500 et 8 000 l



Crédit

Case IH

Les moissonneuses-batteuses Axial-Flow 160 et 260 anticipent les pics de charge



Case IH

Case IH fait évoluer ses moissonneuses-batteuses Axial-Flow à petit rotor. Succédant aux 6150 et 7150, les nouveaux modèles 6160 et 7160 accèdent désormais à la solution d'automatisation des réglages de battage Harvest Command, en fonction de l'une des quatre stratégies indiquée par le conducteur : qualité du grain, performances, rendement constant et rendement maximum. Pour ce faire, le régime des vents est désormais piloté hydrauliquement. Ces machines accèdent aussi à la télématique. En outre, la 7160 voit sa capacité de trémie augmentée de 2 000 l, pour atteindre 12 500 l.

Les trois modèles d'Axial-Flow à gros rotor (série 260) subissent quelques petits changements. L'intérieur de la cabine arbore une nouvelle palette de couleurs et propose désormais un siège massant.

En termes de connectivité, il est possible de visualiser à distance l'écran du terminal AFS Pro 1200. Ce dernier intègre de nouveaux graphismes, ainsi que le pilotage de la radio et du smartphone. Par ailleurs, les données peuvent doréna-vant circuler dans les deux sens, ce qui est utile pour le paramétrage et la maintenance à distance.

Case IH s'est vu récompensé d'une médaille d'argent au palmarès de l'innovation d'Agritechnica pour son système Advanced Feedrate Control. Celui-ci se compose de quatre radars (se repliant pour le transport) surplombant la coupe et analysant la hauteur et la densité de la récolte. Cette solution distingue un blé court, d'un blé long couché par le vent. Contrairement au dispositif de pilotage des paramètres de récolte basé sur la charge au niveau des organes de battage, cette solution permet d'anticiper les pics de charge et d'éviter les pics de pertes aux grilles. La vitesse d'avancement est optimisée, la charge du moteur est constante sans risque de bourrage et les pertes réduites. Case IH annonce une augmentation du débit de chantier pouvant atteindre 20 %.





MACHINISME

John Deere

Le capteur HarvestLab 3000 disponible sur les moissonneuses-batteuses



John Deere

Après avoir fait ses preuves sur les ensileuses et les tonnes à lisier, le capteur proche infrarouge HarvestLab 3000 de John Deere peut désormais s'adapter sur les moissonneuses-batteuses des séries S et T (à partir de 2016). Baptisée Grain Sensing, cette nouvelle solution d'analyse, installée sur l'élévateur à grains, mesure la teneur en protéines du blé, de l'orge et du colza. Elle renseigne également sur la teneur en amidon de l'orge et celle en huile du colza. Ce dispositif fonctionne en association avec un récepteur GPS StarFire et le système de télématique JDLink. L'agriculteur peut ainsi cartographier les teneurs de chaque parcelle, lui donnant plus de précision dans la gestion du stockage de sa récolte, dans les comparaisons entre variétés et dans le pilotage de sa fertilisation. Le Grain Sensing est disponible depuis le printemps 2023.

Fendt

Les moissonneuses-batteuses Corus en entrée de gamme



D. Laisney

Les trois moissonneuses-batteuses de la gamme Corus 500 remplacent les Fendt 5185 E et 5225 E. Ces machines à cinq secoueurs accueillent en option le fameux séparateur rotatif MCS (Multi Crop Separator) largement éprouvé sur les moissonneuses-batteuses Laverda. La Corus 518 loge un moteur 4 cylindres Agco Power de 4,9 l délivrant 185 ch. Les modèles 522 et 526, développant 225 et 260 ch, profitent du moteur Agco Power 6 cylindres de 7,4 l. Ces moissonneuses-batteuses reçoivent une plateforme de coupe d'une largeur maximale de 7,60 m. Les Corus 518 et 522 sont dotées d'une trémie de 5 200 l associée à une vis de vidange débitant 72 l/s. Les Corus 522 et Corus 522 MCS sont toutefois disponibles en option avec la trémie de 6 500 l (débit de vis de vidange de 85 l/s) équipant de série les Corus 526 et 526 MCS.

Massey Ferguson

Un joystick à la place du volant sur les moissonneuses-batteuses Ideal



Massey Ferguson

Massey Ferguson généralise la conduite sans volant sur toute la gamme de moissonneuses-batteuses Ideal. Baptisé IdealDrive, ce système de conduite au joystick sur l'accoudoir gauche figure au catalogue des options. L'absence de colonne de direction offre une visibilité hors pair sur la coupe : l'opérateur n'a plus à se pencher au-dessus du volant. Le joystick garantit un contrôle précis avec une résistance variable, proportionnelle à la vitesse d'avancement et à l'angle de braquage. À mesure que la vitesse augmente, l'angle de braquage se réduit. Dès que l'opérateur relâche le joystick, il se replace en position centrale et les roues arrière reviennent en position droite. Le joystick ne se limite pas au contrôle de la direction, puisqu'il intègre les commandes de clignotants, de guidage et de klaxon.

Par ailleurs, les Ideal accèdent à une isolation phonique renforcée, à de nouveaux rangements derrière le siège du conducteur, à une glacière plus performante et à de nouveaux supports pour le terminal ou l'iPad.



L'agriculture est une affaire de famille surtout quand l'activité se perpétue de génération en génération.

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

Découvrez le premier témoignage client EVION en vidéo

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80
■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.claas-bourgogne.fr /CLAASBourgogne claas_bourgogne

Pour en savoir plus, contactez votre concessionnaire CLAAS, ou CLAAS CONTACT 0 800 020 587 Service & appel gratuits

claas.fr | #GrowingTogether.

CLAAS

EUROMASTER DESTOCKAGE MASSIF

NEUFS - DÉMONTES - OCCASIONS ROUES MOTRICES + REMORQUES

MICHELIN TRELLEBORG kléber Mitas BKT ALLIANCE



580/70 R 38 TRELLEBORG TM 700
pneus démontes
1 400 €HT/unité

600/55 R 26.5 MITAS
AGRITERRA 02 165D
1 250 €HT/unité



480/70 R 28 TRELLEBORG TM 700
900 €HT/unité

CONTACTS :

DIJON	Sylvio Bove	06 42 06 44 60	AUXERRE	Arnaud Michel	06 85 71 10 54
NEVERS	Cyril Salmon	06 77 03 95 77	SENS	Arnaud Michel	06 85 71 10 54

// INAUGURATION

Le numérique pour tous à Luzy

En projet depuis huit ans environ, « Notre Moulin » a été officiellement inauguré à Luzy le 29 septembre. Cet espace vise à favoriser la rencontre, le télétravail, la formation, le lien social ou encore l'accès au numérique pour tous.

Près de 400 spectateurs se sont pressés le 29 septembre pour l'inauguration de « Notre Moulin » à Luzy. Pour cet événement, Jocelyne Guérin, maire de Luzy, était accompagnée de Michaël Galy (Préfet de la Nièvre), Patrice Joly (sénateur de la Nièvre), Sylvain Mathieu (président du Parc naturel régional du Morvan et représentant de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté), Fabien Bazin (président du Conseil départemental de la Nièvre) et Christian Paul (président du Pays Nivernais Morvan).

Cet espace baptisé « Notre Moulin » est un tiers-lieu numérique et social. *« Dans la continuité de l'ensemble des démarches menées par la commune en faveur de la réhabilitation du bâti ancien et de la préservation du patrimoine, la Ville de Luzy a tenu à rénover ce moulin, cher au cœur des Luzycois, pour héberger ce nouveau lieu de référence »*, précise Jocelyne Guérin, maire de la commune. *« Situé au cœur de la commune, Notre Moulin a pour vocation de devenir un lieu hybride favorisant la rencontre, le télétravail, la formation, le lien social ou encore l'accès au numérique pour tous »*. Ainsi, il accueillera : le Fab Lab, un espace informatique, un espace de télétravail, une salle de formation et de visioconférence connectée, un espace détente à destination des télétravailleurs et des usagers du lieu (le Cocon), un bureau destiné à être mis à disposition des associations locales, un espace interactif et numérique, dédié à l'échange et à la convivialité (nommé « Notre studio »). De plus, en fin d'année, « Notre Moulin » s'agrandira avec un espace de restauration et aussi avec la création du Musée du Moulin permettant de conserver l'histoire du lieu et d'accueillir des expositions temporaires. *« Avec les habitants, nous allons faire évoluer et faire vivre ensemble ce lieu afin qu'il réponde au mieux aux besoins du public et de ses futurs usagers »*, souligne Jocelyne Guérin.



J.-F. Thévenlaud

L'atelier Bentejac s'est chargé de la réalisation architecturale de « Notre Moulin ».



J.-F. Thévenlaud

Près de 400 personnes (élus et habitants) se sont réunies pour l'inauguration.

Naissance longue

« Plus de huit ans auront été nécessaires pour aboutir à la renaissance de ce lieu qui appartient au patrimoine luzycois et qui représente aujourd'hui son présent et son avenir », rappelle Jocelyne Guérin. *« Que d'émotions au moment où la porte s'ouvre, après tout ce qu'il a fallu de ténacité, d'inventivité, d'imagination, de travail et de volonté pour mener à bien cette incroyable aventure ! Une aventure pleine de péripéties, d'obstacles, de rebondissements et de défis. Une aventure humaine, qui a montré une nouvelle fois que réfléchir et avancer ensemble permet d'aller très loin »*. Pour Jocelyne Guérin cet espace est l'exact reflet d'une manière de penser et de réinventer nos territoires. *« Ensemble, nous prouvons qu'il est possible de proposer de nouveaux modèles, de réunir les générations et les origines, de nous tourner vers l'avenir et de valoriser les nombreux atouts qui rendent notre Nièvre attractive, généreuse et ancrée dans une véritable modernité »*, conclut-elle.

Chloé Monget (d'après communiqué)

// OUVRIÈRE SYLVICOLE

Les racines de l'envie

Depuis septembre 2021, Clara Boudot est ouvrière sylvicole à la Coopérative forestière CFBL. Un choix professionnel qui s'est fait au hasard.

Clara Boudot, 34 ans, travaille au sein de la Coopérative forestière CFBL depuis septembre 2021. Originaire de Châtillon-en-Bazois, elle ne se destinait pas à devenir ouvrière sylvicole au départ : *« Une connaissance déjà employée m'en a parlé et m'a dit de postuler »*. Depuis, elle s'épanouit mais ne perd pas de vue un projet qui lui tient à cœur.

Des choix à faire

« J'ai suivi un CAP de service à la personne et ensuite un BAPAAT d'animatrice de centre sociaux. Appréciant les loisirs créatifs, je pensais que cela pourrait me convenir. Mais au fil du temps, je me suis rendue compte que d'être en contact permanent avec des jeunes enfants dans des lieux clos n'était pas fait pour moi ». Après cette expérience, elle décide de travailler au sein de la Communauté de Communes durant un an avec diverses missions : débroussaillage, maçonnerie, etc. Des activités bien éloignées de sa formation : *« Certains de mes proches n'ont pas compris mon choix, mais grâce à ce dernier, j'ai enfin trouvé ma voie »*. Ensuite, elle est embauchée en contrat aidé (d'une durée maximum de trois ans) pour s'occuper des abords du lac de Pannecière : *« j'ai énormément appris durant cette période, que ce soit sur des techniques professionnelles ou sur mes envies »*. Puis, la crise sanitaire et les restrictions arrivent. Clara décide alors de réfléchir sur un projet. *« Avec les restrictions sanitaires, le public a changé son mode de consommation. Face à cela, un atelier de poules pondeuses me semblait être pertinent à mettre en place puisque dans mon bassin de vie il n'y en avait pas. J'ai donc suivi une formation agricole à Château-Chinon. Mais, même si j'avais très envie de démarrer rapidement, j'ai pris le parti de ne pas m'installer afin de mûrir mon projet tout en assurant certains financements pour l'achat d'un terrain notamment »*. À ce moment-là, un poste vacant se présente à CFBL. *« J'ai postulé directement car cela m'intéressait beaucoup »*.

Un avenir certain

« Nos journées ne se ressemblent pas, car même si nous avons un planning à la semaine, nous nous adaptons à la météo. Je pense que pour s'épanouir dans ce genre de poste il faut à la fois être curieux et persévérant, que l'on soit un homme ou une femme car cela ne fait aucune différence. Si on a envie de faire ce métier, il faut se donner à fond même si physiquement c'est assez dur au début… même pour moi qui ai l'habitude de bricoler dehors. Il faut avoir envie d'apprendre, que ce soit sur les différentes essences, les types de sols ou encore les impératifs face au changement climatique. Mes missions sont axées principalement sur la plantation et l'entretien. De ce fait, être ouvrier sylvicole c'est prendre soin de la forêt ce qui est extrêmement valorisant. Sans elle nous n'avons plus d'air donc plus rien. Nous gardons toujours cela en tête lorsque nous faisons des propositions aux propriétaires. D'ailleurs, j'apprécie quand ils viennent nous voir dans les parcelles, car parfois ils nous apprennent des éléments sur le site. C'est très agréable de découvrir de nouvelles histoires sur un territoire qui m'est cher ».

Clara garde toutefois son installation agricole à l'esprit, non sans y voir un parallèle avec son activité du moment. *« Pour moi la sylviculture aura sans nul doute une place encore plus centrale à l'avenir face à tous les enjeux environnementaux, au même titre que l'agriculture. On oublie trop souvent que ces domaines sont indispensables à la vie »*, conclut-elle.

Chloé Monget



Clara Boudot, 34 ans, est ouvrière sylvicole à la Coopérative forestière CFBL.



La majorité des missions de Clara sont liées à la plantation et son entretien.

// PORTES OUVERTES

58 Le goût de l'apprentissage

Le 21 octobre, l'EPL de Cosne-sur-Loire ouvrait ses portes au public pour une journée de dégustation un peu particulière.



Florent Hatier, 37 ans, menant les dégustations commentées avec les autres apprenants ayant suivi le BPA travaux de la vigne et du vin.

Depuis quelques années, l'EPL de Cosne-sur-Loire ouvre ses portes courant octobre pour une journée de dégustations menées par les adultes du BPA Travaux de la vigne et du vin. *« C'est une manière de mettre en application leurs connaissances en les confrontant à une véritable clientèle. Pour rappel, cet « exercice » réel est aussi une évaluation pour les dix apprenants engagés cette année »* pointe Lucille Martin, coordinatrice pédagogique. Sophie Ramet, cheffe de l'exploitation de Cosne-sur-Loire, ajoute : *« C'est un moment de communication positive autour de la promotion des vins de l'exploitation ainsi que du volet pédagogique car il ne faut pas oublier que ces portes ouvertes sont l'aboutissement de 9 mois de formation. Pour ces raisons, il nous tient à cœur d'ouvrir le chai car il fait un excellent lien entre ces deux pans tout en faisant découvrir les étapes de fabrication au grand public. En fait, nous allons bien au-delà du simple acte de vente »*. Pour certains apprenants, cet instant est synonyme de nouvelles perspectives, comme le souligne Florent Hatier, 37 ans.

Sortir des rangs

Ancien préparateur de véhicules neufs, Florent a décidé de changer de carrière professionnelle : *« j'étais curieux de découvrir le travail de la vigne. J'ai donc sauté le pas en postulant à une offre d'emploi au Domaine Quintin. Afin de me perfectionner, le domaine m'a proposé de suivre une formation sur la taille de la vigne au sein de l'EPL. C'est à cette occasion que j'ai appris qu'un BPA ciblé sur les travaux de la vigne et du vin existait et ayant une forte affinité pour les métiers de la cave, je me suis lancé. Ainsi, cette année de formation à Cosne aura été une année d'enrichissement culturel avec des intervenants professionnels passionnants et une équipe pédagogique à l'écoute. Pour moi, ces portes ouvertes sont l'aboutissement de tout cela, avec une véritable mise en situation de nos connaissances via des dégustations commentées avec de vrais clients. En somme, nous validons des acquis tout en rentrant dans le vif du sujet. Au fil des rencontres aujourd'hui, je me suis rendu compte que les clients apprécient que l'accueil soit réalisé par les apprenants, d'ailleurs, ils posent de nombreuses questions sur nos parcours ; il y a un véritable intérêt humain »*.

L'avenir

Pour la suite, Florent Hatier détaille qu'il *« envisage d'approfondir encore un peu plus mon savoir en m'engageant prochainement dans celle dédiée à l'élaboration des vins. Le Domaine Quintin me soutient d'ailleurs dans ces choix et a décidé de m'offrir un poste en chai »*.

De leur côté, Sophie Ramet et Lucille Martin insistent : *« Nous adaptons nos formations au besoin du terrain avec toujours en ligne de mire la polyvalence et l'acquis de connaissances et ce pour tous les âges. D'ailleurs, nous avons constaté que de plus en plus de personnes viennent chercher des renseignements sur nos formations que ce soit pour eux ou leurs enfants. Cela prouve que tout le travail de communication et l'élargissement de notre offre – formation œnotourisme par exemple, ou cours de dégustation du vendredi soir – semblent porter ses fruits ; il faut donc poursuivre nos actions »*. Le prochain rendez-vous à l'EPL de Cosne est fixé le 2 décembre *« il est organisé par les élèves, et permettra de faire découvrir les vins des autres lycées viticoles de France en plus des nôtres. Ils seront accompagnés par les autres produits élaborés par les lycées agricoles »*.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 26 67 67.





TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Prévenir la tuberculose en élevage bovins avec le GDS

• 9 novembre à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Gérer sa trésorerie

• 10 novembre à Bretenière

Émeline Richard - 03 80 68 66 55 emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger son DUERP

• 13 novembre à Châtillon-sur-Seine

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Maîtriser la production légumières sous-abris

• 14 novembre

Les légumes produits sous-serres: tomates, poivrons, aubergines et concombres sont souvent des cultures à forte valeur ajoutée et nécessitent la plus grande technicité ! Participez à cette formation et apprenez à connaitre les points clés de la production et mettez en place des techniques adaptées pour ces cultures comme la PBI: Protection Biologique Intégrée ou les lâchers d'auxiliaires. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos: Chambre d'agriculture de la Nièvre, centre de formation: 03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Jeudis 9 et 16 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact: Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Réussir mon installation en société

• Vendredis 10 et 17 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact: Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.

// Renouvellement Certiphyto GC DENSA GC

• Mardi 14 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Concours charolais de Semur-en-Auxois

• 15 et 16 novembre

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise son concours de reproducteurs mercredi 15 et jeudi 16 novembre. L'entrée sera gratuite, une restauration sera proposée sur place. Pas moins de 195 animaux sont inscrits à cette édition.

Plus d'infos dans notre prochaine édition.

// Réunions GDS

• En novembre et décembre

Le GDS de Côte-d'Or organise douze réunions d'information sur la prophylaxie 2023-2024. Plusieurs sujets sont abordé : aides et cotisations, BVD, néosporose, besnoitiose, MHE, FCO, IBR, régionalisation de la section ovine / caprine… Les rendez-vous sont donnés à Mimeure le 8 nov. à 14 h, à Fontaine-Française le 10 nov. à 13 h 30, à Selongey le 15 nov. à 14 h, à Venarey le 20 nov. à 14 h, à Vitteaux le 21 nov. à 14 h, à Aignay le 23 nov. à 9 h, à Champdôtre le 24 nov. à 14 h, à Pontailler le 27 nov. à 14 h, à Châtillon le 29 nov. à 9 h, à Saint-Seine-l'Abbaye le 30 nov. à 14 h, à Liernais le 6 déc. à 14 h et à Beaune le 7 déc.à 14 h.

// Assemblée Cerfrance

• Mercredi 8 novembre

À 17 heures à Quetigny, au cinéma le Cap Vert. Cet événement marquera la présentation de la nouvelle organisation de Cerfrance BFC, ainsi que les projets et activités en cours. Ce sera aussi le moment de la présentation des comptes, de l'élection des délégués de territoire et pour une conférence sur le thème « Tout savoir sur la facture électronique ».

// Rendez-vous Arvalis

• Mardi 14 novembre

Une demi-journée de présentations de résultats techniques est proposée par Arvalis à Pouilly-en-Auxois (salle polyvalente, place de la Libération), avec des informations utiles printemps 2024. Elle est destinée aux conseillers et aux agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté. Programme :

- résultats économiques des exploitations pour la campagne 2023 et simulations ;
- santé des plantes sur céréales à paille ;
- protection des riverains vis-à-vis de la dérive produits phytosanitaires.

Inscriptions jusqu'au 13 novembre. Renseignements : Christelle Moreau au 03 80 28 81 85

NIÈVRE

// Journée s'installer en maraîchage

• Mardi 7 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec BioBourgogne Franche-Comté organisent une journée d'information sur le thème : « S'installer en maraîchage ». En salle, dans les locaux de la Chambre d'agriculture à partir de 9 h. L'après-midi sera consacrée à une visite de l'exploitation de Guillaume Debeer à Nevers (La Baratt'ABio).

Renseignements : 03 86 93 40 00

//Tour de plaine

• le 9 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose un tour de plaine ayant pour thème « Connaître les sols de la Nièvre », à 9 h 45 au Gaec Les Chazeaux à Saint-Benin-D'Azy. Au programme : panorama des sols de la Nièvre, observations et descriptions sur le terrain, fosses pédologiques, discussion sur les pratiques de travail du sol et les cultures les plus adaptées au milieu.

Renseignements : François Bonal au 06 40 30 51 73 ou Thierry Ferrand au 06 45 16 33 19.

//Jugement de bétail JA

• le 11 novembre

Les JA de Fours organisent leur traditionnel jugement de bétail à partir de 10 h sur la place de l'église de la Nocle-Maulaix – en même temps que le concours de reproducteurs.

Renseignements : 06 28 63 16 18 (Arthur Petit).

//Foire aux animaux

• le 12 novembre

Le comité des fêtes, la municipalité et l'association Festivité comice, la foire aux animaux de Prémery aura lieu au champ de Foire de Saint-Martin. Les visiteurs pourront découvrir des bovins Charolais qui participeront au traditionnel concours. En sus, des ovins toutes races et des équins seront également présentés lors de la foire. L'arrivée des animaux est prévue pour 7 h avec la remise des prix pour le concours de bovins Charolais à 12 h. Une restauration sur place sera proposée. À cette occasion la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise un marché de producteurs « J'veux du local » (exclusivement ouvert aux producteurs inscrits sur la plateforme).

Renseignements : 06 20 21 83 15. Inscriptions au marché: 03 86 93 40 60 ou par mail sylvie.masson@nievre.chambagri.fr

//Réunion d'information transmission

• le 14 novembre

La Chambre d'agriculture et la MSA organisent comme chaque année une réunion d'information sur la transmission. Elle se déroulera à la salle des associations de la mairie de Coulanges-lès-Nevers. À partir de 14 h. Au programme : tout comprendre sur la retraite : modalités et démarches (MSA), les différentes étapes pour transmettre son exploitation (CA58).

Rens. : Carole Simon au 03 86 93 40 15 ou Christophe Bossaron au 03 86 93 40 47.

YONNE

// Assemblées cantonales GDS 89

• Jeudi 9 novembre

Le GDS 89 tiendra trois assemblées cantonales dans l'Yonne. La première aura lieu de 14 h 30 à 17 heures à Avallon (grande salle, 9 rue du 11 novembre). À l'ordre du jour : le rapport technique et les nouveautés présentés par les techniciennes du GDS, l'intervention de la DDETSPP et l'intervention du Dr Morlat (OVVT) sur la besnoitiose.

// Forum des opportunités

• Du 6 au 17 novembre

La 4e édition du forum des opportunités, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a lieu en version numérique. Au total, 16 webinaires sont organisés répartis sur six thématiques : productions végétales, productions animales, diversification, agriculture biologique, services et énergie.

Programme complet: bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/yonne.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/10/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 645 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,62	3,62	3,62	-0,06
		300-350	3,43	3,61	3,55	-0,19
		350-400	3,35	3,55	3,46	-0,04
		400-450	3,29	3,46	3,40	0,08
		450-500	3,29	3,53	3,39	0,10
	R	300-350	3,27	3,48	3,40	-0,04
		350-400	3,19	3,31	3,28	-0,12
F	U	250-300	3,28	3,56	3,46	
		300-350	3,50	3,59	3,56	
		350-400	3,29	3,58	3,53	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 46 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,15	3,43	3,28	-0,10
		400-450	3,29	3,31	3,30	
		450 et +	2,96	3,26	3,18	-0,01
	R	400-450	2,94	3,05	2,98	-0,09

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 296 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,46	3,72	3,58	-0,01
		- 5 ans	3,29	3,59	3,41	0,03
	U	24 à 36 mois	3,01	3,75	3,25	0,03
		- 5 ans	2,80	3,13	2,94	-0,04
		5 à 10 ans	2,61	3,02	2,84	-0,10
		+ 10 ans	2,50	2,77	2,56	-0,15
	R	- 5 ans	2,48	2,78	2,68	-0,11
		5 à 10 ans	2,31	2,78	2,59	-0,05
		+ 10 ans	2,28	2,54	2,43	-0,07
	O	+ 10 ans	1,99	2,35	2,19	-0,68

OBSERVATIONS

Effectif global : 987 - Taux de vente : 98 %

Broutards : Apports normaux en volumes mais de qualité plus hétérogène cette semaine. La tendance est inversé par rapport à la semaine dernière avec un léger tassement dans les légers tandis que les lourds reprennent les centimes perdus la semaine dernière.
Laitonnes / Génisses 18 mois : Cours facilement maintenus tandis que le niveau de l'offre ne couvre toujours pas la forte demande à destination de l'Italie en lourdes ou de la France en plus légères à repousser.
Vaches / génisses 30 mois : Une offre de saison, avec des sorties plus importantes dans les animaux maigres. Une qualité très hétérogène couplée à un tassement des cours de la viande standard ces deux dernières semaines a un impact sur les cours ce matin. En effet, les animaux proches de la finition voient leurs cours reconduits et sont très recherchés Les sujets moins préparés ont plus de mal à se commercialiser et surtout les médiocres. Comme chaque années, aux portes de l'hiver, ces animaux sont plus coûteux à engraisser.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/10/2023

Effectif : 242

Broutards :	**(260 - 400 kg)**	**810 - 1330**	**2,90 - 3,45**
Broutards :	**(430 - 450 kg)**	**1400 - 1500**	**3,20 - 3,34**
Laitonnes :	**(215 - 295 kg)**	**700 - 980**	**3,03 - 3,52**
Laitonnes :	**(305 - 380 kg)**	**1020 - 1320**	**3,20 - 3,48**
Génisses 24 - 36 mois :	**(485 - 765 kg)**	**1270 - 2660**	**2,63 - 3,47**
Taureaux :	**(695 - 1245 kg)**	**1700 - 3200**	**2,25 - 2,57**
Vaches légères :		**1240 - 1600**	
Vaches entre deux :		**1690 - 1990**	
Vaches lourdes :		**2010 - 2750**	

Commerce plus calme en broutards accompagné d'une légère baisse des cours.
Apports plus importants en femelles à des tarifs très fermes. Vente globale
Placement rapide et quasi-total en vaches à des cours maintenus en jeunes. Fléchissement des tarifs en sujets âgés et maigres.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 5,32 à 5,46 € kg de viande.

Tassement des tarifs en sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/10/2023

Effectif : 129

Agneaux gras	**130 - 172**	**(3,13 - 3,66)**
Brebis	**55 - 120**	**(0,86 - 1,41)**

Apports de meilleure qualité en agneaux à des tarifs plus soutenus.
Tarifs stables en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 916 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,83	4,28	3,99	-0,24
		de 38 à 44 kg	3,86	4,36	4,05	-0,08
		de 44 à 50 kg	3,54	4,16	3,83	-0,13
		+ de 50 kg	2,87	3,65	3,39	0,01
	R	de 32 à 38 kg	3,50	3,87	3,68	-0,12
		de 38 à 44 kg	3,33	3,94	3,84	-0,12
		de 44 à 50 kg	3,59	3,70	3,62	0,16

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 132 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,18	1,84	1,39	
F	U	+ de 60 kg	1,41	1,54	1,48	-0,02
	R	- de 60 kg	1,23	1,37	1,33	
		+ de 60 kg	1,16	1,42	1,30	-0,01
	O	- de 60 kg	0,99	1,11	1,09	0,23

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 10 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	99,00	116,00	106,00	-3,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 058 - Taux de vente : 95 %
Agneaux : L'offre reste à un niveau satisfaisant en volume et en qualité, même si cette dernière n'est pas aussi relevée que lors du précédent marché. Côté demande, l'embellie des tarifs enregistrée il y a 15 jours est quelque peu retombée. Les cours cèdent donc une partie de la hausse tout en restant convenables face à une consommation peu dynamique.
Brebis : Demande régulière et cours sensiblement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/10/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 235 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,12	3,36	3,34	0,02
		400-450	3,32	3,33	3,32	0,01
F	U	250-300	3,28	3,52	3,42	0,04
		300-350	3,32	3,55	3,48	0,00

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 105 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,82	3,03	2,98	-0,04
		5 à 10 ans	2,72	2,96	2,94	-0,02
	R	5 à 10 ans	2,44	2,76	2,72	
		+ 10 ans	2,58	2,76	2,65	

OBSERVATIONS

Effectif global : 340 - Taux de vente : 90 %.
Broutards : Beaucoup de broutards lourds de trés bonne qualité cette semaine, les cotations sont reconduites dans toutes les catégories, la vente est fluide.
Laitonnes : Très peu d'apports cette semaine, les femelles sont néanmoins très recherchées.
Vaches / génisses : Les animaux présentés sont de moins bonne qualité que la semaine précédente ce qui joue défavorablement sur les cotations de cette semaine, les femelles maigres trouvent difficilement preneurs en contrario avec les femelles avancées d'état ou la vente est rapide à des cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 623 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,97	4,45	4,20	-0,04
		de 38 à 44 kg	4,00	4,46	4,31	0,10
		+ de 44 kg	3,74	4,30	4,01	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 243 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			0,97	1,45	1,21	
F	U	- de 60 kg	0,93	1,32	1,12	
		+ de 60 kg	1,33	2,06	1,71	-0,18

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 87 - Vente : 54 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		41	86	67	-8,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 971 - Taux de vente : 94 %
Agneaux : Demande importante dans les agneaux, ce qui a permis une vente rapide ainsi qu'une meilleure valorisation dans les lots même avec des qualités inférieures.
Brebis : Les cours se maintiennent dans les brebis.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

30 Oct. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : stabilité des prix en Jeunes bovins, apports modérés. En vaches, volonté de l'aval de faire pression à la baisse, alors pourtant que les coûts de production ne sont pas couverts.
Bovins maigres : la pression à la baisse sur les prix des broutards mâles doit s'atténuer. En femelles, stabilité.

POLITIQUES

Une validation politique du projet **d'accord de libre-échange entre l'UE et l'AUSTRALIE** devait faire l'objet de discussions les 28 et 29 octobre, à Osaka au Japon, en marge de la réunion des ministres du commerce du G7. La proposition initiale de la Commission européenne portait déjà sur 24.000 tonnes de viande bovine, mais l'Australie réclamait une hausse des volumes dans ce secteur comme dans d'autres. La FNB a rappelé l'incohérence de tels accords, de plus sans mesures-miroir sur les normes.

SANITAIRE

Concernant la MHE, la Suisse a informé la France que les deux foyers qu'elle avait notifiés dans la première quinzaine d'octobre dans les cantons de Berne et du Jura ont été infirmés le 24 octobre par ces autorités suisses. Cela a permis de lever immédiatement les mesures prises par la France d'instaurer une zone de 150 kms autour de ces foyers suisses à l'Est de la France. Par ailleurs, la Zone Régulée (ZR) dans le Sud-Ouest de la France s'étend maintenant jusqu'au Sud des Pays de la Loire, et sur une partie de la Vienne et Haute-Vienne.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les discussions se poursuivent au Parlement avec l'adoption le 26 octobre par le Sénat du projet de loi visant à anticiper les négociations commerciales grande distribution – fournisseurs. L'un des débats porte entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur la date à fixer, celle inscrite au projet initial étant au 15 janvier pour les PME et au 31 janvier pour les plus grosses entreprises. Une Commission mixte paritaire envisagée avant mi-novembre doit désormais arbitrer. Concernant notre secteur, la FNB rappelle que l'enjeu majeur reste l'application pleine et entière de la loi EGALIM2, avec contractualisation fondée sur les indicateurs de référence interprofessionnels de cout de production. Les prix payés aux éleveurs restent actuellement en deçà de ces indicateurs de coût de production, en bovins finis et maigres.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB a fait paraitre le 27 octobre un communiqué de presse appelant à nouveau à des **indemnisations sur la MHE** en soulignant l'urgence désormais pour les pouvoirs publics à apporter des réponses claires et opérationnelles aux éleveurs. Cet appel à indemnisation porte d'une part sur les élevages touchés par des impacts sanitaires, et d'autre part sur les pertes et surcoûts économiques. La FNB rappelle aussi l'enjeu primordial de réouverture de toutes les destinations.

FOCUS

La FNSEA et JA appellent à **mobilisation du réseau syndical du 20 au 24 novembre**, sur le thème « pas de transition sous pression ». L'objectif est de multiplier des actions en départements pour alerter sur l'incohérence des positions publiques, et s'opposer à des réglementations qui ne feraient que déstabiliser plus encore la production. Dans notre secteur, l'enjeu porte notamment sur le projet de règlement européen IED (émissions industrielles), ou la fuite en avant de Bruxelles sur les accords de libre-échange.

CHIFFRE A RETENIR

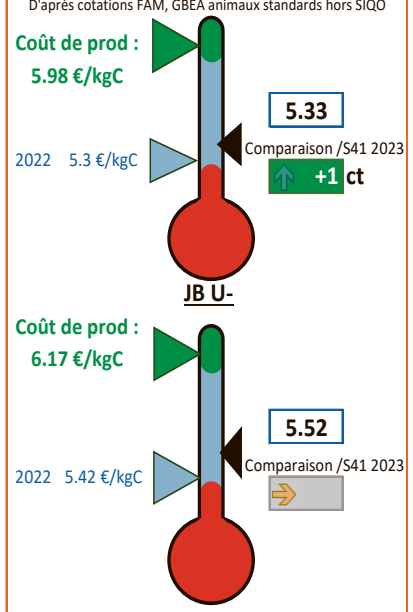
+ 5%
C'est la hausse possible des **importations européennes de viande en 2024** d'après les prévisions court terme de la Commission européenne, face à la baisse de production.
En effet, la Commission anticipe une réduction de la production annuelle de viandes de -3,1% en 2023, avec une baisse déjà constatée à -4,5% sur le 1er semestre 2023, et une tendance qui devrait se poursuivre.

EN REGION

Le **salon AGRIMAX** s'est déroulé du 25 au 27 octobre au Parc des Expositions de l'Eurométropole de Metz, et a rassemblé l'ensemble des acteurs de la filière polyculture-élevage du Grand-Est.
Patrick Bénézit, président de la FNB, était présent le 26 octobre pour un échange avec les éleveurs, et discuter des dossiers d'actualité touchant la viande bovine (plan de reconquête de la souveraineté, conjoncture et enjeu d'application d'Egalim2, situation de l'engraissement, ….).

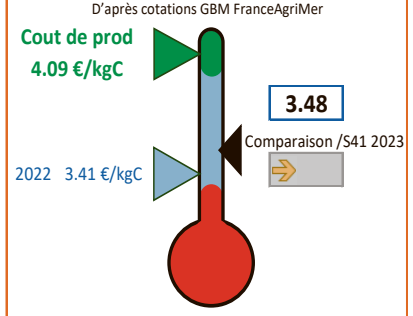
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO

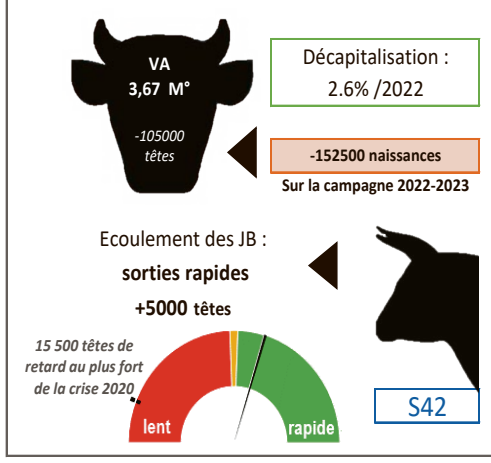


Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

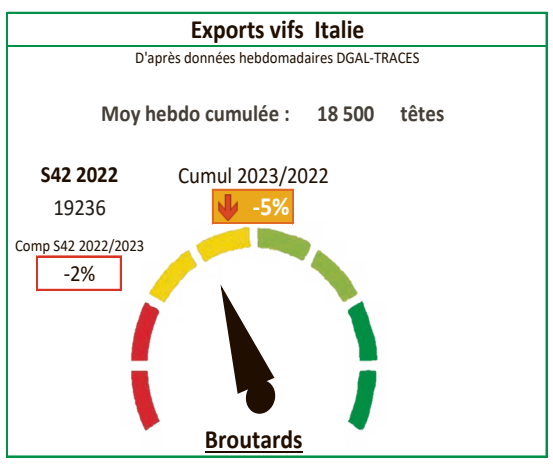
Cotations françaises maigre
D'après cotations GBM FranceAgriMer



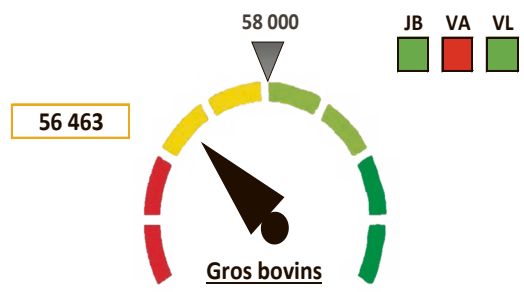
Effectifs d'animaux
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins
D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient
D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….
D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 43
du 23 au 29 octobre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les sorties progressent ; sur le sud massif central certain éleveurs anticipent leurs ventes avec la progression de la zone MHE. Mais les besoins sont importants ce qui permet d'écouler la marchandise sans difficulté. Les cours sont globalement fermes à haussiers en bons lots bien préparés, aussi bien en légers qu'en lourds. C'est à confirmer la semaine prochaine. En femelles, les volumes manquent, les achats sont très actifs.

Gros bovins maigres : Les volumes de qualité sont insuffisants pour satisfaire une demande active, malgré des sorties plus importantes cette semaine. Les vaches à finition rapide sont recherchées et profitent de tarifs fermes. Inversement la marchandise moyenne est triée et cède quelques centimes dans un contexte de tassement des prix de la viande.

Boucherie : Les effectifs sont stables, toujours modérés, face à des achats réguliers mais sans plus. Les cours sont reconduits en vaches allaitantes avec du poids et une bonne finition. En revanche, on note un plafonnement en allaitantes d'entrée de gamme. Les vaches mixtes et laitières enregistrent de nouvelles baisses.

Veaux : Les cours sont globalement reconduits mais toujours difficilement. L'ambiance reste lourde et le tri est important. La marchandise légère est invendable tandis que les veaux supérieurs se placent plus facilement avec quelques hausses tarifaires. En veaux d'Aveyron, la qualité est hétérogène et les cours reconduits.

Ovins : La demande est active face à une offre qui manque un peu pour satisfaire les besoins. Les marchés sont dynamiques pour les sujets bien finis et triés, qui sont activement recherchés. En brebis, les tarifs se tassent un peu, surtout en marchandise moyenne.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur JD 3140, 97 cv, année 1981, en état + bois de chauffage sec à l'abri.
✆ 04 74 51 24 51 après 18h30

- **Benne Maitre**, 4,5 t, 2 vérins, BE, 2 500 €HT
- **Broyeur de haies Nicolas 4300**, rotor bois récent, balayage AR, téléflexible, prêt à fonctionner, 4 600 €HT
- **Lame de terrassement Desvoys**, série lourde, TBE, 1 400 €HT
- **Gyro-andaineur Krone Swadro 46**, 2010, bras rabattables, pneus ballon tandem, révisé, 4 500 €HT

Tél. : 06 88 36 83 55

01 - Achète tout tracteur toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

26 - Tracteur chenille new Holland TK 90 A Lame Dozer+lame à pierres à l'avant Année 2004 900 heures 28000€
✆ 06 71 65 01 56

42 - Vds foin bottes carrées 2023 et enrubannage trèfles.
✆ 06 74 87 51 75

69 - Cause retraite, vends tracteur NH T6125, 2018, 3300h, très bon état, 4 roues motrices, relevage avant, cabine suspendue, clim, bâti chargeur ALO type Q4L, disponible. 58000€ HT.
✆ 06 64 69 64 55

74 - Vends Case MX120 très bel état, 6040 H, 4 pneus 100 H.
✆ 07 57 50 77 58

Travail du sol

26 - Matériel: Vends charrue Kuhn multi master 152 3+2 herse plate 4M cultipacker.
✆ 04 75 90 12 80

26 - Vend bineuse lavande-thym 3 rangs, interface vérins protection disque + guide + 2 roues 18 30.
✆ 06 09 12 10 47

26 - Vds cause retraite brabant-trisoc Kuhn TBE. Épandeur d'engrais Kuhn MDS61 600L BE. Pulve Hardi NK 600 12M
✆ 06 87 42 14 57 HR

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Recherche batteuse Case Axial dans l'état+ cueilleur maïs avec broyeur + corn-picker Bourgois.
✆ 06 24 01 73 22

Divers

01 - Vds scie à ruban Pierre Bénite volant 800, 2 lames, prix 350 euros, canton Lagnieu 01150.
✆ 06 88 60 27 71

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4203)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (4305)
✆ 06 71 10 93 35

26 - Cause retraite, vend remorque fruitière 4 palettes. appareil à désherber + rampe hydraulique, cultivateur 11 dents, herse d'irrigation sous frondaison complète, tuyau 9M.
✆ 06 74 40 59 63

26 - Vend charrue extirpateur vibro disques pulve Vicon vibrosem visgrain roues 8-3/8 R36.
✆ 04 75 31 53 88

38 - Achète Tous Lots de CLOCHES à VACHES en Tôle acier
✆ 06 26 46 56 11

38 - Vds matériel de fromagerie : conditionneuse à yaourts, compresseur, container de transport , pompes à lait, écrémeuse, poussoir à beurre, banques et vitrines pour vente en magasins, bacs de caillage, chariots caisses.
✆ 06 23 01 31 04

38 - Vends Cornadis 6m ; Rotovator châssis épandeur 8t ; Essieu 8t ; Pompe à vide 6m3 ; machine à traire.
✆ 06 08 96 54 64

58 - Vends : - salle de traite de Laval 2 x 5 postes, pulsation électronique unité terminale, verre 60 l., 1 500 euros, - désileuse distributrice 1.5 portée, état neuf, 1 000 euros, - remorque distributrice 6 m3, bon état, 1 500 euros, - semoir maïs pneumatique à disques RAU + micro granulateur, état neuf, 4 000 euros, état neuf, - pulvérisateur Kuhn porté 18 m. hydro DPAE, CT OK 2024, 5 000 euros, - rigoleuse BE, 200 euros, -esseu 3 T. freiné, roues 11,5 x 80 x 15,3, 350 euros, - plateau 10 m., 2 essieus construction artisanale, BE, 800 euros,- jumelage Molcon 5 bras,18 x 38, 300 euros, -roues étroites 9.5 x 44, état neuf, 1 000 euros, - ratelier pendulaire avec toit, 250 euros, - 3 silos grains 300 qx, BE, 1800 euros, - 1 silo grain,400 qx, état neuf, 1500 euros. (4205)
✆ 06 06 49 04 11

69 - Cherche fumier de Bovins, même petite quantité.
✆ 06 10 43 35 81

69 - Cause retraite, vends bol mélangeur Jeantil 12m3, 2009, programmateur de pesée, 1 vis, déchargement avant droit, bon état, disponible. 6900€ HT;
✆ 06 64 69 64 55

84 - 84- Vends caisse frigo 33m3, très bon état avec groupe en 380W, 1 porte latérale + 2 arrières.
✆ 06 49 59 87 21

84 - Vends tracteur CLAAS Nectis, 237 VL, 4x4 2210, 2008, 2 900 h, 15 000 €HT, semoir SULKY 500 kg, 2 coutres, 1 500 €.
✆ 06 89 08 65 07

Elevage

18 - Vends deux auges, 4 m x 1,25 m de large, 40 cm de profondeur, très bon état,420 euros pièce.
✆ 06.14.40.22.10.

26 - Vends matériel de fromagerie, lave-faisselles, table d'égouttage-faisselles.
✆ 06 58 52 46 90 / 06 68 61 65 84

39 - Vds griffe à traire Boumatic Flo-Star Max parfait état cause retraite
✆ 07 81 10 18 45

39 - Vends cause retraite troupeau de chèvres avec clientèle. S adresser au
✆ 0384375050

57 - Vends épandeur Heywang, 10 t, hérissons verticaux, porte hyd. bon état.
✆ 06 85 39 41 49

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous bon état 60 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

71 - Vends Jimny 4x4 Suzuki, 104.000 km, diesel prix, 11.000 € HT.
✆ 06 82 67 38 66

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends foin 2023 balles rondes praire naturelle. Prix bas.
✆ 06 42 24 73 46

39 - Vds foin + regain prairie permanente 120x120 filet bien récolté bonne qualité, région Lons.
✆ 06 84 21 69 15

39 - Vente de paille et fourrage tarif attractif.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

69 - Vend belle paille bottes rectangulaires livraison par 10 ou 20 tonnes et foin de luzerne, et luzerne 2ème coupe, bottes rectangulaires.
✆ 04 74 00 30 70

Propriété

26 - Vends propriété agricole irriguée 50ha, 1 tenant, nombreux bâtiments.
✆ 06 14 94 31 22

69 - Viticulteur sérieux retraité propose gestion propriété viti suivi annuel, fourniture main d'oeuvre sérieuse sur région Beaujolais et Maconnais (4008)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

69 - Achète vignes mécanisables en crus Moulin à Vent, St Amour, et Beaujolais. Minimum 1 Ha.
✆ 06 10 43 35 81

Immobilier

01 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terrain, haras, sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

71 - Loue domaine libre 100 ha, groupé, eau partout, entouré électrique, bâtiment exception moderne.
✆ 03 85 56 32 96 HR

Emploi

Offre

01 - Le Haras de la Vallée, situé dans le département de l'Ain, au coeur des Dombes, recherche un couple expérimenté en matière d'élevage pour 50 chevaux trotteurs et 70 bovins. Missions : - Nourriture et soins aux poulinières, foals et chevaux au repos - Surveillance de la gestation des juments - Conduite des juments à terme pour poulinage chez un prestataire extérieur - Nourriture et surveillance des bovins - Entretien du haras - boxes - locaux. Contrat CDI temps plein. Logement à disposition sur place. Salaires et avantages motivants. Permis de conduire obligatoire et utilisation tracteur.
✆ 06 08 53 29 43

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance !

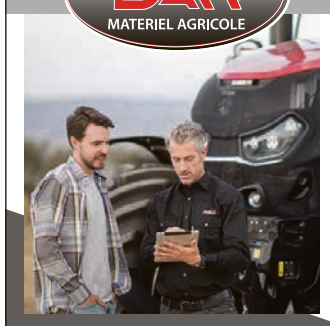
Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

71 - Cherche personne expérimentée pour taillage, tirer le bois et parer la baguette, sur vigne cépage blanc, à Vinzelles, surface 69 ares.
✆ 07 68 68 08 28

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Demande

71 - Aide agri, sur le 71 et départements voisins, avant et pendant retraite, avec pièce pour loger à louer.
✆ 07 80 75 27 20

Divers

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles outillage divers
✆ 06 63 31 48 59

63 - Achète tous vêtements anciens: blouse maquignon + veste chasse + vêtement campagne et travail + veste pompier lin + vêtement noir perlé + torchons dentelle tissus anciens.
✆ 06 08 84 27 75

89 - Vends environ 1 050 tuiles mécaniques Montchanin, à prendre sur place, 0.80 euros l'unité (4202)
✆ 06 70 64 74 12

Mariage

21 - Dame 44 ans, mère de deux enfants cherche relations sérieuses avec Monsieur à partir de 46 ans. (4304)
✆ 06 95 48 66 80

21 - JF 25 ans recherche JH de 28 ans à 35 ans pour relations sérieuses. Etudie toutes propositions. misjos1978@yahoo.fr (4303)
✆ 00237699536331

Tavail à façon

PRESTATIONS DE SERVICES

Travail soigné

Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement

20 ans d'exp.

Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Animaux

Bovin

01 - Vds 2 repro charolais HBC 3 ans et 5 ans, vêlage facile, tgs, produit visible, bonne origine.
✆ 06 88 76 67 81

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74,
Jean-Marc : 06 07 91 98

18 - EARL Breton vd 2 taureaux charolais HBC de 18 mois, à vêlage facile et veaux reproducteurs nés au printemps 2023, dont 4 à vêlage facile.
✆ 06.82.25.17.13

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 17 taureaux 12 à 13 mois dont 7 pour génisses, tous génotypés. FN de 105 à113. Index élevage : ISERV103.8, - ALAIT 105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent –La MotteTernant. (3904)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vend génisse Montbéliarde cause surnombre avec ses papiers née le 28/05/2021 vêlage prévu le 08/02/2024 étable indemne IBR.
✆ 06 04 18 92 01

39 - Vds 10 belles jeunes vaches Salers pleines ou suitées cheptel garanti sanitaire livraison possible.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds taureaux prêts à saillir, race Prim'Holstein, très bonne origine, TGS.
✆ 07 60 34 86 93

58 - Vends taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs HBC dont certain vêlage facile. CHARETIER - Anlézy (4103)
✆ 06 37 43 86 56

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GRILLAGE REMPART LOURD GROS GIBIER
Rouleaux de 50 m, H 1,40 à 2,50 m,
qualité ZINCALU.
Autres grillages disponibles.
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

58 - Elevage reproducteur Limousin vend génisses pour reproduction de 20 à 22 mois dont génisses SC, le tout de pères qualifiés. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (4104)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vends 3 génisses 30 mois charolaises culardes, IND IBR et BVD (4206)
✆ 06 68 67 23 23

PORTES OUVERTES
les 10 et 11 novembre
GAEC PETIT - 89110 Merry-la-vallée
06 70 70 51 21 & 06 17 99 30 52
Ventes veaux et 18 mois HBC
toutes garantie sanitaire

58 - Elevage HBC 100% IA vend mâles reproducteurs Index, élevage IVMAT 106.9, 154, 107.8. GAEC de la Croix (4301)
✆ 06 86 95 22 65

63 - Achète vaches génisses Abondance pleines avec garanties sanitaires dociles.
✆ 06 47 72 83 23

69 - VDS reproducteurs limousins HBL, bonnes origines, docilité, IA fils de Mars, Jaurel et IO.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends cheptel limousin bio. Vaches pleines et suitées. Taureaux de 18 à 30 mois + un taureau de 2018.
✆ 07 86 79 43 90

71 - Vends taureaux HBC viande gabarit, vêlage facile. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4011)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends taureaux charolais 18 mois, type viande.
✆ 06 81 24 85 64

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, mâles 2023 -vaches,-génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

38 - Cause surnombre, donne magnifique bouc nain de 4 ans. Reproducteur confirmé !
✆ 06 77 55 21 79

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Ovin

03 - Vends et jeunes béliers reproducteurs Ile de France 10 mois.
✆ 06 87 55 02 28

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air de 18 mois du 06/11 au 30/11, prix : de 1 à 25 : 4 euros, de 26 à 50 : 3 euros, de 51 à 100 : 2.50 euros, de 101 à 200 : 2 euros, plus de 201 ; 1.50 euros sur Commande par SMS. EARL du Pontot- Gevrey Chambertin (4306)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

71 - Vends 5 chiots beaucerons Lof, portée de 9, nés le 15/09, dispo le 15/11, pucés-vaccinés, parents orig. travail, mère 25026878345144, siret 823 595 632 00014.
✆ 06 07 71 04 81

Equin

71 - Vends étalon 30 mois, juments pleines et juments dressées attelage et travail du sol, le tout comtois PP.
✆ 06 88 59 16 46

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Regardez-nous sur YouTube

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

JPS GRANULATS
Société par actions simplifiée
au capital de 4 654 613 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
502 720 907 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 10/10/2023, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-Pierre STOCKER de ses fonctions de Directeur Général et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Pour avis.
AL23010346

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

FINACTIS – SAS - au capital de 10 000 € - Siège social : 8, rue Marceau 21000 DIJON 902 770 718 RCS DIJON : Aux termes d'une décision en date du 01.09.2023 l'associé unique a d transféré le siège social 8, rue Marceau, 21000 DIJON au 1, avenue Jean Bertin 21000 DIJON à compter du 01.09.2023 et de modifier 4 des statuts. POUR AVIS - Le Président
AL23010493

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI TOSA
Société Civile Immobilière
Capital : 1.000 euros
Siège : 24 rue du 8 mai
52800 NOGENT
RCS CHAUMONT 520 423 732

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 24 rue du 8 mai 52800 NOGENT au 30 rue Paul Cézanne à 21560 COUTERNON à compter du 23 octobre 2023.
Les formalités seront faites au RCS de Dijon
POUR AVIS
Le gérant
AL23010495

NON DISSOLUTION

PETRA. SAS au capital de 290 996 €. Siège social : 8 rue Creuse, 21130 MAGNY MONTARLOT. 829 807 049 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 18/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS, Le Président
AL23010499

TRANSFORMATION

Ancienne dénomination : SCI LA FONTAINE
Nouvelle dénomination : LA FONTAINE
Ancienne forme : Société civile immobilière
Nouvelle forme : en société par actions simplifiée
Capital social : 3 010 Euros
Siège social : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 351 917 638
Suivant délibération du 23 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, son siège social et sa durée demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Capital :
Ancienne mention : 3 010 euros, divisé en 43 000 parts sociales de 0,07 euros chacune.
Nouvelle mention : 3 010 euros, divisé en 43 000 actions de 0,07 euros chacune.
Dénomination :
Ancienne mention : SCI LA FONTAINE
Nouvelle mention : LA FONTAINE
Dirigeants :
Ancienne mention : Gérante
Madame Laurence POINSOT 16 rue des Saverney - 21121 FONTAINE LES DIJON
Nouvelle mention : Présidente :
Madame Laurence POINSOT, demeurant 16 rue des Saverney - 21121 FONTAINE LES DIJON.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions :
Les cessions d'actions entre actionnaires peuvent être effectuées librement. Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La présidente
AL23010504

AVIS DE MODIFICATIONS

TAB II
SARL au capital de 7.500,00 Euros
Boulevard des Allobroges
FONTAINE LES DIJON (21121)
RCS DIJON 809 603 228

Il résulte des termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2023 que le capital social a été augmenté de 22.500 Euros et porté de 7.500 Euros à la somme de 30.000 Euros.
Mention sera faite au RCS de DIJON
AL23010508

AVIS DE TRANSFORMATION

CASS TRACT 21 ; Société à responsabilité limitée transformée en Société par actions simplifiée au capital de 8 000 € ; Siège social : Le Paquier des Vernes - 21490 BROGNON ; 412 378 523 RCS DIJON ; Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 29/09/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Gérard VOISET. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la Société : M. Gérard VOISET demeurant Le Paquier des Vernes - 21490 BROGNON ; Directeur Général de la Société : Mme Dominique VOISET demeurant Le Paquier des Vernes - 21490 BROGNON. Pour avis, La Gérance
AL23010511

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU ERIMA
au capital de 5 000 euros
Siège social :
14 Avenue de la Première Armée Française
21000 DIJON
793 810 342 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 03/10/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 5, Chemin de la Cendine - 21380 ASNIERES LES DIJON à compter du 03/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL23010512

Etude de Maîtres Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE,
Notaires associés à NANCY
(Meurthe et Moselle),
2, Rue Georges de la Tour.

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Pascal PETITJEAN, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à NANCY, 2, rue Georges de la Tour, le 24 octobre 2023, a été effectuée une augmentation de capital social, par création de nouveaux titres en vertu d'apport en nature, de la Société dénommée CHAPITRE DU ROY, dont le siège est à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) 6 rue Soeur Goby, identifiée au SIREN sous le numéro 440728004 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
L'ancien capital est de : 167.800,00 €.
Le nouveau capital est de : 316.700,00 €.
Les modifications statutaires seront publiées au R.C.S de DIJON par l'intermédiaire du guichet unique.
Pour avis
Le notaire.
AL23010514

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TOP EMPLOI SANTE SAS au capital de 60 000 euros. Siège social : 5 rue Devosge, 21000 DIJON 903 757 730 RCS DIJON. L'AGE réunie le 19/10/2023 a décidé de transférer le siège social du 5 rue Devosge, 21000 DIJON au 14 rue Devosge, 210000, DIJON à compter du 19/10/2023, et de modifier l'article 4 des statuts. POUR AVIS. La Présidente.
AL23010521

NON DISSOLUTION

DVB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : Hameau d'Orches -
21340 BAUBIGNY
508 086 998 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.
AL23010527

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL DU DOMAINE ALAIN BURGUET
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 18 rue de l'Eglise -
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
394 303 770 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/09/2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 20/10/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 60 euros, pour être ramené de 15 000 euros à 14 940 euros par rachat et annulation de 2 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 euros).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quatorze mille neuf cent quarante (14 940) euros. «
Pour avis
AL23010528

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DG IMMO
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 Rue Audra
21000 DIJON
922 804 265 RCS DIJON

Selon décision du 18/10/2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 45 Boulevard Raymond Poincaré - 06160 ANTIBES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL23010537

NON DISSOLUTION

BAGUIMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social
8 Rue du Morvan
21390 MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY
RCS DIJON 922 162 730

Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS La Présidente
AL23010556

NON DISSOLUTION

MALHÏS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
6 rue Semond
21400 CHEMIN D AISEY
RCS DIJON 895 119 758

Aux termes d'une décision du 19 septembre 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.POUR AVIS La Présidente
AL23010560

CO-GÉRANT

LA BAGUETTE DE SAINTE MARIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
Rue de la Poste
21200 STE MARIE LA BLANCHE
513 689 091 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 16 octobre 2023, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur François PAPASODARO, cogérant, survenu le 8 juin 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis. La Gérance.
AL23010562

TRANSFORMATION GAEC EN EARL

GAEC DU CREUX BLEU
GAEC au capital de 70176 euros
Siège social : 21120 VILLECOMTE
314345885 RCS Dijon

Aux termes d'une décision d'associé unique en date du 5/07/2023, statuant dans les conditions prévues par la Loi, l'a décidé la transformation du GAEC en EARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.La durée, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés.
L'objet de la société est désormais le suivant :»
La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
En particulier, la société peut notamment :
• procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;
• prendre à bail tous biens ruraux ;
• exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément aux dispositions de l'article L 411-37 du Code rural et de la pêche maritime ;
• exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément aux dispositions de l'article L 411-2 dernier alinéa du Code rural et de la pêche maritime ;
• vendre directement les produits d'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.
En outre, l'article 1835 du même Code dispose notamment que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.»
La dénomination de la société sera désormais EARL DU CREUX BLEU.
Mme Claire DANIEL, dmt à CHAZEUIL (21260) 20 rue de Véronnes, reste gérante.
Mention sera portée au RCS de Dijon.
Pour avis
AL23010575

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

AGENCE D'ARCHITECTURE SALA - CUZOL
SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7 Rue de la Paix,
21240 TALANT
401 505 235 RCS DIJON

Selon délibérations du 26/10/2023, la collectivité des associés a :
- nommé en qualité de cogérante Mme Paola CUZIN, demeurant 19 Rue Eugène Bussière, 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 26/10/2023,
- remplacé à compter du 26/10/2023 la dénomination sociale «AGENCE D'ARCHITECTURE SALA - CUZOL» par «AGENCE D'ARCHITECTURE SALA + SANCHEZ « et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL23010579

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL (NOUVEAU SIÈGE)

Aux termes d'une délibération en date du 02/10/2023, l'AGE des associés de la société LES MARCS D'OR, SAS au capital de 1 500 € immatriculée au RCS d'ANNECY 849 539 937, a décidé de transférer le siège social du 416 route de la Combe, 74920 COMBLOUX au 10 Rue Magdeleine - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS à compter du 02/10/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Président : Mme Valérie CRZEGOREK, épouse LESAGE 10 Rue Magdeleine - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS. POUR AVIS. La Présidente
AL23010580

MODIFICATION DU CAPITAL

REALISATIONS GRAPHIQUES DE BOURGOGNE
par sigle RGB
SAS au capital de 184 000 €
SIEGE SOCIAL :
Chemin des Petits Champs Lins
21190 MEURSAULT
348 200 114 RCS DIJON

Par acte du 10/10/2023 et décision du Président du 12/10/2023, le capital a été augmenté de 336.000 € pour être porté à 520.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour Avis.
AL23010582

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 01/06/2023, l'associé unique de la société RACINAUX LUDOVIC, SARL au capital de 1 000 euros, 8 Route D'ESBARRES 21170 AUBIGNY-EN-PLAINE RCS DIJON 890 433 402, a décidé de transférer le siège social au 43C rue du Château 39100 AUTHUME à compter du 01/06/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance
AL23010583

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 30/10/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ASNIERES-LES-DIJON, DAIX, HAUTEVILLE-LES-DIJON, NORGES-LA-VILLE et RUFFEY-LES-ECHIREY : Vente de la moitié indivise de l'ensemble des parcelles
ASNIERES-LES-DIJON: Terres et landes - Urbanisme : Zones A, Ac et N du PLUi
6 ha 07 a 19 ca
- Derriere le pre: A-168 - La fontaine savoie: A-91-92-189[94]-191[93] - Les communs: A-55-60-65-76
DAIX: Terres - Urbanisme : Zone N du PLUi
17 a 37 ca
- Combe souillot: AC-5
HAUTEVILLE-LES-DIJON: Terres - Urbanisme: Zone A du PLUi
61 a 80 ca
- Au dessus des herbues: B-51
NORGES-LA-VILLE: Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
1 ha 12 a 61 ca
- Au bal du bois saint jean: ZB-141[38]
RUFFEY-LES-ECHIREY: Terres - Urbanisme: Zones N et Aa du PLU
80 a 66 ca - La cote: H-663 - Les roilottes: H-545-546-547-693[548]
BOUZE-LES-BEAUNE : Libre Terres AOC BOURGOGNE HCDB, AOC COTEAUX BOURGUIGNONS
Urbanisme : Zone N du PLU
33 a 30 ca
- Le cretot a droite: B-676 - Le vignolle: B-287
POMMARD: Parcelle plantée en vigne située en AOC Pommard 1er Cru - Urbanisme : RNU
- Objectif : Maintien du fermier en place
4 a 80 ca
- La chaniere: AD-96
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/11/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL23010573

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

SARL LE FOURNIL DE FRANCOIS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 244,00 €
Siège social :4 Avenue F. Roosvelt –
21000 DIJON,
400 990 586 RCS DIJON

Par ordonnance du 30/04/2015, le Président du Tribunal de Commerce de Dijon a constaté l'extinction de l'objet social de la SARL LE FOURNIL DE FRANCOIS et, en conséquence, sa dissolution de plein droit.
La SELARL MJ & ASSOCIES (anciennement SCP Véronique THIEBAUT), représentée par Maître Véronique THIEBAUT, Mandataire Judiciaire - 5 Rue Docteur CHAUSSIER – 21000 Dijon a été désignée en qualité de liquidateur amiable.
Par ordonnance du 15/10/2020, le Président du Tribunal de Commerce de Dijon a renouvelé la mission de la SELARL MJ & ASSOCIES en qualité de liquidateur amiable de la SARL LE FOURNIL DE FRANCOIS.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 5 rue Docteur CHAUSSIER, à 21000 DIJON. C'est à cette adresse que devra être adressée la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de près le Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis et mention,
SELARL MJ & ASSOCIES
Maître Véronique THIEBAUT
AL23010507

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE DE LA RESIDENCE SAINT ETIENNE
Société Civile en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social et de liquidation :
1 Petite Place Carnot -
21200 BEAUNE
347 462 053 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 1er septembre 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Josiane BERNARD, demeurant 28, rue du 16ème Chasseur à BEAUNE (21200), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur
AL23010510

DISSOLUTION

Suivant décision en date du 19/10/2023, l'associée unique de la société GARRIDO OLVERA, SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 13 Ter Rue Marguerite Thibert 21000 DIJON, RCS DIJON 910 838 804 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Janeth GARRIDO OLVERA, demeurant 13 Ter Rue Marguerite Thibert 21000 DIJON, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 13 Ter Rue Marguerite Thibert 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur
AL23010530

DISSOLUTION

REDACLAB
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 39 Bis de la Saône
21170 LOSNE.
RCS DJION 909 022 097

Le 17/10/2023, dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Monsieur GODEFERT Michaël (39 Bis de la Saône 21170 LOSNE) liquidateur. Siège de la liquidation au siège social.
AL23010540

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SARL DU CHATEAU.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 38112 euros.
Siège social : 1 Place DU DOCTEUR JORROT, 21200 BEAUNE.
400469433 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4 octobre 2023. Monsieur Patrick PIOMBINO, demeurant 10, Impasse des coutures 21200 Combertault a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
AL23010544

SCP BARTHEN RUIZ VANDEL
Notaires Associés
8, rue Joseph Thoret
39100 DOLE

DISSOLUTION

Avis est donné qu'aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés réunie le 21 octobre 2023, les associés de la société dénommée "EDITAL", Société civile Immobilière au capital de 1.000 €, dont le siège social est à SOISSON-SUR-NACEY (21) 7, rue de la Riotte, immatriculée au RCS de DIJON, sous le n°517 677 878, ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 21/10/2023, et de sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Antoine AMIOT, a été nommé liquidateur de la société.
Les correspondances seront faites à SOISSON-SUR-NACEY (21) 7, rue de la Riotte,- chez Monsieur Antoine AMIOT et siège social de la société.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution et liquidation sera effectué au greffe du tribunal de DIJON.
POUR AVIS
Maître Marc BARTHEN
AL23010546

Exco Socodec

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUXOIS PIZZA
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège : 11 rue du Vieux Marché
21140 SEMUR EN AUXOIS
Siège de liquidation : 31 rue de la Liberté
21140 SEMUR EN AUXOIS
489 993 386 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7/08/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jean-Marc BOITTE demeurant 31 rue de la Liberté 21140 SEMUR EN AUXOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 31 rue de la Liberté 21140 SEMUR EN AUXOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur
AL23010548

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DANNY ET PHILIPPE CARRERE
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
40, avenue de Dijon
21150 VENAREY LES LAUMES
Siège de liquidation
7, rue Alfred Monot
21150 POUILLENAY
423 800 333 RCS DIJON

L'Assemblée Générale des associés du 25 septembre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Danny CARRERE, demeurant 7 rue Alfred Monot 21150 POUILLENAY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
AL23010554

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/10/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI KAZIANE
Objet social : l'acquisition de tout bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement dudit bien immobilier et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Siège social : Immeuble Point Médical, Rond-Point Nation - 21000 DIJON
Capital : 1.000,- euros
Gérance : Monsieur Sid Ahmed BOUZIANE demeurant chez Madame Camélia KADIRI – 33E cours du Général de Gaulle – 21000 DIJON
Agrément des cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
AL23010482

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTBERTHAULT (Côte d'Or), du 17 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI HugoFlo
Siège social : 3 Rue de Rouvray, 21460 MONTBERTHAULT
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au

ANNONCES LÉGALES

Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Florent LONGU, demeurant 3 Rue de Rouvray – 21460 MONTBERTHAULT
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL23010489

BTS EXPRESS INTERNATIONAL

Par ASSP en date à CHENÔVE du 2/10/2023, il a été constitué : Forme : SARL unipersonnelle. Dénomination : BTS EXPRESS INTERNATIONAL. Siège : 6, rue George Sand - 21300 CHENÔVE. Objet : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes. Durée : 99 ans. Capital : 5 000 euros. Gérance : Waled SAIM-MAMOUNE, demeurant 6, rue George Sand - 21300 CHENÔVE. Immatriculation : RCS de DIJON.

AL23010492

AVIS DE CONSTITUTION

TELLA PRIEUR
Société civile Immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1, impasse de la Tour, 21410 FLEUREY SUR OUCHE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18.09.2023 à FLEUREY SUR OUCHE il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : TELLA PRIEUR
Siège social : 1, impasse de la Tour, 21410 FLEUREY SUR OUCHE
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Laurent TELLA, demeurant 1, impasse de la Tour 21410 FLEUREY SUR OUCHE
Madame Priscilla TELLA, demeurant 1, impasse de la Tour 21410 FLEUREY SUR OUCHE
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010503

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/10/2023 à LIERNAIS, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL LESENFANT
Siège : 13 Rue de la Grande Pâture – 21430 LIERNAIS
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 301 900 euros
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans
Apports : des biens mobiliers pour un montant de 301 900 euros
Gérant : Monsieur Jean Jacques LESENFANT, demeurant 13 Rue de la Grande Pâture – 21430 LIERNAIS
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales, hormis pour les conjoints, ascendants, descendants, co-associés ou conjoint d'un co-associé. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL23010509

AVIS DE CONSTITUTION

PITUPS
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 9 rue de la Rivière,
21110 BESSEY LES CITEAUX
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BESSEY LES CITEAUX du 25 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : PITUPS
Siège social : 9 rue de la Rivière, 21110 BESSEY LES CITEAUX
Objet social : l'acquisition, l'administration, l'aménagement, la construction, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti ou non bâti et de tous droits immobiliers et mobiliers, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'organisation, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine immobilier familial des associés,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Julian SITJA,né le 11 mars 1982 à ISTRES (13)demeurant 9 rue de la Rivière 21110 BESSEY LES CITEAUX
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant la majorité des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010525

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18 octobre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : CLM RENOVATION
FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 1 000 euros SIEGE : 5 Place de Verdun 21310 BEZE
OBJET : L'activité de Plâtrerie, Peinture, pose de revêtement de sol (parquet bois, stratifié, vinyle, lino), changement de luminaire, pose de papier peint. Pose de meubles de cuisines ou salles de bains intégrées ou par éléments, de placards, d'escalier d'intérieur en bois ou en matières plastiques, pose de menuiseries bois, pvc ou alu intérieures ou extérieures, pose de volets, portes de garage, portails. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 ans ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENTE : Madame WEISS DAISY demeurant 5 Place de Verdun 21310 BEZE.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23010541

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/10/2023, il a été constitué la Société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PAUL BROCHERIEUX
Siège social : 14 Bis rue de la Poste 21000 DIJON
Durée : 99 années
Objet social : exercice de la profession d'avocat telle que définie par la loi et la réglementation applicable par l'intermédiaire des personnes figurant parmi ses associés et ayant la qualité pour l'exercer, toutes opérations financières, civiles, immobilières ou mobilières, ainsi que commerciales à titre accessoire, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement,
Capital social : 10 000 € répartis en 10 000 parts sociales de 1 € de valeur nominale unitaire,
Gérant : M. PAUL BROCHERIEUX demeurant au 54 bis rue du Faubourg Saint-Martin 21121 FONTAINE LES DIJON,
Immatriculation : RCS DIJON

AL23010550

MARVEL-ROSS EXPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
5 B, rue du Carré
21160 MARSANNAY LA COTE

AVIS DE CONSTITUTION

IMMATRICULATION (EURL à capital Fixe)
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARSANNAY LA COTE du 24.10.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MARVEL-ROSS EXPORT
Siège social : 5 B, rue du Carré, 21160 MARSANNAY LA COTE
Objet social : Vente de pneumatiques neufs ou d'occasion, pièces détachées automobiles. Friperie. Négoce de fournitures pour l'entretien et la manutention de matériel de l'industrie pétrolière ainsi que du matériel de forage.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Ross MOUSSIESSI, demeurant 5 B, rue du Carré 21160 MARSANNAY LA COTE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis La Gérance

AL23010566

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LES 5 SAISONS
Siège social : 12 rue Jacques de Saulx, 21640 GILLY LES CITEAUX
Objet social : - acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; - mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : M. Joseph BARBIER, demeurant 12 rue Jacques de Saulx – 21640 GILLY LES CITEAUX ; et, Mme Alessia BARBIER, demeurant 12 rue Jacques de Saulx – 21640 GILLY LES CITEAUX.Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL23010576

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI HECATE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 164 rue Paul de Kock Apt C22
93230 Romainville
882900368 R.C.S Bobigny

Par décision des associés en date du 18/09/2023, il a été décidé de modifier l'adresse du siège social comme suit : 20 rue Porte Fouron 58140 Lormes
Radiation au RCS de Bobigny, immatriculation au RCS de Nevers

AL23010264

MODIFICATION DE DIRIGEANT

COMMAND-SMFI

SAS au capital de 30 000 euros
Siège social : 5 rue des Guerins,
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
880 515 994 RCS NEVERS

Le 25/09/2023, l'associée unique a nommé Commissaires aux Comptes titulaire la société COGEP AUDIT, SAS au capital social de 600 000€, dont le siège social est situé au 2658 route d'Orléans - 18230 SAINT-DOULCHARD, immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 389 488 727, pour un mandat de six exercices soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Pour avis.

AL23010494

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES PATTES DOUCES

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 19 rue du Commandant Victor Guerreau,
58420 BRINON SUR BEUVRON
840 504 427 RCS NEVERS

Le 27.06.2023, l'AGOA a nommé Commissaire aux comptes pour une durée de 6 exercices, la société FITECO - ZA de l'Eguillon, 5 rue Maurice Allais - 72400 LA FERTÉ BERNARD, immatriculée au sous le numéro 557 150 067, RCS LAVAL.
Pour avis.

AL23010536

MODIFICATIONS

CARRÉ D'AS

SASU au capital de 50 €
Siège Social : 11 bis rue Charleville
58000 NEVERS
909326530 RCS de NEVERS

L'associé unique, en date du 03/10/2023, a décidé au 03/10/2023 :
- changer la dénomination sociale qui devient Carré d'As
- nommer M. Ilyas BENJILALI comme nouveau président en remplacement de M. DARBINYAN Vahik démissionnaire.
Mention au RCS de NEVERS

AL23010538

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday 18000 BOURGES

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT

SCI SIGURET CHAMPAGNE

Société Civile Immobilière
au capital de 300 €uros
Siège Social : 96 route de Villeberne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
878 823 970 RCS NEVERS

Suite décision en date du 01/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social de COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 96 route de Villeberne, à ARGENVIERES (18140), 26 route de Jussy. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour Avis.

AL23010549

MODIFICATIONS DES STATUTS

Changement de gérant - Transfert de siège social
Dénomination : GROUPEMENT FORESTIER DE CHARANT.
Forme : GROUPEMENT FORESTIER.
Capital social : 3811,22 euros.
Siège social : LES SAINT FLIX, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
440586303 RCS de Nevers.
Aux termes d'un acte reçu par Maître CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, le 30 juin 2023, enregistré à NEVERS le 12 juillet 2023, n°2023 00014330 référence 5804P01 2023 N 00426, les associés ont : - accepté la démission de Madame Michèle DAUBI-BONNET de ses fonctions gérants, - nommé à cette fonction : Monsieur Matthieu Vincent DELAPORTE, viticulteur, demeurant à SANCERRE (18300) Chavignol, pour une durée indéterminée, - transférer le siège social au domicile du nouveau gérant, à SANCERRE (18300) Chavignol. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOURGES.

AL23010555

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

L'associée unique de ANVIS DECIZE SAS, au capital de. 24867023,40 euros, siège social : 12 rue Henri Darcy - ZAC. du four à chaux - 58300 DECIZE, RCS NEVERS 518 482 013, a, le 02/10/2023, (i) constaté la démission de M. Marc RITZENTHALER de ses fonctions de directeur général de la société et décidé de le nommer le même jour en qualité de. directeur général délégué, (ii) nommé en qualité de directeur général de la société à compter rétroactivement du 25/09/2023 M. Gerrit Nicolaas MARITZ, demeurant 3 rue de la Basilique 58000 NEVERS. L'article 13 des statuts a été. modifié en conséquence. POUR AVIS, le Président.

AL23010558

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin,** le 3 octobre2023, enregistré à NEVERS, le 6 octobre 2023, 2023N00501, a été cédé un fonds de commerce par :
Madame Karine Estelle Ingrid PERDRIZAT, demeurant à VARENNES VAUZELLES(58640) 18 rue Camille Baynac,
Célibataire.
A :
La Société dénommée **MAISON TIFFANY**, dont le siège est à NEVERS (58000)22 rue des Merciers, identifiée au SIREN sous le numéro 979 214 319 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de d'épicerie fine sis à 22 rue des Merciers, connu sous le nom commercial «AUX DELICES».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VING THUIT MILLE EUROS (28 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010587

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 23 octobre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE BKL SAS**.9 Rue des Perrières 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 888 757 051.Activité : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010516

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 23 octobre 2023.**BLIGAND PATRICK**.route des Moulins à Vent 58240 Saint-Pierre-le-moutier.RCS Greffe de Nevers 530 123 942.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, sur le patrimoine professionnel et personnel, conformément aux articles L 682-1 II et L 682-1 III du Code de commerce, date de cessation des paiements le 09 Octobre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010518

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 23 octobre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE CARROSSERIE ARSEN**.69 Rue de la Fausse aux Loups 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 848 728 689.Activité : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23010519

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 23 octobre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE IMPEC SARL**.93 Rue du Maréchal Leclerc Local Rdc 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Bourges 493 449 854.Activité : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010520

SUCCESSIONS

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès survenu à NEVERS (58000), le 5 juillet 2023 de Madame Suzanne Marcelle PETIT, née à NEVERS (58000) le 20 avril 1936, veuve de Monsieur Jean Emile RÉMY,-demeurant à NEVERS (58000), 13 rue François Charrier, Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.
Pour avis.

AL23010535

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de VILLAPOURCON: ZONE RNU
1 ha 81 a 26 ca
- Bois de lachart: A-34 - Lorsellee: A-37
Et, par extention, Cmne de ONLAY: ZONE RNU
92 a 17 ca
- Pres du pont: AD-2[104]-7[109]
Cmne de PREPORCHE: ZONE N
1 ha 13 a 95 ca
- Les varaudes: ZK-18 - Sous la beaume: ZN-55
Cmne de SAINT-FIRMIN: ZONE RNU
99 a 52 ca
- La chaume: B-83-84-87
87 a 28 ca
Biens loués par bail rural sur partie ancienne maison en mauvais état, bâtiments agricoles
- Village de bligny: A-260[237](*)-268[232](*)
Cmne de SAINT-GERMAIN-DES-BOIS: ZONE RNU
Biens loués par bail rural sur partie
1 ha 48 a 60 ca - La gourlotte: ZD-17(J)-17(K)
- Vignes de la bolotte: A-1062
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/11/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL23010571

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
DIJON CEREALES
4 boulevard de Beauregard –
21604 LONGVIC CEDEX
N° agrément 2196640 –
RCS DIJON D 378 610 703
SIRET N° 378 610 703 00480

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

CONVOCATION ASSEMBLEES DE SECTION TERRITORIALES – ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE DIJON CEREALES
Le Conseil d'administration de la coopérative agricole DIJON CEREALES vous invite à participer aux assemblées de sections territoriales qui se tiendront aux dates et lieux ci-dessous :
Auxois Morvan Chatillonnais Mercredi 22 novembre 2023 à 09 H 30Salle Polyvalente – 21150 Darcey
Plaine TVB Jeudi 23 novembre 2023 à 09 H 30 Salle réception extérieure – Siège Dijon Céréales 4 bd de Beauregard – 21600 Longvic
Associés Non Coopérateurs Samedi 25 novembre 2023 à 10 H 30 Salle Polyvalente – Avenue de la Brenne – 21540 Sombernon
Sur l'ordre du jour suivant :
1. Information des associés sur la marche de la Coopérative au cours de l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023 et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
- Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2022/2023
- Rapport moral du Président
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2023
- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2023
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Approbation des conventions réglementées
- Constatation de la variation du capital
- Présentation du document sur l'évolution des prix et des indicateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023
- Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes
- Fixation de l'indemnité compensatrice allouée au Conseil d'Administration
- Fixation de l'allocation globale pour la formation des Administrateurs
- Quitus aux Administrateurs
- Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités
2. Election des Délégués de Section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
3. Election des Représentants Permanents de la section auprès du Conseil d'Administration
Les assemblées de section seront suivies de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire des Délégués désignés par les sections qui se tiendra le :
Mardi 12 décembre 2023 à 10 H 30
Salle réception extérieure – Siège Dijon Céréales – 21600 Longvic
sur l'ordre du jour indiqué au point 1.
Conformément à l'article 39- 1 paragraphe 4 des statuts, vous avez la faculté de prendre connaissance au siège social de la coopérative, à partir du quinzième jour précédant l'assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et de l'annexe concernant l'exercice 2022/2023, du document relatif à l'évolution des prix et des indicateurs, ainsi que du texte des résolutions proposées.
Le Président du Conseil d'Administration, D. LENOIR

AL23010581

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

L'AQUEDUC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.550 euros
Siège social : Le Bourg MONTREUILLON (Nièvre)
RCS NEVERS : 834 003 014

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre2023
Objet : Dissolution amiable
Liquidateur : Madame Isabelle DEBRIL demeurant à MONTREUILLON (Nièvre) 19, rue du Docteur Pouget.
Siège de la liquidation : MONTREUILLON (Nièvre) 19, rue du Docteur Pouget.
Lieu où la correspondance doit être adressée : MONTREUILLON(Nièvre) 19, rue du Docteur Pouget.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le liquidateur

AL23010506

DISSOLUTION

«SCI O.C.H.B» SCI au capital de 304.90€ siège social 197 bis route de Lyon - 58000 Challuy. RCS NEVERS 412 970 808. Selon A.G.E. du 30/11/2022, dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2022. Nomination de Mr OZKUR Hukmet demeurant 8 Rue Bernard Palissy - 58000 Nevers en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est établi au siège social. Mention sera faite au RCS de Nevers

AL23010515

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«SCI O.C.H.B» SCI au capital de 304.90 € siège social 197 bis route de Lyon - 58000 Challuy. RCS NEVERS 412 970 808. Selon A.G.E. du 31/12/2022. L'assemblée approuve les comptes et donne quitus de son mandat au liquidateur. Liquidation et radiation de la société du RCS à compter du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers. Mention sera faite au RCS de Nevers

AL23010517

DISSOLUTION

L'ORCHIDEE

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 25 RUE DES MERCIERS
58000 NEVERS
920914231 RCS de NEVERS

Par AGE du 20/10/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 20/10/2023. Mme LIN HAIYING 14 RUE DE THIONVILLE 75019 PARIS 19 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social Mention au RCS de NEVERS

AL23010552

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/09/2023?, il a été constitué une SAS dénommée : STM
Siège social : 3 place Saint Sébastien 58000 Nevers.
Capital : 100 euros
Objet social : La vente et le. commerce en ligne et en magasin de Compléments alimentaires (ex : protéines, vitamines..), sans ordonnance, sans lien avec des médicaments, accessoires de sport et vêtements de sport.
Président : Monsieur Axel TCHAPNDA, demeurant 10 rue des crapauds 58130 Saint Martin d'Heuille élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont. librement cessibles et transmissibles.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de Nevers.

AL23010162

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12 octobre 2023, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI MACLYH
Siège social : 2 Rue Des Tuileries 58440 MYENNES
Durée : 99 ans
Capital : cent euros (100,00 euros)
Objet social : - L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers, - La réalisation de tous travaux, notamment de construction, rénovation, aménagement sur ces biens ou droits immobiliers, - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou du des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Gérance :
Monsieur Yohan LASALLE, demeurant 2 Rue Des Tuileries 58440 MYENNES
Madame Annick COWLEY, demeurant 2 Rue Des Tuileries 58440 MYENNES
Monsieur Aurélien HALLADE, demeurant 3 Rue Du Moulin 77720 BOMBON
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23010307

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me GUERIN PEREIRA en date du19/10/2023, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale : SCI BOIS FLEURY
Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, y compris en meublé, de tous biens

ANNONCES LÉGALES

ou droits immobiliers.
Siège social : 18, rue des Levées, TRACY SUR LOIRE (58150)
Capital : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Alexandre Joseph BAIN, et Madame Caroline, Anne HERBST, demeurant ensemble à TRACY SUR LOIRE(58150), 28, rue des Levées,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL23010498

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée HOLDING SEVIN au capital de 348 000 euros située 32 Route de Nevers 58180 MARZY (France) dont l'objet social est l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, le conseil en gestion et le management d'entreprises, dont le gérant est Monsieur Cyril SEVIN demeurant 7 Rue de Camille Corot 58640 VARENNES-VAUZELLES, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23010502

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/10/2023, il a été constitué une SCI dénommée : SCI CALVI
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers
Siège social : 57 Avenue de Verdun 58300 DECIZE
Capital : 1 000 euros en numéraire
Gérance : Mme Simone MAURER et M.Dimitri CAPILLIEZ, demeurant ensemble 13 rue de Beaumont – 62950 NOYELLES-GODAULT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL23010513

IMMATRICULATION

Suivant acte SSP du 22.09.2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Abrasive - Powders SAS
Capital social : 2 400 euros
Siège social : 5 chemin de Chaumigny - Chaumigny - 58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY
Objet : le négoce de produits abrasifs et de minéraux, en gros et en détail, principalement pour l»industrie
Président : Maxime SANDOZ DIT BRAGARD, demeurant 6 chemin de Chaumigny - Chaumigny - 58340 SAINT-GRATIEN SAVIGNY
Conditions d'admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède
Conditions d'exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les cessions de titres sont libres entre associés uniquement, les cessions de titre donnant accès au capital à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010543

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société TAXI JULIE, SARL à associé unique au capital de 1.000 €, dt le siège social est à ROUY(58110),Le Grand Champ, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet l'activité de Taxi et VTC ; le transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, ou d'un véhicule taxi ; toutes opérations, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; dt le gérant est Mme Julie RFIGNAULT, dmt à ROUY(58110),Le Grand Champ.
Pour avis

AL23010551

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électroniquement du 26/10/2023. constitution de la SAS CCJM ENERGIES.
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 12, Route de campagne - Croix de Biche -. 58 250 TERNANT.
Objet : - la production et la vente de tous type d'énergies renouvelables ; - la location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; - l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;
Présidente : Mme CARRE Corinne demeurant Varennes-Vauzelles, Nièvre, 66, rue Henri Choquet.
Directeur Général : M. REVENIEAU Jean-Michel. demeurant Varennes-Vauzelles, Nièvre, 66, rue Henri Choquet.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément des cessions d'actions : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23010564

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU dénommée : BOUBA BARBER
Objet social : Coiffure hommes et enfants, achats et ventes de tous produits et accessoires annexés.
Siège social : 14 , Avenue Louis FOUCHER – 58640 Varennes Vauzelles.
Capital social: 500,00 €.
Présidence : Mr. BELARBAOUI Aboubakar, demeurant au 12 rue du Renard – 58180 MARZY
Durée: 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23010568

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AD MOTOR'S

SAS au capital de 15 000 euros
3 Rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
Siret 887 641 330 00014

L'assemblée générale extraordinaire du 14 Octobre 2023 a décidé de modifier l'objet social à compter du 16 Octobre 2023 comme suit :
- Commerce et réparation de motocycles
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre

AL23010547

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KANOUCHE

SCI au capital de 115 000 €
Siège social : 8 rue Louis Puissant
(77820) LE CHÂTELET EN BRIE
520 117 862 RCS MELUN

Aux termes d'un procès-verbal des décisions prises le 10/07/2023 par les associés réunis en AGE, le siège social a été transféré du 8 rue Louis Puissant (77820) LE CHÂTELET EN BRIE à La Croix Gellot - 30 rue de Douchy - 89120 - Charny-Orée-de-Puisaye
Durée : 99 ans depuis le 09/02/2010 soit jusqu'au 08/02/2109
Objet social : L'acquisition dans la Résidence Le Victoria à Melun (77) 21 rue Georges Pompidou, du lot n° 2 : un appartement de 2 pièces principales et les 150/10000èmes des parties communes générales et du lot n° 121 : une place de stationnement à l'extérieur des bâtiments et les 12/10000èmes des parties communes générales, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit appartement et de tous autres appartements, maisons ou immeubles bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement
Dépôt des statuts mis à jour au RCS de SENS devenu compétent

AL23010500

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

STP CONSTRUCTION SAS

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 24 rue de la Pointe à l'Aiguillon
89100 ST MARTIN DU TERTRE
895043560 RCS de SENS

Par AGE du 15/05/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 5 avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES, à compter du 15/05/2023. Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de PONTOISE

AL23010533

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : DELMA.
Forme : SAS.
Capital social : 30000 euros.
Siège social : 18 Chemin de la Billarderie, La Grande Vallée, 89500 DIXMONT.
948539994 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 27 octobre 2023, à compter du 27 octobre 2023, les associés ont pris acte de la modification de la direction : - Directeur général : Antoine GENTY (partant). Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23010565

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : CAJON COUVERTURE ZINGUERIE.
Forme : SARL.
Capital social : 8344 euros.
Siège social : 5 Rue D'AVIGNEAU, 89240 ESCAMPS.
889086351 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 28 septembre 2023, à compter du 28 septembre 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Alexandre Lesseur, demeurant 24 rue paul huillard, 89130 Villiers St Benoit (nomination). Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23010567

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : BOREALYS.
Forme : SCI.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 15 Rue PAUL DOUMER, 89000 AUXERRE.
879712800 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 18 octobre 2023, les associés ont décidé, à compter du 18 octobre 2023, de transférer le siège social à 48 TER Rue des tilleuls, 89460 Bazarnes.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23010574

// ADDITIF-RECTIFICATIF

Céline BIGUEUR-PICARD - Alexandre LEROY - Marie MOGUILEWSKY
Notaires Associés
25, rue Guillaume Tell
75017 PARIS

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°AL23010472 publiée le 27/10/2023 rectification est ici faite : l'opposition à l'exercice des droits du légataire pourra être formée dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens, 1 rue du Palais de Justice, BP 810, 89108 SENS CEDEX, et non au greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre.

AL23010557

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 05 décembre 2023 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation à **VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340)**
20 route de la Haye au Roi – Hameau de Blanche
de 261 m². Comprenant au sous-sol : entrée avec cave attenante,
2 petites pièces, dégagement, buanderie, salle de douche avec w.-c., placards, **garage**,
au rez-de-chaussée : salon-séjour, cuisine, dégagement, 2 chambres (avec chacune salle de bain attenante), w.-c., placards - **Avec un agrandissement** comprenant : extension séjour (avec accès à la maison en rez-de-chaussée), dégagement, 3 chambres (avec espaces pour salle de douche/w.-c.). **Appentis, Terrasse, Jardin.** Sur un terrain **de 45 a 94 ca.** Occupée.
MISE A PRIX : 100.000 Euros
Consignation pour enchérir : 10.000 euros (chèque de banque)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/01216,
à Maître Anne-Gaëlle LECOUR, Avocat associé de la Société d'Avocats
GUITTEAUD – LECOUR, Avocat à SENS (89), 4-6 boulevard du Mail, à **Maître Jérôme HOCQUARD, SELARL ELOCA**, Avocat à PARIS 6ème, 128 boulevard Saint-Germain,
Tél. : 01 43 26 82 98 de 10 H à 12 H - Sur Internet : www.eloca.fr
VISITE sur place le Lundi 27 novembre 2023 à 11 Heures

AL23010490

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Vendredi 15 décembre 2023 à 14 H 00**
au Palais de Justice d'AUXERRE (89), 1 place du Palais de Justice
UN IMMEUBLE à AUXERRE (89000)
21 et 23 rue Philibert Roux
de 376,30 m² environ. Elevé sur rez-de-chaussée et 2 étages. Comprenant :
12 Appartements, 2 réserves, cave et débarras.
Sur un terrain de 03 a 36 ca.
Partiellement occupé au 11 mai 2023 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 94.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/00018, à **Maître Isabelle GODARD,** Avocate, membre de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, à AUXERRE (89),
2 rue Faidherbe, **Tél. : 03 86 65 60 85. Sur « www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Lundi 04 décembre 2023 à 10 Heures.

AL23010496

Me Patricia NOGARET
membre de SCP d' Avocats Interbarreaux
REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI,
Avocat au Barreau d'AUXERRE -
demeurant à 5 rue Marcelin Berthelot
89000 AUXERRE -
Tél. : 03 86 72 03 00

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN DEUX LOTS DE VENTE
Au plus offrant et dernier enchérisseur -
A l'audience du JEX du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE,
1 Pl. du Palais de Justice, 89000 AUXERRE
L'ADJUDICATION AURA LIEU LE VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 à 14H00
Aux requête, poursuites et diligences de la **COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, SA au capital de SA au capital de 262 391 274,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 382 506 079, dont le siège social est Immeuble Austerlitz 2, 59 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège . Ayant pour Avocat, **Me Patricia NOGARET** membre de **SCP d' Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI**, Avocat au Barreau d'AUXERRE
DESIGNATION DES BIENS A VENDRE
PREMIER LOT DE LA VENTE :
À TONNERRE (89700) - 3 place Charles de Gaulle
Dans un ensemble immobilier cadastré section AN 113 pour une surface de 00ha 00a 50ca.
UN ENSEMBLE IMMOBILIER, comprenant : - Au sous-sol : **une cave** voutée ; - Au rez-de-chaussée : **UN LOCAL COMMERCIAL** inoccupé avec une entrée, une grande pièce en deux parties séparées par quelques marches, un WC ; - Au 1er étage : **UN APPARTEMENT À USAGE D'HABITATION inoccupé** composé d'un palier, de quatre pièces et d'un coin salle de bains avec WC ; - Au 2ème étage : une grande pièce Grenier au-dessus. **D'une superficie de 135,06 m2.**
DEUXIEME LOT DE LA VENTE :
À TONNERRE (89700) - 3 / 5 rue du Général Campenon
Dans un immeuble cadastré section AL 141 pour une surface de 00ha 03a 96ca
- **Au rez-de-chaussée du 3 rue du Général Campenon, UN LOCAL À USAGE COMMERCIAL inoccupé** comprenant : - entrée, local poubelles, accueil, trois dégagements, dégagement sous l'escalier, quatre pièces, deux WC, une pièce d'eau, deux pièces borgnes, local chauffe-eau, débarras, un grand local technique et un second dont la porte est bloquée. **D'une superficie de 211,43 m2**
- **Au 1er étage du 3 rue du Général Campenon, UN LOCAL À USAGE D'HABITATION actuellement occupé par un locataire** comprenant : - entrée, WC, salle d'eau, cuisine, pièce principale, deux chambres. **D'une superficie de 76,09 m2**
- **Au 1er étage du 3 rue du Général Campenon, UN LOCAL À USAGE D'HABITATION inoccupé** comprenant : entrée/couloir, un bureau,pièce principale, salle d'eau, cuisine, dégagement, deux chambres, débarras. **D'une superficie de 69,77 m2**
- **Au rez-de-chaussée du 5 rue du Général Campenon, UN LOCAL À USAGE D'HABITATION actuellement occupé par un locataire** comprenant : - entrée/couloir, salle de séjour, deux chambres, petit dégagement, débarras (non visité) ctùsine, salle d'eau avec WC, garage. **D'une superficie de 84,66 m2**
- **Au 1er étage du 5 rue du Général Campenon, UN LOCAL À USAGE D'HABITATION inoccupé** comprenant : - couloir, deux pièces avec fenêtres, salle d'eau, deux pièces borgnes. **D'une superficie de 56,53 m2**
MISES à PRIX : 1er Lot d'enchères : 5 000 € - 2ème Lot d'enchères : 12 000 €
Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre de : 1er Lot : 3 000 € - 2ème Lot : 3 000 €.
Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente.
On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau d'AUXERRE, les frais étant supportés par
l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Fait et rédigé à AUXERRE, le 13 Octobre 2023
signé, **Me Patricia NOGARET** , Avocat
RENSEIGNEMENTS : - 1°) **Me Patricia NOGARET** membre de **SCP d' Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI**, Avocat au Barreau d'AUXERRE - demeurant à 5 rue Marcelin Berthelot 89000 AUXERRE - **Tél. : 03 86 72 03 00.** 2°) **SELAS REALYZE**, avocats au Barreau de PARIS - 52 boulevard Malesherbes 75008 PARIS - **T. : 01.43.87.73.07.** 3°) Le cahier des conditions
de vente peut être consulté en original au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.
Renseignements sur sites Internet : www. avocats-ventes.com et www.licitor.com
VISITE SUR PLACE : 22 NOVEMBRE 2023 DE 15H00 À 16H00

AL23010577

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 25/10/2023 ouvrant une procédure de sauvegarde accélérée au profit de la **SAS à associé unique DISTRIBUTION CASINO France** Avenue Haussmann « Les Fourneaux » 89000 Auxerre (hypermarché) RCS SAINT-ETIENNE 428.268.023. Désignant, Administrateurs judiciaire avec les pouvoirs de surveillance :
- SCP ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Férdéric ABITBOL 38, Avenue Hoche 75008 Paris,
- SELARL FHBX en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX 176, Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine,
- SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélia PERDEREAU 42, Rue de Lisbonne 75008 Paris.
Mandataires judiciaires :
- SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15, Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur Seine,
- SELAFA MJA en la personne de Me Valérie LELOUP-THOMAS 102, Rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10,
- SELARL FIDES en la personne de Me Bernard CORRE 5, Rue de Palestro 75002 PARIS,

AL23010569

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

S.A.R.L. HALLOY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 30 489,80 Euros
Siège Social : 84, Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
R.C.S. AUXERRE B 418 957 452

L'Assemblée des associés réunie en date du 31 août 2023 à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Pour avis : Le Liquidateur,
Philippe HALLOY,

AL23010531

DISSOLUTION

SCI «3G»

Au capital de 900,00 €
6 rue Saint Nicolas,
89700 TONNERRE
R.C.S. : 527 916 936 AUXERRE

Aux termes d'un PV d'assemblée générale extraordinaire du 24octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la SCI «3G» Rcs AUXERRE 527 916 936, à compter du 24 octobre 2023, en suite de la réalisation de son objet social. Monsieur Alexandre GUILPAIN, domicilié à cet effet39 Faubourg Saint-Michel, 89700 TONNERRE, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL23010534

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

EARL DES MICHAUTS

EARL au capital de 100 350 €
Siège social : 19 rue du Séchoir, les Michauts
–
89240 POURRAIN
327 396 735 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Gérard DURVILLE, demeurant à POURRAIN (89240), les Michauts, 19 rue du Séchoir. Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à POURRAIN (89240), les Michauts, 19 rue du Séchoir.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL23010545

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : RAPID'MECA.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 4 RUE DE CHARNY,
89110 St Maurice Thizouaille.
899726095 RCS 99.
Aux termes de l'AGE en date du 5 juillet 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Mickaël GIACOMAZZI demeurant 8 chemin de laduz, 89110 Poilly sur Tholon et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du sens.
Le liquidateur

AL23010570

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/10/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
ECO & ENERGIE
Objet social : Travaux d'installation d'équipements thermiques de climatisation et de ventilation
Siège social :53 RUE CESANNE 89000 Auxerre.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. ELBAKKALI NOUR EDDINE, demeurant 53 RUE CESANNE 89000 Auxerre
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL23010294

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE SUR YONNE du 29/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL - Dénomination sociale : ETOILES ICAUNAISES - Siège social : Chemin de Vaudouard Les Giltons, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE - Objet social : La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; La gestion de son patrimoine. - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 500 euros - Gérance : M. Mathieu BILBOT, demeurant Chemin de Vaudouard 89500 VILLENEUVE SUR YONNE - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL23010362

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 octobre 2023, à SENS.
Dénomination : CLINIQUE MEDI-SOMMEIL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 5 promenade des Champs Plaisants, 89100 SENS.
Objet : L'étude du sommeil, l'exploration et la prise en charge des troubles du sommeil.Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros
Gérant : Madame Catherine NGUYEN, demeurant 11 Rue du Pont Bruant, 89100 SENS
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La gérance

AL23010524

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/10/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : RK ELEC
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 2 FOSSE SIMON, 89116 SEPEAUX
Objet social : La société a pour objet Toute opérations se rapportant à l'acquisition, la promotion, la construction ou l'exploitation de centrales photovoltaïques
Président : M. Regis FRANCHIS demeurant 2 FOSSE SIMON, 89116 SEPEAUX ST ROMAIN
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL23010539

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE SUR YONNE (89) du 19/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : SCI
DENOMINATION : SCI G.T.C. COURTENAY
SIEGE SOCIAL : 14, rue Edouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
OBJET : L'acquisition par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente de tous biens et droits immobiliers. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 1 000 euros
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire.
GERANT : Mr José GATINHO BICHO, demeurant au 14, rue Edouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL23010542

AUDITEF
94 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03 Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef@wanadoo.fr

L&A
Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social
7 Rue de Tourbenay
89290 Escolives Ste Camille
RCS Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Escolives ste Camille du 30 Octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : L&A,
Forme sociale : Société civile immobilière,
Siège social : 7 RUE DE TOURBENAY 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE
Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Gérance : Monsieur FOURNIER LOIC, demeurant 7 Rue de Tourbenay 89290 Escolives Ste Camille.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Auxerre.
La Gérance

AL23010563

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

ÉQUIPEMENT

// ÉNERGIE

Réussir son bâtiment photovoltaïque

Afin d'épauler les exploitants dans la conception et la mise en place de leur bâtiment photovoltaïque, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une journée dédiée, le 20 octobre à La Nocle-Maulaix.



Étienne Bourgy rappelle qu'un nettoyage régulier des panneaux est préconisé tous les 3 à 5 ans.

« Nous avons de plus en plus de demandes sur ce sujet » pointent Étienne Bourgy et Perrine Raverat, respectivement conseiller Énergie et conseillère élevage bovins et bâtiment à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Afin de répondre à ces requêtes, une journée ciblée sur les bâtiments photovoltaïques était organisée le 20 octobre à la Nocle Maulaix, avec visite de l'exploitation de Claude Blaise (Le Gendre) dont le bâtiment photovoltaïque est sorti de terre en 2018 – via une SAS. Cette rencontre fut suivie par une dizaine de participants.

Cibler son projet

Ainsi, une présentation générale du photovoltaïque en Nièvre a été faite, suivie par un détail de points plus spécifiques comme la production électrique des panneaux en fonction de leur inclinaison et de leur orientation. Aujourd'hui grâce au nouvel arrêté tarifaire plafonnant la production rachetée à plein tarif à 1 100 heures, le photovoltaïque s'installe sur des bâtiments orientés d'Est en Ouest sur nos pentes classiques. Étienne Bourgy évoque que *« Les tarifs de rachats sont régis par l'arrêté d'octobre 2021[1] (modifié par celui de février 2023[2] puis de juillet 2023[3]) »* avant de rappeler que : *« Tous les contrats sont signés pour 20 ans »*. Les options de valorisation ont ensuite animé les échanges, avec trois possibilités mises en avant : *« vente en totalité, autoconsommation avec vente ou non du surplus ou encore l'autoconsommation totale (hors réseau ou avec raccordement) »*. Étienne Bourgy stipule : *« il faut cibler ses besoins et définir son projet précisément avant d'opter pour l'une de ces solutions. Dans tous les cas, il est nécessaire de penser qu'en plus du prix des panneaux et celui du bâtiment, il faudra compter celui du raccordement – qui est souvent difficile à estimer. Plus le transformateur sera loin des onduleurs du bâtiment, plus l'addition sera élevée »*. Afin d'avoir une certaine idée du positionnement des transformateurs déjà en place une carte Enedis existe : https://data.enedis.fr/pages/cartographie-des-reseaux-contenu/

Surveillance nécessaire

Durant les discussions, la production d'énergie et sa revente se sont apparentées à *« gagner sans rien faire »*. Mais les conseillers de la Chambre d'agriculture nuancent : *« un entretien régulier des panneaux est nécessaire et permet un gain de production de 4 à 6 %. De plus, une surveillance quotidienne du bon fonctionnement des onduleurs est indispensable pour noter tout dysfonctionnement pouvant entraîner une perte d'énergie et donc de rendement »*. Sur ce point, Claude Blaise raconte quelques mésaventures : *« En élevage, on salit davantage avec le paillage quotidien de la toiture, il faut laver les panneaux plus fréquemment. Dorénavant, je n'attendrai pas cinq ans pour les nettoyer. Il faut aussi prendre garde au réenclenchement du disjoncteur général : car il faut rester en appui environ 10 secondes pour que la remise en route soit effective »*. Étienne Bourgy précise que la très grande majorité des onduleurs sont fiables et que même s'ils devaient être changés dans les 20 prochaines années, la provision est prévue au budget. Il n'y a donc pas de surprise sur la rentabilité finale de l'investissement. Il insiste aussi : *« Le choix des installateurs doit être fait avec prudence et une qualification est un gage de garantie »*. Afin de donner une idée du rendement financier que peut produire une installation, celle de Claude Blaise a été prise en exemple : *« Depuis 2018 la production avec environ 925 m² de panneaux correspond aux prévisions initiales »*. Suite à cela, le cadre fiscal fut remémoré : *« les bénéfices peuvent être déclarés comme agricoles sous conditions : l'exploitant doit être au régime d'imposition « au réel » et les recettes provenant de ces activités, majorées des recettes des autres activités ne doivent excéder ni 50 % des recettes tirées de l'activité agricole, ni 100 000 euros[4] »*. Sur ce point fiscal, il est nécessaire de consulter son comptable en amont du projet pour bien intégrer la vente d'énergie dans ou en dehors de l'entreprise.

Construction

Côté bâtiment, Perrine Raverat rappelle que certains points doivent être pris en compte lorsque le toit supporte des panneaux : *« l'orientation des toitures a un rôle primordial dans le positionnement du nouveau bâtiment. À cette caractéristique, s'ajoutera celle du terrain (terrassement ou éloignement des habitations, etc.). En fonction, il pourra être pertinent de bien choisir ses matériaux pour se fondre au maximum dans le paysage – d'ailleurs, dans les zones classées Bâtiments de France, l'utilisation de panneaux dit « Full Black » sont plus appréciés. De plus, si un effort est fait sur les extérieurs, il est probable que le projet soit mieux accepté par les éventuels voisins »*. Pour les onduleurs, leur emplacement devra être réfléchi pour correspondre aux préconisations : *« le local doit être isolé du bâtiment et à plus de 6 m des animaux »*. Les deux conseillers martèlent : *« si la mise à la terre des panneaux est faite, celle du bâtiment devra aussi l'être. Le constructeur ne le fera pas car ce n'est pas son métier. Une absence ou une mauvaise mise à la terre d'un bâtiment ou de tous les éléments métalliques (cornadis, barres au garrot, etc.) peuvent avoir des conséquences sur le bien-être animal et potentiellement sur leur état sanitaire : abreuvoir sous tension, concentration des animaux dans un endroit du bâti, etc. »*. D'autres paramètres sont aussi à prendre en compte comme la luminosité, ou les mouvements d'air : *« si un bâtiment à un volume trop important, la chaleur aura du mal à s'évacuer et l'air aura tendance à se refroidir assez vite, là encore c'est le bien-être animal qui entre en jeu, notamment »*. Perrine Raverat ajoute qu'il faudra toujours intégrer son projet dans une vision globale de l'exploitation afin qu'il puisse se moduler facilement au fil du temps. Claude Blaise conclut : *« nous avions besoin d'un nouveau bâtiment et le photovoltaïque permet d'avoir une certaine assurance pour le recouvrement des mensualités. De plus, si l'installation est faite en nom propre, cela offre une certaine rente pour la retraite notamment. Il faut bien réfléchir son projet à court, moyen et long terme afin d'opter pour les options fiscales et architecturales qui conviennent le mieux à l'exploitant et à l'avenir de sa ferme »*.

Chloé Monget

(1) https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044173060
(2) https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047183612
(3) https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047835995
(4) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000017898955/2007-12-28

// AGRITECHNO

Objets connectés au service des vêlages



Terres de Bourgogne vous propose une nouvelle chronique consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Son autrice est Caroline Chanlon qui a travaillé pour une entreprise informatique de Côte-d'Or développant des applications web et mobile pour faciliter le travail des agriculteurs. Elle nous parle cette semaine des objets connectés dans le domaine de la surveillance des vêlages.

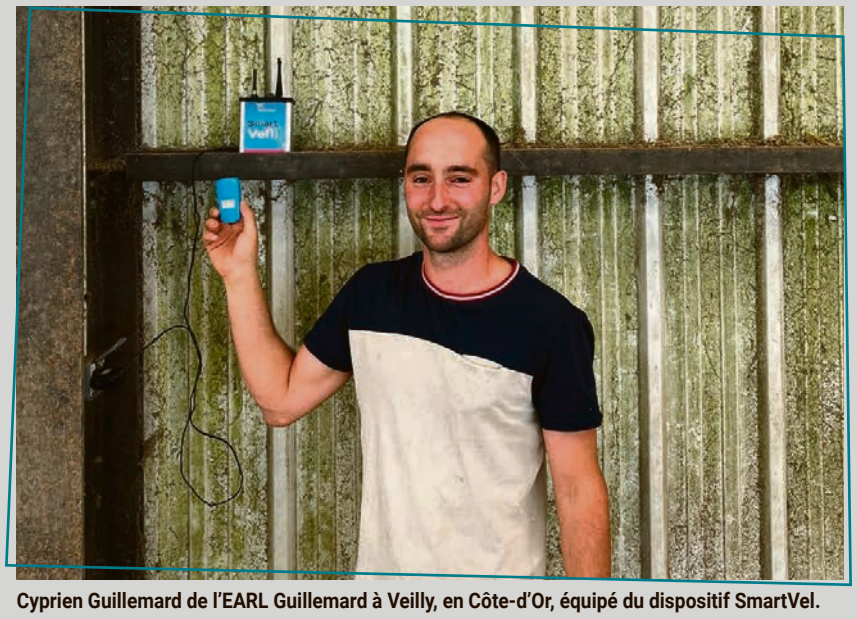
Le secteur de l'élevage a su profiter des avancées technologiques pour faire évoluer ses pratiques et gagner en efficacité mais aussi en qualité de vie. Les caméras reliées directement aux stabulations permettent de suivre à distance les vêlages, assurant une observation de l'animal moins perturbé par la présence humaine proche et autorisant l'éleveur à intervenir seulement quand c'est nécessaire, notamment la nuit. Mais l'innovation ne s'arrête pas à la simple observation. La solution SmartVel, basée sur les technologies des objets connectés et développée par la coopérative des services en élevage bretonne Innoval est aujourd'hui le n° 1 français dans la détection des vêlages avec plus de 6 000 systèmes installés et 10 ans d'existence. Ce dispositif est composé de deux équipements : un capteur positionné sur la queue de l'animal jusqu'à 15 jours avant le vêlage, qui mesure les comportements caractéristiques (lever/coucher, contractions…) et un appareil de transmission par onde radio. Lors du vêlage, un appel informe du début du travail et un SMS indique le numéro du capteur concerné. Après le vêlage, il est possible de réutiliser, sans délai, le capteur sur une autre vache. Côté pratique, la pile du capteur a une durée de vie d'environ 7 ans (qui peut être optimisée avec une fonction veille lorsqu'il n'est pas utilisé) et le capteur de 75 g est intégré dans une résine limitant l'oxydation.

Gain de temps et de sommeil

En plus des gains de temps et de la diminution du stress pour l'agriculteur, un tel dispositif promet une réduction de 5 points du taux de mortalité des veaux et des troubles de santé associés aux vêlages difficiles. Cyprien Guillemard, éleveur à Veilly, en Côte-d'Or, apporte son témoignage : *« Fin décembre 2020, j'ai perdu en quelques jours 2 veaux au vêlage à la suite d'une mauvaise surveillance. J'ai décidé de m'équiper d'un dispositif de détection sur le conseil du technicien de ma coopérative Sicarev. Pendant la période de vêlage, je me couche ou je m'éloigne de l'exploitation l'esprit tranquille car j'ai équipé au préalable les vaches qui s'apprêtent à faire veau (en fonction de la date de saillie ou d'insémination artificielle, de mon œil d'éleveur et de la température de la vache) avec un capteur Smartvel. Je suis averti de l'éminence du vêlage (15 mn à 1 h avant en fonction de la vache) par un sms et un appel sur mon téléphone. Je ne me lève plus pour rien la nuit et je gagne des heures de sommeil. Après le vêlage, je laisse la vache équipée du capteur encore quelques heures car le système peut aussi m'avertir d'un renversement de matrice. J'estime qu'en plus du gain de temps et du confort apportés par ce dispositif, difficilement chiffrable économiquement, cela me permet de sauver 2 à 3 veaux et 1 vache de plus durant l'hiver qu'auparavant. Ce qui fait que mon investissement a été rentabilisé dès le 2e hiver d'utilisation. »*

Caroline Chanlon

Caroline Chanlon : osanah-communication.fr



Cyprien Guillemard de l'EARL Guillemard à Veilly, en Côte-d'Or, équipé du dispositif SmartVel.

// GASTRONOMIE

Les recherches d'Anthony Denon, chef étoilé

Anthony Denon, 34 ans, expérimente une cuisine actuelle fondée sur le végétal et ses saveurs. Dans son laboratoire de création, le Baudelaire, il suit le travail des agriculteurs, en particulier des maraîchers.



P. Bourgault

Anthony Denon, chef du Baudelaire, un macaron Michelin.



P. Bourgault



P. Bourgault

Classiquement, un menu de table gastronomique aligne des produits onéreux, car le client doit en avoir pour son argent. Anthony Denon sourit : *« J'appelle cela une démonstration, une liste pour plaire à tout le monde, à ceux qui veulent des références. Avec des produits prestigieux, qu'il suffit de présenter avec une sauce quelconque, les coûts sont exorbitants – et le chef passe au second plan ! »*. Autre manie de la gastronomie, le menu au vocabulaire précieux ou exotique qui contraint à quémander des explications. Au Baudelaire, à Paris, dans le 1er arrondissement, un macaron Michelin, Anthony Denon tient à garder une carte lisible : *« Je veux apporter de la classe dans la simplicité. Alain Ducasse nous a enseigné à rester le plus simple possible et de ne pas suivre la mode, pour ne pas être démodé ! »*. Sa philosophie : d'abord, respecter le goût des produits, *« si dans un plat avec des carottes, le client ne sent pas la carotte, c'est raté. Il faut juste apporter quelque chose qui interpelle le palais dans la texture, la chaleur, dans les jeux d'assaisonnement »*. Par exemple, pour magnifier ce légume, Anthony Denon ajoute l'acidité d'un jus d'orange et un peu d'ail qui exhaussent les saveurs. Le chef tient aussi à offrir une sensation presque musicale, ses préparations croquent sous la dent. Et *« des sentiments »*, qui sont souvent des souvenirs d'enfance, tel le poulet grillé avec des pommes de terre rôties à l'ail du dimanche midi. *« J'écoute beaucoup les anciens. Dans mon restaurant étoilé, c'est ce genre de sentiment que je veux apporter »*.

Le végétal en vedette

Le Baudelaire, qui n'est pas un restaurant végétarien, propose aussi dorade, turbot, canard, veau de lait… mais les menus présentent d'abord le végétal, ensuite l'animal. Ainsi, *« Betterave d'Herblay, Pigeon de Pornic, Comme une sauce à la royale »*. Il est loin le temps où des légumes monotones (haricots, frites, voire coquillettes…) étaient réduits au rôle d'accompagnement. Aujourd'hui, les chefs ont compris que le végétal est non seulement meilleur marché que les produits animaux mais aussi plus varié selon les saisons, plus coloré et qu'il se prête mieux aux esthétiques appréciées sur Instagram.

Dans son menu à 72 €, uniquement végétal, Anthony Denon proposait par exemple fin juin une farandole de tartelettes et bouchées croquantes aux saveurs étonnantes : asperge verte et blanche, condiment menthe et amande râpée dans le style falafel, graines prégermées torréfiées, petits pois et roquette sauvage ; tartelette fanes de carottes et graine de moutarde, copeaux de noix de macadamia, pousses de carotte et orange sanguine ; riz rôti au vieux comté, condiment épinard, crumble de parmesan et cosses de petits pois caramélisées. En dessert, clafoutis aux cerises flambé au kirsch et glace au thym. La carte des boissons aligne de nombreux alcools, mais aussi des sans alcool aux saveurs intenses, à base de verjus et de plantes méridionales, dont un « Djin » composé d'une vingtaine de distillats et extraits botaniques. Anthony Delon flaire les tendances, comme celle du sans alcool. Il écrit la gastronomie de demain dans sa cuisine-laboratoire : *« Je me suis rendu compte qu'on n'utilisait pas assez le goût du végétal, alors que le goût original vient de la terre. Comment peut-on expliquer que le pain, qui était l'aliment principal, ait presque disparu des tables ? Tout en rendant ma cuisine contemporaine, je veux retourner aux racines »*. Bien sûr, la complexité des préparations, extractions et déshydratations exige une dizaine de personnes en cuisine et six en pâtisserie. Un véritable laboratoire de recherches, financé par le restaurant gastronomique.

Attaché aux maraîchers

« À la découverte des carottes de Roland Rigault : Gnocchis de carotte, condiment fumé et amandes caramélisées ». La carte met à l'honneur les agriculteurs avec qui Anthony Denon garde une relation constante : *« Les producteurs m'envoient des photos de ce qui est en train de pousser. Quand je les rencontre, il faut que je comprenne comment ils cultivent les légumes, la température, le taux d'humidité… Le plus intéressant, c'est quand le maraîcher me dit : cela, je le mange cru. Ensuite je construis le plat. Je suis très fidèle à mes fournisseurs »*. Ces légumes élevés avec soin, Anthony Denon les valorise dans leur intégralité : *« C'est l'essence de ce que je fais, tout est bon dans la carotte ; la peau de la betterave est séchée pour faire des tartelettes ; ce que je n'utilise pas, je le passe à l'extracteur pour la sauce. Le plus surprenant, c'est l'expérience autour de la tomate, en salade, déshydratée, en sorbet… »*. De même, il cuisine l'oignon de quatre façons différentes : bouillon, tatin caramélisée, confit, chips, et il récupère même l'eau de la déshydratation pour une sauce. *« L'oignon est bon marché, mais on a mis deux ans pour arriver à ce niveau-là ! »* Quant à la pomme de terre, elle devient ketchup, pomme de terre soufflée, tartelette en peau de pomme de terre…

Chef en cuisine, Anthony Denon n'oublie pas d'observer en salle comment les clients dégustent ses plats, qu'il modifie si nécessaire dans une recherche constante et attentive, véritablement de la fourche à la fourchette.

Pierrick Bourgault



P. Bourgault

Les préparations complexes d'Anthony Denon sont réalisées à partir de légumes simples.

LOISIRS

// ŒUF EN MEURETTE

89 Fabien Pairon champion du monde 2023

Le Château du Clos de Vougeot a accueilli la cinquième édition du championnat du monde de l'œuf en meurette, les 14 et 15 octobre derniers. Et c'est le chef bourguignon Fabien Pairon, de l'Auberge communale du Mont-sur-Lausanne (Suisse), qui est sacré champion du monde 2023.

Le Château du Clos de Vougeot a accueilli la cinquième édition du championnat du monde de l'œuf en meurette, les 14 et 15 octobre derniers. C'est le chef bourguignon Fabien Pairon, de l'Auberge communale du Mont-sur-Lausanne (Suisse), qui obtient le fameux sésame du titre de champion du monde 2023 de l'œuf en meurette, succédant ainsi à Joy-Astrid Blanchard-Poinsot, cheffe du restaurant Chez Camille à Arnay-le-Duc. Il devient le premier chef exerçant à l'étranger à remporter cette distinction.

Fils de charcutier et natif de Villeneuve-sur-Yonne (89), Fabien Pairon obtient le titre de Meilleur ouvrier de France en 2011. En 2012, il quitte la France pour la Suisse et travaille dix ans à l'école hôtelière de Lausanne. Il reprend, avec son épouse, l'Auberge communale du Mont-sur-Lausanne en 2022 où il met à sa carte régulièrement les œufs en meurette.

Un doublé pour les chefs internationaux

Dans le même temps, Éric Starkman, chef du restaurant Dinex Group – Centurion by Daniel Boulud de New-York (USA) reçoit le prix de la créativité pour son interprétation de la recette. Ce dernier succède à Jean-Bruno Gosse, chef du restaurant Loiseau des Ducs qui s'était distingué en 2022.

Aussi, l'événement a été marqué par le concours amateurs qui s'est déroulé pour la troisième année consécutive, le samedi 14 octobre. Et c'est le Lyonnais Johnny Loison, architecte, qui termine à la première place du podium.

Christopher Levé



Les œufs en meurette de Fabien Pairon, champion du monde 2023 dans la discipline.

Bénédicte Manière

// PATRIMOINE

39 Une IGP pour les objets en bois du Jura

La fabrication d'objet en bois est une activité historique du Haut-Jura. Les fabricants veulent se regrouper pour créer une Indication géographique afin de protéger et valoriser l'activité de tournerie-tabletterie du massif du Jura.



La fabrication d'objets en bois dans le Haut-Jura pourrait bénéficier d'une vraie reconnaissance en obtenant une IG IA.

Jura Tourisme

Alors que la concurrence internationale est de plus en plus vive, les fabricants jurassiens souhaitent se regrouper pour maintenir un savoir-faire local à travers une Indication géographique industrielle et artisanale (IG IA) sur leurs activités. Une réunion de présentation de la démarche s'est tenue récemment à Moirans-en-Montagne, avec des entreprises de la filière tournerie-tabletterie et jouets en bois. Cette réflexion est soutenue par l'interprofession Fibois BFC, le syndicat *Créative wood* et la région Bourgogne Franche-Comté. *« L'IG est un dispositif qui permet de se protéger contre l'usurpation d'un nom et apporte la protection d'un savoir-faire sur un territoire »*, indique Fabrice Descombes, président de l'Association française des indications géographiques industrielles et artisanales (Afigia) et de l'IG pierre de Bourgogne. L'IG est plus rapide à obtenir qu'une AOC. Le dispositif d'IG industrielle et artisanale (IG IA) a été créé en 2013.

La France compte une quinzaine d'IG IA (granit de Bretagne, porcelaine de Limoges, tapisserie d'Aubusson, charentaises du Périgord, poterie d'Alsace). Une trentaine de projets sont en cours d'instruction à l'Institut national de la propriété industrielle. Un texte européen va aligner les IG IA sur les IG agricoles avec une protection similaire et des contrôles externes basés sur le respect du cahier des charges. 69 tourneries-tabletteries ont été identifiées sur le massif du Jura par Fibois. *« Il nous reste à travailler en ateliers et imaginer une ou plusieurs IG, avec des produits et un nombre d'entreprises suffisamment représentatives »*, indique Dominique Retord, président du syndicat *Creative wood*, qui compte 90 entreprises adhérentes, principalement dans le Jura, le Doubs et l'Ain. *« Nous avons une image de marque avec la tabletterie-tournerie dans le massif du Jura, c'est historique. Toute entreprise qui se crée dans ce secteur en France vient dans le Jura pour chercher un partenariat »*, salue Dominique Retord. Il a bon espoir de voir aboutir ce projet d'IG.

Isabelle Renaut

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 5 novembre

// Mortelles vacances au MuséoParc Alésia

Pendant les vacances scolaires, le MuséoParc Alésia propose un programme d'activités spécialement conçu pour les familles. En journée ou en soirée, c'est une occasion originale de découvrir la vie des Gaulois et des Romains, tout en jouant et en s'amusant. On pourra expérimenter des techniques artisanales, enquêter sur un meurtre pour aider les archéologues, visiter le musée à la lampe torche ou pour se faire un ciné. Et comme dans une BD bien connue, l'aventure peut aussi se terminer autour d'une table conviviale, au restaurant le Carnyx !

Alesia.com

• 18 et 19 novembre

// Cité des vins de Beaune

La Cité des vins et des Climats de Beaune se met à l'heure de la vente des vins des Hospices. Retrouvez des animations en accès libre et en continu tout le week-end : visites guidées toutes les heures et un dîner unique au bar des Accords. Rendez-vous le samedi 18 novembre au 4e étage de la Cité, pour un dîner unique autour d'accords de mets et des vins des Hospices.

Réservation obligatoire pour le repas au bar des Accords sur www.coteclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• 31 octobre au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100 % fait main, 100 % françaises et des animations : concerts, défilé de mode et apéro guinguette ! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur : https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

• 24 novembre au 31 décembre

// Boutique éphémère

Les ILLUS', le collectif de graphistes et illustrateur.ice.s neversois, sont ravis de vous présenter la 2e édition du marché de Noël d'art graphique. C'est à Nevers et il durera toute la période magique. Au programme : la maintenant fameuse exposition-vente de leurs univers variés et aussi de leurs quelques guests surprise. Encre, Collage, peinture, broderies, dessins, pléthore d'objets et œuvres graphiques, à la fois pièces uniques et tirages numérotés, et le plaisir de proposer des ateliers créatifs pour petits et grands (sur inscription) durant cette période de fête. Venez célébrer le lancement de cet évènement gratuit et ouvert à tous lors du vernissage le vendredi 24 novembre à partir de 19 heures, 18 rue des Francs Bourgeois à Nevers.

// MÉDIAS

« Présenter l'agriculture sous l'angle de la jeunesse, du collectif et de l'optimisme »

Le 3 octobre, France Télévisions a diffusé le premier épisode de sa nouvelle série dédiée à la jeunesse et à l'agriculture. Tournée en Bretagne, Déter raconte avec une certaine dose d'intrigue, d'humour et d'émotions, le quotidien de plusieurs élèves d'un lycée agricole. Rencontre avec le coproducteur de la série, Augustin Bernard (Black Sheep Films).



Estelle Chaigne / FTVGilles

La série Déter, composée de 200 épisodes, est diffusée chaque semaine sur le site France.TV et sur YouTube jusqu'en juillet 2024.



En quelques mots, quelle est l'histoire racontée par la série Déter ?

Augustin Bernard : *« Le spectateur suit, durant une année entière, le quotidien des élèves de terminale en Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA), au sein d'un lycée agricole situé en Bretagne. Le point de départ est le personnage de Sohan, qui n'est pas issu du milieu agricole, mais qui est un citadin originaire de Paris et qui s'est inscrit en terminale. C'est l'œil du spectateur, puisqu'il arrive avec certains clichés et est plongé dans un univers peu connu. Au fur et à mesure, le spectateur découvre qu'il ne s'est pas inscrit dans ce lycée par hasard, mais qu'il cherche peut-être quelque chose qui s'y serait passé. Il fait également la rencontre d'Elsa, fille d'agriculteurs, qui rêve de reprendre la ferme familiale, destinée à son grand frère qui le voit, lui, comme un poids. Parmi les autres personnages, nous pouvons citer Mehdi, enfant d'ouvrier agricole passionné par l'agro-technologie. Vient enfin Lia, qui a grandi dans un foyer et qui doit absolument trouver sa voie au cours de l'année de terminale, puisqu'elle sera mise dehors à ses dix-huit ans. Le spectateur suit donc les aventures de chaque personnage, au cours de cette année décisive, où ils sont tous scolarisés en internat. La série montre également l'amour que ces jeunes de lycées agricoles portent aux animaux. Nous avons d'ailleurs choisi le Bac pro CGEA pour son lien avec l'élevage bovin ».*

Sur quelle plateforme cette série est-elle diffusée ?

A. B. : *« Déter n'est pas diffusée sur les antennes classiques, car cette série s'adresse surtout à un public âgé entre quinze et vingt-cinq ans. Il y a donc une diffusion chaque jour, du lundi au vendredi à 18 heures sur YouTube, qui est le premier média des jeunes, et chaque semaine sur la plateforme France. TV. La série comporte, au total, 200 épisodes d'une durée de 7 minutes ».*

Pourquoi avoir choisi l'apocope déter, comme titre de cette série ?

A. B. : *« Il s'agit d'un mot générationnel utilisé par tous les jeunes quelle que soit leur provenance, qui veut dire « être déterminé ». C'est un mot d'ordre, un totem d'une génération qui se mobilise et qui est en action. Du fait de leur activité et des questions qu'ils se posent sur le climat et à leur rapport à la nature et aux animaux, les personnages de la série le sont. Le monde agricole et rural est en train de se chercher un futur, le but n'était pas de montrer un agriculteur isolé et au bout du rouleau, mais bien de présenter cet univers sous l'angle de la jeunesse, du collectif et de l'optimisme. Déter, c'est une série joyeuse, dotée de beaucoup d'humour et d'émotions ».*

Quels clichés avez-vous souhaité combattre ?

A. B. : *« Les élèves des lycées agricoles ont souvent l'impression d'être stigmatisés. Ce parcours peut, à tort, être vu comme une quasi-sortie du système scolaire ou le symbole d'un échec. Les formations données en lycée agricole sont pourtant extrêmement variées, puisqu'elles permettent d'acquérir autant de savoirs empiriques que de savoir-faire. Elles ouvrent aussi les portes à de nombreux débouchés professionnels. À titre d'exemple, Sohan, le personnage principal, pense que le monde agricole est synonyme d'ennui et de retard sur la technologie. Il découvre alors que les lycées agricoles sont en pleine nature, où il est possible de faire beaucoup d'activités, comme construire une cabane ou aller à l'étang. Les lycéens que nous filmons sont modernes, complètement dans l'air du temps ».*

Avant l'écriture du script, avez-vous rencontré des élèves de lycées agricoles ?

A. B. : *« Cela fait plus de quatre ans que l'idée de créer une série sur ce sujet m'est venue. La première démarche a été d'aller visiter différents lycées agricoles, puisque chacun a sa spécificité selon sa situation géographique en France. J'ai longuement interrogé les directeurs et les membres du personnel, afin de comprendre le fonctionnement de ces établissements. Je suis ensuite parti en immersion avec l'équipe d'écriture. Nous avons passé deux jours dans un lycée agricole à Montargis (Loiret), puis deux jours dans un second lycée, situé à Douai (Nord). Ces journées nous ont permis de passer du temps avec les élèves, en journée comme en soirée. Nous avons complété ces immersions avec de nombreux entretiens téléphoniques et en visioconférences avec des anciens élèves ».*

La série se déroule en Bretagne, pourquoi avez-vous privilégié cette région ?

A. B. : *« Tout d'abord, parce que la Bretagne est la première région agricole de France. À l'annonce du projet, nous avons reçu un réel enthousiasme de la part de la Région. Ce choix a aussi été fait pour des raisons pratiques et logistiques. Nous avons commencé à tourner en avril, tandis que la série démarre au mois de septembre, soit le début de l'année scolaire. Nous avions besoin d'un climat océanique tempéré, où les saisons sont moins marquées ».*

Ce projet a-t-il été difficile à vendre à France Télévisions ?

A. B. : *« Au début, je n'imaginais pas ce projet comme une série quotidienne. J'avais proposé un format de 10 épisodes d'une durée de 30 minutes. Mais il s'est avéré que France Télévisions a eu un coup de cœur et a souhaité le déployer en feuilletons. Nous sommes fiers d'avoir porté, sur 28 heures de programme, tout un portrait de la jeunesse rurale et agricole ».*

Propos recueillis par Léa Rochon